

**RAPPORT ANNUEL**  
**2007**

**oseo**  **financement**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Message du Président</b> .....	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Capital, actionariat et périmètre de consolidation</b> .....	<b>6</b>
2.1.	Capital et actionariat .....	6
2.2.	Périmètre de consolidation d'OSEO financement au 31 décembre 2007 .....	8
<b>3.</b>	<b>Organes de Direction et de Surveillance</b> .....	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>Chiffres clés</b> .....	<b>13</b>
<b>5.</b>	<b>Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2008</b> .....	<b>14</b>
5.1.	Les faits marquants de l'année 2007 .....	14
5.2.	Les interventions d'OSEO financement.....	28
5.3.	La structure et la gestion financière d'OSEO financement et d'OSEO garantie.....	38
5.4.	Les risques .....	43
5.5.	Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO financement .....	51
5.6.	Les perspectives du groupe OSEO pour 2008 .....	54
5.7.	Le contrôle et la gestion des risques .....	57
5.8.	Rapport de gestion du Directoire relatif à l'augmentation de capital réservée aux salariés .....	57
5.9.	Les informations légales .....	58
<b>6.</b>	<b>Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008</b> .....	<b>63</b>
<b>7.</b>	<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b> .....	<b>65</b>
7.1.	Le gouvernement d'entreprise .....	65
7.2.	Le dispositif de contrôle interne d'OSEO financement et d'OSEO garantie .....	70
7.3.	Élaboration et traitement de l'information comptable.....	73
7.4.	Rapport des CAC sur le rapport du Président .....	76
<b>8.</b>	<b>Résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2008</b> .....	<b>78</b>
<b>9.</b>	<b>Organigrammes du groupe OSEO</b> .....	<b>82</b>
9.1.	Organigramme fonctionnel du groupe OSEO .....	82
9.2.	Organigramme du réseau OSEO .....	83
<b>10.</b>	<b>Résultats financiers des 5 derniers exercices</b> .....	<b>84</b>
<b>11.</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux</b> .....	<b>85</b>
<b>12.</b>	<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b> .....	<b>86</b>
12.1.	Rapport général sur les comptes consolidés .....	86
12.2.	Rapport général sur les comptes annuels .....	88
12.3.	Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés .....	93
12.4.	Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe .....	100

<b>13. Comptes consolidés + annexes.....</b>	<b>103</b>
<b>14. Comptes sociaux + annexes .....</b>	<b>195</b>
<b>15. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur .....</b>	<b>236</b>
15.1. Historique et évolution de la société .....	236
15.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social .....	237
15.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable .....	237
<b>16. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes .....</b>	<b>239</b>
16.1. Personnes responsables .....	239
16.2. Contrôleurs légaux des comptes .....	240
<b>17. Table de correspondance.....</b>	<b>241</b>

# 1. Message du Président



Le groupe OSEO a connu une année exceptionnelle marquée par un fort développement de l'activité aussi bien dans le domaine de l'aide à l'innovation que dans celui du financement, et par le rapprochement avec l'Agence de l'Innovation Industrielle.

L'année 2007 est encore une fois excellente. Tous métiers confondus, OSEO a soutenu 62 000 entreprises.

Les chiffres d'activité d'OSEO financement sont en croissance par rapport à l'année 2006 :

- 2,8 milliards € pour l'activité de garantie (+12 %) ;
- plus de 1,9 milliard € pour l'activité de cofinancement, y compris le Prêt à la Création d'Entreprise (+ 11%) ;
- 5 milliards € au titre de l'activité court terme au profit de 6 600 entreprises (+1,6 %).

Un volume élevé de recrutement de ressources a accompagné le niveau soutenu de l'activité de financement. De nouvelles lignes de refinancement ont été mises en place avec la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, KfW et la BEI. L'Etat, quant à lui, a soutenu l'activité de garantie en lui allouant une dotation de 256 millions €.

Au cours de l'année 2007, OSEO financement a intensifié le soutien apporté aux PME les plus porteuses d'avenir en lançant de nouveaux produits, en réponse aux attentes exprimées par les entreprises. Ainsi en est-il du nouveau Contrat de Développement International. Il a également simplifié l'offre existante afin de gagner en visibilité et efficacité. C'est notamment le cas, dans le domaine du financement court terme avec le produit Avance +. Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été donnée aux activités de financement en quasi-fonds propres, en partenariat avec CDC Entreprises, avec la création d'un nouveau produit mezzanine. Au total, OSEO financement renforce sa présence sur toute la chaîne de financement des PME.

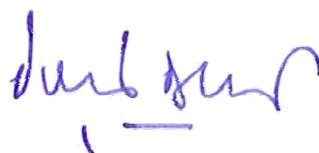
2007 est la première année d'activité dans le cadre du nouveau réseau dont l'unification a été décidée en 2006. L'année 2007 aura ainsi vu une accélération de la stratégie d'intégration qui vise à rendre plus visible et cohérente l'organisation du groupe et à améliorer sa réactivité pour mieux soutenir les PME.

OSEO financement a marqué sa volonté d'avoir une communication plus moderne et plus directe en mettant en place une nouvelle version du site oseo.fr plus accessible pour les entreprises et partenaires. L'élaboration d'un schéma directeur informatique répond aussi à cette préoccupation de placer le client au cœur du système d'information et de le servir efficacement.

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 d'OSEO financement sont établis pour la première fois en normes IFRS. Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 72,8 millions €.

De son côté, le groupe OSEO s'est vu confier une mission majeure par le Gouvernement. Celui-ci, souhaitant faire du développement des PME innovantes l'un des axes prioritaires de sa politique économique, a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle avec OSEO innovation. 300 millions € seront ainsi consacrés en 2008 à une activité de soutien aux entreprises de taille moyenne ou à fort potentiel.

C'est dans ce contexte que j'ai été nommé Président Directeur Général d'OSEO et Président du Directoire d'OSEO financement afin de mettre en œuvre cette politique. C'est un honneur pour moi de poursuivre l'action initiée par Jean-Pierre DENIS et de conforter le groupe OSEO dans son rôle de soutien à l'innovation et de l'accompagnement du financement des PME.



François DROUIN  
Président du Directoire

## 2. Capital, actionnariat et périmètre de consolidation

### 2.1. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2007, le capital social d'OSEO financement s'élève à 377 230 064 €, divisé en 47 153 758 actions d'un nominal de 8 €.

OSEO financement et ses filiales appartiennent au groupe OSEO.

OSEO détient 53,35 % du capital et 53,86 % des droits de vote d'OSEO financement.

OSEO est un Établissement Public Industriel et Commercial créé le 30 juin 2005. Il a le statut de compagnie financière et est donc soumis à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire. Le groupe OSEO est composé d'OSEO financement et ses filiales OSEO garantie et OSEO bretagne ainsi que d'OSEO innovation.

OSEO garantie, institution financière spécialisée qui intervient en garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres, est détenu à hauteur de 59,88 % par OSEO financement.

OSEO innovation est une société anonyme qui accompagne et finance les projets innovants à composante technologique.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts d'OSEO financement dispose que « *la majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un Établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique* ».

#### Répartition du capital et des droits de vote d'OSEO financement au 31 décembre 2007

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
OSEO	25 156 735	201 253 880	53,35 %	53,86 %
Caisse des Dépôts	20 188 915	161 511 320	42,82 %	43,23 %
Agence Française de Développement	822 581	6 580 648	1,74 %	1,76 %
Banques et Divers	534 995	4 279 960	1,13 %	1,15 %
Auxi-Conseil (autocontrôle)	450 532	3 604 256	0,96 %	
<b>Total</b>	<b>47 153 758</b>	<b>377 230 064</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Les actions sont nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi. Le capital est entièrement libéré. Il n'existe pas de titres pouvant donner accès à terme au capital.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Dans les mêmes conditions, tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire.

A l'exception des représentants de l'Etat et de ceux des salariés, les membres du Conseil de Surveillance siégeant à titre personnel détiennent chacun une action. Les membres du Directoire ne détiennent aucune action.

Les salariés ne détiennent aucune action personnellement, ni par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

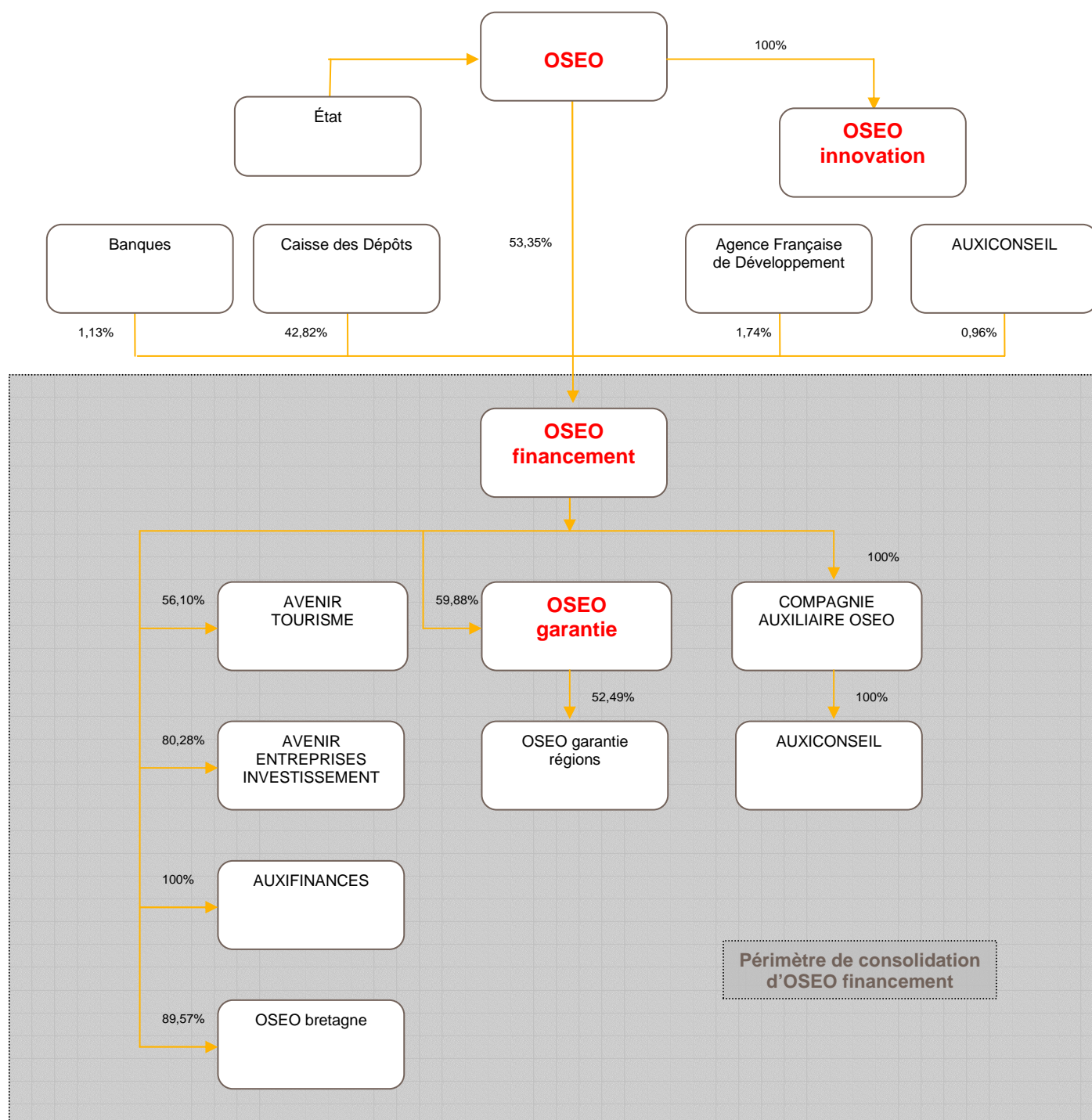
**Rappel de la répartition du capital et des droits de vote d'OSEO financement au 31 décembre 2006**

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
OSEO	25 156 735	201 253 880	53,35 %	53,86
Caisse des Dépôts	20 155 959	161 247 672	42,75 %	43,15
Agence Française de Développement	822 581	6 580 648	1,74 %	1,76
Divers	572 695	4 581 560	1,21 %	1,23
Auxi-Conseil (autocontrôle)	445 788	3 566 304	0,95 %	
<b>Total</b>	<b>47 153 758</b>	<b>377 230 064</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Rappel de la répartition du capital et des droits de vote d'OSEO financement au 31 décembre 2005**

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
OSEO	25 156 735	201 253 880	53,35 %	53,84
Caisse des Dépôts	20 155 959	161 247 672	42,75 %	43,14
Agence Française de Développement	822 581	6 580 648	1,74 %	1,76
Divers	587 056	4 696 448	1,25 %	1,26
Auxi-Conseil (autocontrôle)	431 427	3 451 416	0,91 %	
<b>Total</b>	<b>47 153 758</b>	<b>377 230 064</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 2.2. Périmètre de consolidation d'OSEO financement au 31 décembre 2007



(Les pourcentages qui figurent dans cet organigramme sont des pourcentages du capital.)



## 3. Organes de Direction et de Surveillance

### • Conseil de Surveillance d'OSEO financement

#### Président

Jean-François ROUBAUD<sup>1</sup>  
*Président de la Confédération Générale des PME*

#### Vice-Président

Bruno DURIEUX  
représentant l'Etat, *Inspecteur Général des Finances*

#### Membres

**L'Etat** représenté par Astrid MILSAN<sup>2</sup>  
*Sous-directeur du financement et de la compétitivité des entreprises à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique*

**L'Etat** représenté par Jean-Christophe MARTIN  
*Directeur à la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi*

**La Caisse des Dépôts** représentée par Philippe BRAIDY  
*Directeur du développement territorial*

Alain CHILLIET  
*Directeur adjoint à la Caisse des Dépôts*

Jean-Luc PETITHUGUENIN<sup>1</sup>  
*Président de PAPREC*

Pierre SIMON<sup>1</sup>  
*Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,*

#### Administrateurs salariés

Édouard LEHER  
Jean-Luc MURE  
Dominique TELLIER  
Jean-Michel VERLEYE

#### Censeurs<sup>3</sup>

Agence Française de Développement  
*représentée par Odile LAPIERRE<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> Administrateur indépendant

<sup>2</sup> A compter du 8 novembre 2007, en remplacement de Delphine D'AMARZIT démissionnaire à la date du 18 mai 2007

<sup>3</sup> Olivier GINON a démissionné le 20 novembre 2007

<sup>4</sup> En remplacement de Colette GROSSET à compter du 30 octobre 2007

Gilles COPIN  
*Professeur de finances à EM Lyon*

Nicole MARTIN-SPITTLER  
*Présidente de PHARMASTER*

#### **Commissaire du Gouvernement**

Jean-François GUTHMANN  
*Chef de la mission de contrôle général économique et financier*

#### **Commissaires aux Comptes**

Mazars & Guérard  
Picarle & associés du groupe Ernst & Young

### ● **Directoire d'OSEO financement**

#### **Président du Directoire**

François DROUIN<sup>1</sup>

#### **Membres du Directoire**

Michel CLAVIER<sup>2</sup>

Joël DARNAUD

Arnaud CAUDOUX<sup>3</sup>

#### **Secrétaire du Directoire et du Conseil de Surveillance**

Rose-Marie MELIK

---

<sup>1</sup> A compter du 23 novembre 2007, en remplacement de Jean-Pierre DENIS démissionnaire à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2007

<sup>2</sup> Jusqu'au 25 avril 2008

<sup>3</sup> A compter du 25 avril 2008

## ● Conseil d'Administration d'OSEO

### Président

François DROUIN<sup>1</sup>

### Membres

#### L'Etat représenté par :

Agnès ARCIER

*Chef du service des politiques d'innovation et de compétitivité au Ministère de l'Industrie*

Laurent BUISSON

*Chef du service de l'innovation et de l'action régionale à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation au Ministère de l'Éducation Nationale*

Guillaume GAUBERT

*Sous-directeur de la 3<sup>ème</sup> sous-direction à la Direction du Budget*

Jean-Christophe MARTIN

*Directeur à la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi*

Astrid MILSAN<sup>2</sup>

*Sous-directeur du financement et de la compétitivité des entreprises à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique*

### Personnalités qualifiées

Christian DESMOULINS<sup>3</sup>

*Président du Directoire d'ACTIELEC*

Jean-Guy Le FLOCH<sup>3</sup>

*Président d'ARMOR LUX*

Pierre FONLUPT<sup>3</sup>

*Président du GPA « Entrepreneurs » du MEDEF et Président Directeur Général de Groupe Plus*

Alain ROUSSET<sup>3</sup>

*Président de l'Association des Régions de France (ARF) et Président du Conseil Régional d'Aquitaine*

### Administrateurs salariés

Élisabeth HENRY-PEREZ

Christian HUGOT

Anne-Marie MICHELSON

Bernard NICAISE

Éric VERKANT

---

<sup>1</sup> François DROUIN a été nommé administrateur le 13 novembre 2007 et Président le 19 novembre 2007. Jean-Pierre DENIS a démissionné à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007

<sup>2</sup> A compter du 8 novembre 2007, en remplacement de Delphine D'AMARZIT démissionnaire à la date du 18 mai 2007

<sup>3</sup> Administrateur indépendant

## Censeurs

Jérôme GALLOT  
*Président du Directoire de CDC Entreprises*

Philippe GENNE  
*Président Directeur Général de ONCODESIGN*

Christian POYAU  
*Membre du Comité Fondateur et Président de la Commission Création et Financement d'entreprise de Croissance Plus et Président Directeur Général de Micropole-Univers*

Jean-François ROUBAUD  
*Président de la Confédération Générale des PME et Président du Conseil de Surveillance d'OSEO financement*

Pierre SIMON  
*Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris*

## Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN  
*Chef de la mission de contrôle général économique et financier*

## Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard  
Ernst & Young

## Secrétaire du Conseil d'Administration

Rose-Marie MELIK

## ● Direction Générale d'OSEO

### Président Directeur Général

François DROUIN<sup>1</sup>

### Directeurs Généraux Délégués<sup>2</sup>

Arnaud CAUDOUX<sup>3</sup>

Michel CLAVIER<sup>4</sup>

Jean-Michel DALLE<sup>5</sup>

Joël DARNAUD

---

<sup>1</sup> François DROUIN a été nommé Directeur Général le 23 novembre 2007.

<sup>2</sup> Michel GUILBAUD a démissionné le 25 juin 2007

<sup>3</sup> Arnaud CAUDOUX a été nommé le 13 mars 2008

<sup>4</sup> Jusqu'au 13 mars 2008

<sup>5</sup> A compter du 13 mars 2008 et jusqu'au 9 avril 2008

## 4. Chiffres clés

(en millions €)	2005	2006	2007 IFRS	évol. 2006	évol. 2007
<b>ACTIVITE</b>					
<b>Garanties adossées à des fonds de garantie (1)</b>					
Production nouvelle	2 076	2 526	2 826	21,70%	11,90%
Engagements au 31 décembre	5 973	6 275	6 783	5,10%	8,00%
<b>Cofinancement de l'investissement</b>					
Production nouvelle	1 497	1 705	1 910	13,90%	12,00%
Encours au 31 décembre	6 639	6 816	7 211	2,70%	5,80%
<b>Financement du court terme</b>					
Avances (crédits)	5 023	4 936	5 015	-1,70%	1,60%
Encours moyen débiteur brut annuel (crédits et cautions)	770	775	815	0,60%	5,20%
<b>CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE *</b>	692	1076	1122		4,30%
<b>RESULTATS *</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	-	292	326	ns	11,70%
Charges de l'exercice	-	- 170	-175	ns	3,20%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	122	151	ns	23,70%
Coût du risque	-	- 8	-34	ns	ns
Risques déclarés	-	5	-9	ns	
Provisions collective et sectorielle (2)	-	- 13	-25	ns	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	-	115	117	ns	2,30%
<b>Résultat net, part du groupe</b>	-	68	73	ns	9,10%
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION *</b>	-	58,20%	53,70%	ns	- 7,73%
<b>EFFECTIFS (3)</b>	1 207	1 188	1191	-1,60%	0,30%
<b>RATIOS PRUDENTIELS CONSOLIDES (4)</b>					
Ratio de solvabilité	15,02%	14,76%	16,48%	ns	11,65%
- dont fonds propres de base	10,06%	10,17%	11,77%	ns	15,73%
Total des grands risques	12,00%	12,00%	10,71%	ns	- 10,75%

(1) Les chiffres de l'activité de garantie intègrent l'activité d' OSEO garantie régions et les conventions globales. Les engagements hors-bilan sont présentés parce que représentatifs de l'activité, mais ils font l'objet d'un retraitement dans les comptes produits en normes IFRS.

(2) Depuis 2006, le montant de la dotation à la provision collective est net des reprises effectuées pour couvrir les risques avérés.

(3) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein.

(4) au 31 décembre.

\* Les chiffres 2006 ont été retraités en normes IFRS et de ce fait ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le rapport annuel 2006 ; la comparaison avec ceux, non retraités, de l'exercice 2005 n'est pas pertinente.

## 5. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2008

### 5.1. Les faits marquants de l'année 2007

#### • Un nouveau Président pour le groupe OSEO

Par décret en date du 19 novembre 2007, François DROUIN a été nommé Président d'OSEO en remplacement de Jean-Pierre DENIS.

Diplômé de l'École Polytechnique, François DROUIN a commencé sa carrière comme ingénieur à la Direction Régionale de la Navigation du Nord-Pas-de-Calais. Il a ensuite travaillé à la Caisse des Dépôts pour y exercer des fonctions financières en Normandie et en Bourgogne, puis a rejoint le groupe des Caisses d'Epargne. En 1991, il est devenu Président du Directoire de la Caisse de Midi-Pyrénées. Depuis mai 2003, il occupait les fonctions de Président du Directoire du Crédit Foncier de France et Président Directeur Général d'Entenial (jusqu'à la fusion en juin 2005).

Le Conseil de Surveillance du 23 novembre 2007 a nommé François DROUIN Président du Directoire d'OSEO financement. Les Conseils d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions l'ont nommé Président du Conseil le 20 décembre 2007. Ces nominations ont reçu l'agrément du CECEI, lors du Comité réuni le 29 janvier 2008.

Il est rappelé que le Directoire d'OSEO financement est composé de trois membres : François DROUIN (Président), Michel CLAVIER et Joël DARNAUD.

Au niveau d'OSEO garantie, la Direction Générale a été confirmée à l'occasion du Conseil du 20 décembre 2007. Elle est donc composée de Joël DARNAUD en tant que Directeur Général et d'Arnaud CAUDOUX en tant que Directeur Général Délégué. Ce dernier est également Directeur Général d'OSEO garantie régions.

Au niveau d'OSEO innovation, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2007 a également désigné François DROUIN Président Directeur Général.

#### • Le regroupement géographique des équipes OSEO

Le regroupement des équipes innovation, financement et garantie correspond à la dynamique initiée en octobre 2006 avec la nouvelle organisation d'OSEO autour d'une marque unique et d'un réseau unique. Ce rapprochement géographique constitue une nouvelle étape pour les équipes d'OSEO, la proximité favorisant les échanges et le travail en commun. La synergie qui en résulte, renforce la performance des actions menées par OSEO en matière de financement et d'accompagnement des PME.

Après la Haute-Normandie et l'Auvergne en 2006, de nouveaux locaux ont été inaugurés cette année à Marseille, Lille, Saint-Etienne, Pau et Montpellier en présence des Présidents et Préfets de Régions, de nombreux chefs d'entreprise et partenaires issus des milieux économiques, bancaires et institutionnels régionaux. Des Directions plus importantes comme Ile-de-France et Rhône-Alpes ont également été regroupées. La quasi-totalité des équipes sont désormais réunies

pour mieux répondre aux attentes des entrepreneurs dans le cadre d'une organisation simplifiée et plus visible.

Au service des objectifs régionaux de développement économique, le réseau territorial d'OSEO apporte ainsi une réelle proximité, aux côtés des entreprises et des acteurs du développement économique local. Une action polyvalente et complémentaire peut être menée à partir des différents savoir-faire historiques afin d'accélérer sensiblement les circuits de décision et proposer une gamme enrichie de produits et services, particulièrement adaptés aux projets d'innovation et de développement des PME.





## ● Les principales évolutions sur les produits de financement et de garantie en 2007

### 👉 Le Contrat de Développement International

Le Contrat de Développement International, lancé en 2007, est un financement « mezzanine ». Il a vocation à renforcer les capitaux permanents des entreprises souhaitant s'ouvrir à l'international, que ce soit en développant leurs exportations ou en s'implantant à l'étranger.

Le Contrat de Développement International finance prioritairement les investissements immatériels : frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, coûts de mise aux normes, dépenses de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, dépenses de communication, frais d'échantillonnage, frais de transferts de matériels, ...

Ce prêt d'un montant compris entre 40 000 et 400 000 €, est d'une durée de 6 ans, avec un allègement du remboursement la première année. Il est sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.

Ce prêt accompagne un concours bancaire qui peut être garanti à 60 % par le Fonds de Garantie International d'OSEO.

### 👉 Fonds de Garantie International

OSEO soutient les PME françaises dans leur développement international.

Le Fonds de Garantie International a été lancé pour soutenir la croissance des PME à l'international. Il vise à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements, en garantissant jusqu'à 60 % les prêts bancaires. OSEO favorise ainsi les initiatives privées en partageant le risque pris avec les établissements financiers.

Cette nouvelle initiative d'OSEO s'inscrit dans le cadre de ses priorités pour améliorer l'offre de financement des PME à potentiel de croissance et vise à développer ses interventions au profit des entreprises de taille moyenne, dont le nombre reste encore insuffisant en France, au regard de nos voisins européens.

L'accent porté à l'international vient compléter le soutien apporté aux entreprises innovantes qui sont le plus souvent exportatrices, à travers, notamment, le Fonds de Garantie Innovation créé, lui, en 2006.

Le Fonds de Garantie International regroupe désormais l'ensemble des dispositifs de garantie d'OSEO relevant de cette finalité : garantie des financements bancaires moyen et long terme, garantie des crédits de parrainage pour le préfinancement de commandes à l'export, garantie sur les lignes d'engagements par signature telles que cautions sur marchés export, les crédits documentaires import, garantie des apports en fonds propres à une filiale étrangère (Fasep). Il en résulte une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité pour nos partenaires et pour nos clients.

L'offre de garantie d'OSEO s'articule désormais autour de quatre grandes finalités : le soutien à la création et à la transmission d'entreprise, qui constituent ses deux piliers historiques, d'une part ; l'innovation et l'international, d'autre part.

Grâce à la combinaison des dispositifs de soutien à l'international et à l'innovation, OSEO poursuit la même ambition : permettre aux entreprises les plus dynamiques de grandir et de se développer pour mieux affronter la concurrence.



## **Simplification de l'offre de financement court terme**

L'activité de financement à court terme constitue l'une des composantes majeures et historiques de l'offre de financement d'OSEO. Grâce à des crédits de mobilisation ou des engagements par signature, l'établissement apporte une réponse pertinente aux entreprises qui supportent des délais de paiement des grands donneurs d'ordre, publics ou privés.

Afin de gagner en efficacité et en lisibilité, il a été décidé au cours du premier semestre 2007 de simplifier, de consolider et d'élargir cette offre. Elle se concentrera désormais sur un seul produit, Avance +.

Les entreprises les plus jeunes, de moins de 3 ans, vont également trouver, auprès d'OSEO financement, une réponse appropriée à leurs besoins de trésorerie avec le lancement d'Avance + Jeune Entreprise.

Ce financement est :

- accordé sans garantie personnelle du dirigeant ;
- confirmé sur une durée d'un an, généralement ;
- calculé en fonction du montant et des délais de paiement des créances.

Avance + Jeune Entreprise complète ainsi l'offre de financement à court terme d'OSEO. Destiné aux jeunes PME, ses spécificités sont particulièrement adaptées aux besoins de financement des entreprises innovantes. Il s'inscrit dans le cadre du Pacte PME, lancé par OSEO et le Comité Richelieu, qui facilite l'accès des jeunes PME à la commande des grands comptes.

Le nouveau module d'e-treso a été mis en service le 17 décembre 2007. Il renforce l'offre de service en ligne et apporte aux clients une qualité de service grâce à sa simplicité d'utilisation et à sa rapidité dans la délivrance des actes. Cette nouvelle application sera bientôt complétée par la signature électronique. Ce sera ainsi le premier outil intégralement dématérialisé du groupe. Outre l'image qu'il donne d'OSEO, il représente un formidable effet de levier pour développer cette activité.

## **Déploiement de l'extranet garantie à destination des partenaires bancaires**

L'extranet est un outil de déclaration, de gestion et de suivi en ligne des dossiers de garantie qui sera utilisé tant par les partenaires bancaires que par le réseau OSEO. Son déploiement permet d'atteindre trois principaux objectifs :

- Simplifier et accélérer les opérations de gestion, de la mise en place du prêt à l'éventuelle indemnisation en contentieux, par un accès direct aux dossiers et formulaires, une télétransmission de fichiers et une orientation directe sur la personne destinataire de l'information chez OSEO,
- Fiabiliser les traitements et les données par des contrôles automatiques et la réduction des étapes intermédiaires pour assurer une vision parfaitement partagée des portefeuilles garantis entre OSEO et chacun de ses partenaires bancaires.
- Améliorer la qualité de service en exploitant un canal d'accès privilégié à tous les interlocuteurs bancaires, pour apporter notamment une information complète et à jour des possibilités d'intervention d'OSEO, ainsi qu'un outil de suivi et de gestion des dossiers et demandes de garanties.

Son déploiement a été lancé progressivement en 2007 pour permettre le réglage des aspects contractuels, techniques et opérationnels avec les premiers partenaires.

A fin 2007, l'extranet était disponible au sein du groupe CIC, chez CIAL – SNVB, dans la quasi-totalité des caisses régionales du Crédit Agricole, ainsi que dans une première partie des plateformes d'initiative du réseau FIR.

Cette première étape réussie a permis d'envisager une accélération du déploiement, auprès de plusieurs grands groupes bancaires dès le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

## **Évolution des modalités d'intervention du fonds France Investissement Garantie doté par la CDC**

Le fonds "France Investissement Garantie" (nouvelle dénomination du fonds de garantie Capital PME désormais doté par CDC Entreprises au titre du programme France Investissement) a vu sa dotation annuelle doubler et passer à 20 millions €.

Dans ce nouveau cadre, OSEO peut désormais signer un contrat de garantie avec les FCPR dès leur levée et pour toute leur durée de vie. Par comparaison avec le fonctionnement par contrats annuels successifs, qui était en vigueur précédemment, ceci permet aux gestionnaires de mieux valoriser la garantie auprès de leurs souscripteurs, et d'en simplifier la gestion.

Par ailleurs, une déclinaison de l'offre de garantie du fonds est également proposée, dans laquelle le plafond d'indemnisation du contrat de garantie est augmenté en contrepartie d'une augmentation de la participation du fonds de garantie aux plus-values réalisées sur les engagements garantis.

## **Fonds propres**

CDC Entreprises, OSEO et la BEI (la Banque Européenne d'Investissement) ont renforcé leur partenariat pour soutenir les PME et les TPE (très petites entreprises) à fort potentiel. Les trois acteurs, très engagés dans le financement des petites entreprises, ont lancé, en décembre 2007, un nouveau fonds, Avenir Entreprises Mezzanine (AEM).

Ce nouveau fonds complète la gamme d'interventions d'Avenir Entreprises en faveur des PME en phase de développement et de transmission. Il est doté d'un montant de 60 millions € financé à parts égales par les trois partenaires.

AEM interviendra sous forme d'obligations convertibles de 50 000 à 300 000 €, sur une durée de 8 ans en général, remboursables en une ou plusieurs tranches. Assimilable à des quasi-fonds propres, ce financement « patient » préserve la capacité d'endettement et renforce le bilan de l'entreprise.

## **Rapprochement avec l'Agence de l'Innovation Industrielle**

Le Premier Ministre a annoncé au mois d'août le rapprochement entre OSEO innovation et l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation et aux PME. Ce rapprochement contribue à combler un vide dans le dispositif de soutien public à l'innovation, l'All intervenant majoritairement auprès des grandes entreprises et OSEO innovation des TPE. L'objectif affiché est de mutualiser les moyens financiers ainsi apportés pour les orienter plus massivement vers les entreprises de taille moyenne de plus de 250 salariés.

L'opération a été organisée par un décret en Conseil d'Etat portant dissolution de l'All et apport par l'Etat de ses biens, droits et obligations à l'EPIC OSEO et à la SA OSEO innovation.

Les Conseils du 23 novembre 2007 ont approuvé le montage financier et juridique de l'opération d'apport des activités de l'All au groupe OSEO. La signature du traité d'apport entre l'Etat et OSEO innovation est intervenue le 26 novembre et une Assemblée Générale Extraordinaire d'OSEO innovation s'est tenue le 12 décembre pour approuver l'ensemble des opérations. Le rapprochement entre l'All et OSEO a été finalisé par l'adoption de la loi de finances pour 2008 et par la signature d'un arrêté ministériel approuvant l'opération d'apport et fixant la date de réalisation au 31 décembre 2007.

Conformément au décret du 19 novembre 2007 approuvé en Conseil des Ministres, il a été fait apport à OSEO innovation des ressources nécessaires pour financer les engagements qui lui ont été transférés, soit un montant total de 901 374 694 €, versés au 31 décembre 2007, auxquels s'ajoutent 300 millions € d'avance d'actionnaire. Au total, l'apport en numéraire à OSEO innovation s'élève à 1 201 374 694 €.

Le reliquat des ressources de l'All non apportées à OSEO innovation a été transféré à l'Epic OSEO, soit 435 654 490 € versés au 31 décembre 2007 et 438 000 000 € versés au 16 janvier 2008.

Avec cette opération, OSEO devient un point d'entrée unique proposant une gamme complète d'aides adaptées à toutes les tailles d'entreprise et de projet innovant.

## • **Mise en place d'un nouveau dispositif de gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe**

Un nouveau dispositif de gestion centralisée de la trésorerie présenté au Comité d'Audit du 13 juin dernier a été adopté par le Conseil de Surveillance d'OSEO financement le 29 juin 2007 et les Conseils d'Administration d'OSEO et d'OSEO innovation les 27 et 29 juin 2007.

Le rôle majeur de l'établissement public OSEO, compagnie financière de tête, en ce qui concerne la gestion des ressources publiques est réaffirmé. Il est associé systématiquement aux procédures de dotations de ses filiales par l'Etat et autres Collectivités Publiques et il reçoit les dotations en capital ou d'avances non affectées.

La fonction de « banque » exercée par OSEO financement pour ses filiales a été étendue à l'ensemble du groupe, c'est-à-dire également à OSEO et à OSEO innovation. Ce rôle est conforme au statut de banque d'OSEO financement.

La fonction de banque d'OSEO financement comprend désormais quatre volets :

- OSEO financement ouvre dans ses livres des comptes courants, au nom de ses filiales, destinés à recevoir les fonds versés par des tiers au groupe (principalement les dotations) dans le but d'optimiser les flux financiers.
- Il assure la gestion financière des filiales du groupe, lorsque celles-ci disposent de disponibilités importantes à placer. C'est le cas principalement d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions au titre de leurs capitaux propres et de leurs fonds de garantie. Actuellement, plus de 2 milliards € de ressources sont placées au titre des fonds de garantie et des fonds propres de la filiale. Cette gestion sera également assurée pour le compte d'OSEO et d'OSEO innovation.

- Il exerce la fonction de « cash pooling » pour le groupe à l'exception d'OSEO garantie :
  - Les soldes créditeurs sont centralisés chez OSEO financement au-delà des sommes immédiatement nécessaires au fonctionnement des entités du groupe qui disposent à cet effet d'un compte ouvert dans une banque commerciale de proximité. Ces seuils varient en fonction des entités.
  - OSEO financement finance les besoins de trésorerie à court terme des entités du groupe ; les autorisations de découvert sont encadrées par des limites bien définies.
- OSEO financement consent à ses filiales des prêts à moyen et long terme pour financer leurs interventions autres que les fonds de garantie. C'est principalement le cas d'OSEO bretagne et de la Compagnie Auxiliaire. Ce refinancement pourrait être étendu à OSEO innovation en fonction des évolutions éventuelles de son modèle financier.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration d'OSEO a donné son accord pour que l'Etablissement Public Industriel et Commercial garantisse les avances de trésorerie consenties par OSEO financement à OSEO innovation.

La mise en place de ce dispositif a nécessité la signature de plusieurs conventions réglementées au sens des articles L 225-38 et L 225-86 du Code de Commerce.

Par ce dispositif, les conditions de refinancement des filiales du groupe sont améliorées.

## • Lancement du schéma directeur informatique : OSEO@2010

OSEO a mené au premier trimestre 2007, une démarche de schéma directeur informatique (OSEO@2010) avec l'ensemble des Directions du groupe. Ce plan capitalise sur les acquis du plan stratégique précédent, notamment l'entrepôt permettant le pilotage global des risques, l'application d'instruction et de décision des dossiers de crédit (notation interne intégrée) et l'application e-treso sur le financement Court Terme.

Deux programmes sont particulièrement structurants :

- Le programme concernant le domaine commercial qui a pour objectif d'optimiser la relation client, en terme de ciblage de réponse, de rapidité et d'efficacité des processus, de gestion du temps et d'organisation commerciale.
- La poursuite du programme transverse en matière de pilotage financier et des risques.

A ceci s'ajoutent les chantiers sur l'évolution des systèmes de gestion sur chaque filière : en particulier, le programme e-treso dont le service est particulièrement apprécié des clients ainsi que les évolutions autour du progiciel CASSIOPEE.

Enfin, les projets réglementaires – Bâle 2, IFRS, SEPA – sont poursuivis.

De façon transverse, le chantier sur le Système d'Information RH finalise l'unification de tous les processus RH, tandis que les investissements continus en matière de dématérialisation des documents apportent plus d'efficacité et de sécurité à OSEO.

Financièrement, l'ensemble de ce plan est bâti sur une continuité de coûts, l'effort étant marqué sur la maîtrise des coûts récurrents et sur un investissement de plus de 50 % des ressources sur les projets du schéma directeur.

## ● **Nouvelle organisation du contrôle interne**

La réorganisation du groupe OSEO et les recommandations émises par la Commission Bancaire ont nécessité l'adaptation des dispositifs de contrôle interne en vigueur au sein du groupe.

Les nouvelles modalités d'organisation du contrôle interne du groupe sont désormais les suivantes :

- Les fonctions de contrôle périodique et de contrôle permanent relèvent de deux filières autonomes, directement rattachées au Président Directeur Général d'OSEO.
- Le contrôle périodique reste sous la responsabilité de l'Inspection Générale et Audit. Celle-ci est chargée de vérifier la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité et la cohérence des contrôles permanents. Sa mission s'exerce sur l'ensemble du groupe OSEO.
- Le contrôle permanent est placé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, sous la responsabilité d'un contrôleur permanent du groupe. Sa fonction est indépendante des métiers opérationnels. Il dispose d'une responsabilité fonctionnelle sur l'ensemble des contrôleurs permanents et correspondants des directions du siège et des filiales, dont il coordonne l'activité. Les correspondants sont plus particulièrement chargés des normes et procédures dans leurs domaines respectifs. Le contrôleur permanent du groupe assure, par ailleurs, les fonctions de contrôle de la conformité et de lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe OSEO. A ce titre, il est, avec le contrôleur des risques de crédit, le correspondant TRACFIN habilité pour effectuer la déclaration en cas de soupçon de blanchiment.
- Une nouvelle charte de contrôle interne définit plus précisément les modalités d'exercice du contrôle interne au sein du groupe OSEO ainsi que les missions et les responsabilités de chacun dans ce domaine.

## ● **La dissolution d'OSEO services et la nouvelle organisation des services en ligne**

OSEO et la Caisse des Dépôts ont décidé, conjointement, de dissoudre le Groupement d'Intérêt Economique « OSEO services » au 31 mars 2007 et d'envisager un nouveau mode de collaboration conduisant à intégrer pleinement dans l'organisation interne d'OSEO les activités faites sous son nom.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2007, une Direction « OSEO en ligne » a été créée, rattachée au pôle « Stratégie et Innovation », regroupant les collaborateurs en charge de la communication numérique au sein d'OSEO et des activités en ligne au sein d'OSEO services. Le pôle études et documentation d'OSEO services et ses collaborateurs ont rejoint la Direction du Développement et de l'Évaluation, qui est devenue la Direction du Développement, des Études et de l'Évaluation.

La volonté d'OSEO de recentrer son site Internet sur son cœur de métier et ses domaines d'action s'est traduite par la mise en ligne d'une quatrième version d'oseo.fr le 21 mars 2007. Ce nouveau support incarne la marque et les valeurs d'OSEO, en conformité avec sa stratégie, les attentes de ses clients et de ses partenaires.

Le site est désormais le support numérique unique d'information et de communication, de prospection et d'échanges « commerciaux ».

## ● OSEO garantie

### 👉 Un PNB financier exceptionnel

La composante financière du Produit Net Bancaire qui comprend la rémunération des fonds propres, les plus ou moins-values nettes des variations de provisions pour dépréciation sur titres et la part du rendement financier sur des actifs adossés aux fonds de garantie représente, à 34,4 millions €, une hausse de 70 % par rapport à 2006 et 44 % du PNB total.

Cette progression exceptionnelle est la conséquence à la fois de décisions opportunes sur le marché des actions et de la modification des règles d'évaluation comptables des titres.

Concernant les conditions de marché, OSEO garantie a engagé principalement sur le premier semestre et jusqu'au 13 juillet 2007 un programme de désinvestissement sur des actions ou des OPCVM qui a permis la comptabilisation de plus-values importantes. Celles-ci s'élèvent à 6,3 millions € pour le portefeuille fonds propres et à 20,8 millions € pour celui des fonds de garantie. A noter que ce dernier montant est affecté à hauteur de 90 % dans les fonds de garantie et pour 10 % dans le PNB financier.

Enfin, des reprises de provisions ont été comptabilisées pour 2,6 millions € en raison :

- D'une part, du reclassement en titre d'investissement des titres hybrides initialement classés en titre de placement et dont l'engagement de conservation à terme a été confirmé (0,9 million €).
- Et d'autre part, de l'application d'un changement de méthode de comptabilisation des surcotes/décotes en mode actuariel sur les titres de placement et donc l'enregistrement concomitant dans les capitaux propres d'une dépréciation de 1,7 million €. Ce choix comptable a été motivé par la convergence des traitements avec les normes IFRS.

### 👉 Renouvellement et extensions des conventions de délégation de décision en faveur des TPE

L'année 2007 s'est caractérisée à la fois :

- par un renforcement de l'activité des conventions existantes ;
- par la signature de nouvelles conventions ;
- par la mise à jour des conventions les plus anciennes.

De nouvelles conventions ont ainsi été signées avec les Banques Populaires, le Crédit Agricole, HSBC et le Crédit Mutuel. Les conventions du Groupe CIC, des Fédérations du Crédit Mutuel et de la Société Générale ont été réactualisées, avec notamment une hausse du plafond de la délégation de décision à 80 000 € de prêts garantis, désormais commun à toutes les conventions passées avec les banques.

Par ailleurs trois conventions spécifiques ont été signées, dans le but de faciliter le financement en crédit-bail / location financière de TPE ayant à réaliser un investissement informatique et bénéficiant du « Passeport pour l'Économie Numérique » délivré par le Ministère des PME.

Cette action a été accompagnée d'un travail important de mise en œuvre de ces conventions avec les banques, avec en particulier la possibilité de soumettre les dossiers directement via extranet.

L'activité de ces conventions s'est donc logiquement accrue cette année et devrait représenter de l'ordre de 350 millions € de risques pris.



## **Coopération internationale**

OSEO a poursuivi en 2007 sa coopération avec des organismes de garantie étrangers. Outre l'achèvement des missions concernant le Maroc, au profit de la Caisse Centrale de Garantie, et le groupe de travail méditerranéen G.O. Network, deux nouvelles prestations ont été réalisées.

La première concerne une étude menée pour le compte de la SFI (groupe Banque Mondiale) sur le profil technique de l'organisme de garantie du Liban, Kafalat, et sur ses possibilités de développement.

La seconde est une mission mandatée par l'AFD sur l'évaluation des capacités d'intervention et des besoins de renforcement de la Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement d'Algérie (CGCI- PME), susceptible d'ouvrir une action complémentaire d'appui technique au démarrage de son activité.

## **OSEO bretagne**

L'année 2007 sera une belle année pour OSEO bretagne. L'activité progresse sur toutes les lignes de métiers et plus particulièrement en cofinancement où l'objectif a été dépassé (progression de 20 % par rapport à 2006).

La garantie s'est stabilisée à son plus haut niveau historique, tout comme le FCT.

Les équipes d'OSEO innovation ont rejoint les locaux d'OSEO bretagne en début d'année, ce qui a progressivement permis de développer une gamme complète d'outil de financement de l'innovation. Les synergies commerciales ont rapidement été efficaces à l'image de l'intégration d'un chargé d'affaires innovation dans la délégation de Brest.

D'un point de vue comptable, l'exercice 2007 sera également de bonne facture, dans la lignée des précédents.

Les partenariats continuent à se développer avec bien sûr les partenaires naturels que sont les banquiers mais aussi tous les réseaux d'accompagnement tel que ceux de la création/transmission d'entreprise ou les pôles de compétitivité.

A l'international, OSEO bretagne complète son offre avec celle de la Région Bretagne, avec laquelle de nombreux produits sont déjà commercialisés.

A l'image du groupe, l'année 2007 aura donc été un bon cru pour OSEO bretagne, ce qui permet d'engager 2008 avec optimisme.

## **Réforme du ratio de solvabilité OSEO financement - Bâle 2**

OSEO a lancé depuis fin 2002 un projet « Bâle 2 » d'envergure visant la mise en place de l'approche des notations internes pour évaluer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre de ses risques de crédit. Ce choix a été guidé par le positionnement d'OSEO en France, en tant qu'établissement de référence en matière de financement des PME aux côtés des banques françaises, par la volonté d'adopter les meilleures pratiques de gestion des risques et enfin par le souhait de capitaliser sur le savoir-faire de l'établissement en matière d'analyse du risque de crédit sur les PME.

Ce chantier a été mené de façon coordonnée avec l'ensemble des Directions opérationnelles d'OSEO financement et d'OSEO garantie, sous la forte implication de la Direction Générale.

Les travaux menés dans le cadre de ce chantier sont aujourd'hui très avancés ou aboutis :

- L'organisation de la surveillance des risques a été adaptée aux attendus réglementaires.
- Les modèles internes d'évaluation des risques sont systématiquement utilisés pour le corporate pour les activités de financement et de garantie depuis plus de 2 ans (cadre normatif). Ce système de notation est intégré dans l'application informatique gérant le processus d'octroi des crédits permettant une traçabilité totale et le suivi de la performance du dispositif d'engagement.
- Un système de valorisation des sûretés immobilières a été créé, bénéficiant d'un travail important de fiabilisation des données.
- Le système d'information est global, permettant efficacité, auditabilité et vision analytique des portefeuilles de risque.
  - Le portail commercial / OAD (Outil d'Aide à la Décision) traite les fonctions d'instruction et décision.
  - L'entrepôt de données BSR (Base de suivi des risques) consolide de façon quotidienne tous les encours (en cohérence avec la comptabilité) ainsi que les différents niveaux de défaut. La BSR permet une vision globale instantanée par groupe bénéficiaire.
  - Le référentiel Tiers-client est unifié et a bénéficié du chantier sur la qualité des données.
  - Le logiciel FERMAT (leader sur ce marché), installé depuis début 2006 permet de produire les différents ratios, les reportings et d'analyser la pertinence des modèles.

En 2007, OSEO garantie a fait l'objet d'un audit de pré-homologation.

En 2008, lors de la prise d'effet de la nouvelle réglementation, OSEO financement calculera ses ratios de solvabilité en méthode standard. La perspective du passage aux méthodes avancées est liée à la détermination d'une méthode réglementaire de la prise en compte des fonds de garantie adéquate. Un travail est mené dans ce sens avec la Commission Bancaire et les organismes de tutelle.

Le groupe poursuit sur 2008 l'amélioration des systèmes de notation et affine son processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne dans un cadre se conformant aux pratiques avancées.

## • Le passage aux normes IFRS

Conformément au règlement européen CE n°1606/2002, OSEO financement, faisant appel public à l'épargne, présente pour la première fois ses comptes consolidés 2007 en référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).



## **Conduite du projet**

Une mission de pré-diagnostic a été conduite en 2003. Celle-ci a été suivie en 2005 par une phase de diagnostic détaillé. Le projet s'appuie sur une équipe projet rattachée à la Direction Comptable d'OSEO et sur une organisation par groupe de travail impliquant les différents métiers et fonctions du groupe.

Les préconisations de traitement comptable des opérations ont été entérinées par des Comités de validation, auxquels ont été conviés les Commissaires aux Comptes. En fonction des enjeux, les préconisations ont été arrêtées en Comité de pilotage.

La phase de diagnostic a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français. Elle a également permis de prévoir les évolutions nécessaires afin d'assurer la transition vers le référentiel IFRS. Celles-ci sont d'ordre comptable (schémas, règles) et sont à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels de gestion.

Les travaux réalisés par les groupes de travail sont matérialisés par des fiches de thèmes permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français,
- l'élaboration de schémas comptables appropriés,
- la mise en place des modalités pratiques d'application,
- si possible, la quantification de l'impact de première application.

Ces fiches de thèmes sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IFRS au sein du groupe.

## **Établissement des informations pro forma en 2006**

Afin d'assurer la comparabilité des comptes consolidés 2007, des états financiers pro forma ont été établis au titre du bilan d'ouverture (1<sup>er</sup> janvier 2006), de l'arrêté semestriel du 30 juin 2006 et de l'arrêté annuel du 31 décembre 2006.

Ces informations ont été publiées simultanément avec les comptes semestriels du 30 juin 2007. Celles relatives au bilan d'ouverture et à l'arrêté du 31 décembre 2006 sont reprises dans l'annexe des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2007.

## **Principales divergences entre les normes IFRS et le référentiel comptable français ayant un impact sur les comptes du groupe**

### • **Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Ces provisions générales n'étant pas admises en normes IFRS, les FRBG font l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres d'ouverture.

### • **Les dépréciations collectives**

Le mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe en 2000 sur l'activité de cofinancement et était enregistré au passif du bilan (poste "Provisions pour risques et charges").

Dans le référentiel IFRS, le groupe a identifié des portefeuilles présentant une dégradation du risque de crédit, sur la base de notations internes (approche bâloise) associées au modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant notamment sur une appréciation « à dire d'expert ». Les dépréciations nécessaires ainsi évaluées sont enregistrées en diminution de l'actif.

- **Le portefeuille Titres détenus**

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories prévues par la norme IAS 39. Les classements se font selon les principes suivants :

- Le portefeuille des "actifs financiers à la juste valeur par résultat" enregistre principalement les instruments financiers désignés par le groupe comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option lors de sa comptabilisation initiale (option de juste valeur, conformément au règlement européen CE n°1864/2005 du 15 novembre 2005) et notamment les instruments financiers incluant un dérivé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les évaluations en juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur sur le résultat constituent une divergence majeure par rapport au référentiel français.
- La catégorie des "actifs détenus jusqu'à l'échéance" regroupe les anciens titres d'investissement et l'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- Le portefeuille des "prêts et créances" enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE.
- Le portefeuille des "actifs disponibles à la vente" est la catégorie par défaut qui intègre les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participation non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché avec comptabilisation des variations de juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

- **Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture**

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Le groupe OSEO n'applique à ce jour que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de la couverture en juste valeur, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé est inscrit en résultat et la variation de juste valeur de l'élément couvert également. Ainsi, seule l'inefficacité des relations de couverture impacte le résultat (et les capitaux propres au bilan d'ouverture).

Concernant la couverture de portefeuille, le groupe OSEO a adapté ses procédures afin de préserver le niveau de couverture de ses risques financiers. Il privilégie une couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite "carve out").

La documentation de ces relations de couverture se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts (essentiellement des prêts ou emprunts à taux fixe) et d'instruments de couverture (essentiellement des swaps de taux fixe),
- d'une position d'instruments dérivés de couverture (essentiellement des swaps de taux fixe),
- d'échéanciers démontrant que l'encours des instruments couverts est toujours supérieur à l'encours des instruments dérivés, et qu'à chaque échéance OSEO, n'est pas en situation de surcouverture.

- **Les portefeuilles actions des sociétés de capital-risque**

Ils sont classés dans la catégorie des "actifs disponibles à la vente" et donc valorisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la cession des titres ou la constatation d'une perte de valeur durable. Ainsi, les résultats positifs latents sont comptabilisés, contrairement aux principes français, et impactent de manière positive les capitaux propres.

- **Les impôts différés**

Toutes les différences temporelles actives et passives sont comptabilisées par le groupe OSEO. Dans le référentiel français, il n'est pas comptabilisé d'actif d'impôt au-delà des impôts différés passifs, en raison des incertitudes concernant leur imputation sur des impositions à venir.

En IFRS, la comptabilisation des actifs d'impôt différés au-delà des passifs d'impôt différés génère un accroissement des capitaux propres à l'ouverture (1<sup>er</sup> janvier 2006).

- **Évaluation des fonds de garantie**

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO garantie. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de production à venir.

## 5.2. Les interventions d'OSEO financement

L'activité d'OSEO financement en faveur du financement des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises, s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt économique général qui lui est confiée par les Pouvoirs Publics, en partenariat avec les banques et les établissements financiers.

OSEO financement contribue au financement des investissements des entreprises par des cofinancements avec ses partenaires bancaires réalisé sous forme de prêts à moyen et long terme et d'opérations de crédit-bail. Au titre du financement à court terme, il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises liés à l'exécution des commandes des grands comptes publics et privés.

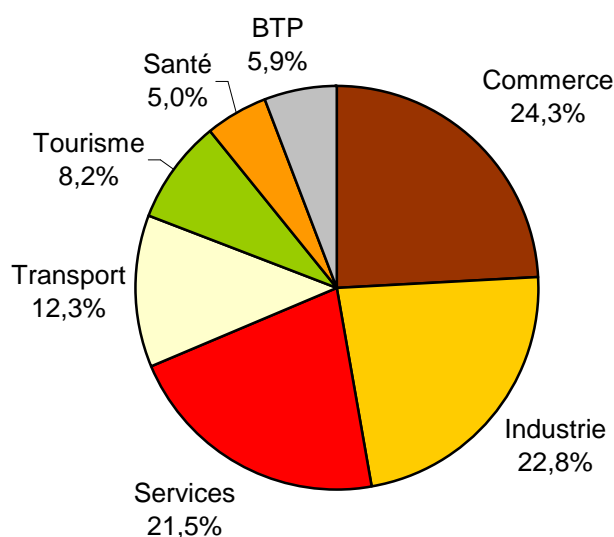
### • L'activité de cofinancement en prêt et crédit-bail

Dans un contexte de stabilité des investissements en 2007, les accords de financement se sont élevés à 2,7 milliards € contre 2,6 milliards € en 2006.

Les financements mis en place par OSEO financement au cours de cet exercice ont représenté un montant de 1,9 milliard € pour 1,7 milliard € en 2006 soit une augmentation de 12 %.

Ces financements, associés systématiquement à des crédits bancaires, ont eu, comme en 2006, un effet de levier important dans la mise en place des investissements des entreprises. Ils ont contribué à la mise en place d'un total de 4,3 milliards € de financements.

**Financements MT et LT en 2007**



## Investissement corporel et incorporel

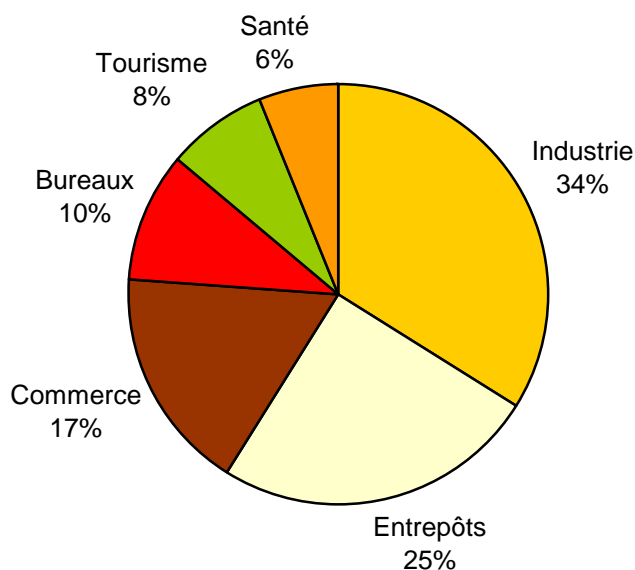
- **Immobilier et incorporel**

Les financements des investissements immobiliers et incorporels ont représenté en 2007 un volume de réalisations identique à celui de 2006, soit 1,2 milliard €<sup>1</sup>, dont 522 millions € de prêts à long terme et 220 millions € de prêts à moyen terme.

Ces prêts ont bénéficié prioritairement aux petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 50 salariés. Leur durée moyenne (10 ans) est identique à celle de l'année précédente. Cette durée est de 13,4 années pour les prêts longs et de 5,7 ans pour les prêts de moyenne durée (inférieure à 7 ans).

Les opérations de crédit-bail immobilier réalisées par l'établissement et sa filiale OSEO bretagne ont atteint un montant de 294 millions €, en progression de 5 % par rapport à 2006. 280 programmes d'investissement ont été financés en 2007.

### Répartition par nature d'immeuble



- **Énergie et Environnement**

OSEO financement intervient sur un marché dans lequel l'offre reste très concentrée avec une douzaine d'intervenants.

Ses financements ont porté à hauteur de 70 % sur des fermes éoliennes, 30 % des interventions ont financé de nouveaux marchés (financement des installations de production électrique, à partir de panneaux photovoltaïques et de bois-énergie, le traitement et la valorisation des déchets et également le transport durable comme le ferroutage et le transport fluvial,...).

<sup>1</sup> Ce montant inclut l'investissement immatériel hors PCE ainsi que l'activité de crédit-bail Énergie et environnement.

Sa participation à ces financements sur des investissements de maîtrise d'énergie et de protection de l'environnement a représenté un montant de 120,6 millions €, dont 34,6 millions € de crédit-bail et 86 millions € de prêts.

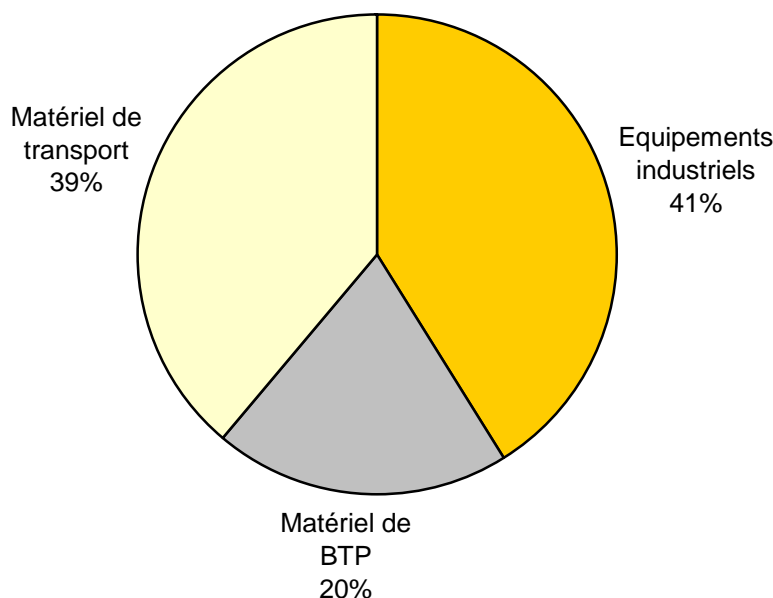
- **Équipement**

Le financement des équipements représente globalement un montant de 579 millions €, contre 436 millions € en 2006, soit une progression de l'ordre de 33 %.

Le financement de ces équipements professionnels est réalisé à 78 % en crédit-bail et 22 % sous forme de prêts.

Ainsi, près de 5 400 équipements ont été financés en 2007 par OSEO financement qui gère environ 15 800 contrats de crédit-bail. L'encours est en forte progression (+ 17 %).

### Répartition par nature de matériel



### Investissement immatériel

- **Contrats de développement et Prêt Participatif de Développement**

Le développement des PME passe, de plus en plus, par la réalisation d'investissements immatériels. Le financement de ces investissements est difficilement envisageable en prêt bancaire classique. Il nécessite, à côté du financement par fonds propres, l'émergence d'une nouvelle catégorie de financement : « les capitaux patients ».

Ces prêts ne comportent pas de garantie de substitution auprès du chef d'entreprise (caution) et sont assortis d'une durée et de modalités de remboursement adaptées.

Dans tous les cas, les interventions d'OSEO s'intègrent dans un plan de financement qui comporte l'intervention d'une banque ou d'un organisme de capital-risque, pour un montant au moins équivalent à celui d'OSEO, OSEO exerçant un effet de levier ou d'entraînement sur les partenaires financiers de l'entreprise.

Le montant des réalisations en « produits patients » (Contrats de Développement + PPD) s'est élevé à 145 millions € en 2007 contre 155 millions € en 2006.

### ***Les Contrats de Développement***

Depuis sa création, OSEO développe cette gamme de financements, complémentaires de celui des banques ou des organismes de capital-risque : les contrats de développement et notamment le Contrat de Développement Innovation.

Afin de répondre aux priorités économiques des Régions, les Contrats de Développement, Création et Transmission sont commercialisés en partenariat avec les Régions.

Le montant des réalisations en Contrats de Développement s'est élevé à 134 millions € en 2007, soit une baisse de 6 % par rapport à 2006.

Cette baisse est imputable au Contrat de Développement Innovation dont la commercialisation a souffert de la remontée des taux en 2007. Des dispositions ont été prises pour améliorer l'offre malgré la hausse persistante de ceux-ci.

Le Contrat de Développement Transmission a enregistré une progression de 17 % grâce au développement de nouveaux partenariats avec les Régions.

Le Contrat de Développement International, qui a vocation à soutenir les entreprises souhaitant s'ouvrir à l'international, que ce soit en développant leurs exportations ou en s'implantant à l'étranger, a été lancé en 2007. Le montant des financements mis en place s'élève à 4,3 millions €.

### ***Le Prêt Participatif de Développement***

La mise à disposition, par l'intermédiaire d'OSEO financement, d'une enveloppe de Prêts Participatifs de Développement, permet au titre de l'aménagement du territoire, à une collectivité territoriale, de disposer d'une solution de quasi-fonds propres pour les entreprises en développement de petite taille qui n'ont pas accès au capital-risque.

Au 31 décembre 2007, le montant des prêts réalisés s'est élevé à 11,2 millions €.

- **Le Prêt Participatif d'Amorçage**

Le Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) apporte aux entreprises innovantes de moins de 5 ans une réponse à leur financement à court terme, en leur permettant de poursuivre leur programme d'innovation, tout en les plaçant dans des conditions favorables avant une levée de fonds. Il fait appel aux apports des trois métiers d'OSEO.

Pour sa deuxième année d'activité, il a confirmé son succès, avec la mise en place en 2007 de 148 PPA, représentant un montant de 15 millions €, en accroissement de près de 66 % par rapport à 2006.

Dix-huit Régions se sont engagées financièrement dans ce dispositif aux côtés d'OSEO permettant de porter à 150 000 € le plafond du montant du prêt (au lieu de 75 000 €).

- **Le Prêt à la Création d'Entreprise**

Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) contribue à l'installation de nouveaux entrepreneurs et tout particulièrement, ceux qui rencontrent le plus de difficultés à accéder au financement bancaire à moyen et long terme.

Le PCE, d'un montant compris entre 2 000 et 7 000 €, a permis de mobiliser tous les acteurs de la création d'entreprise, les banques comme les réseaux d'aide et d'accompagnement.

OSEO garantie sécurise le dispositif en garantissant les prêts bancaires et les PCE à hauteur de 70 %, le plus souvent sous forme de délégation donnée aux partenaires financiers dans le cadre de convention TPE.

Sa commercialisation et sa mise en place sont maintenant en totalité réalisées via une procédure Extranet.

Les dépenses financées par le PCE couvrent essentiellement des besoins immatériels (frais de démarrage, besoin en fonds de roulement,...).

En 2007, les Pouvoirs Publics ont souhaité donner une nouvelle impulsion à ce produit de financement de la petite création.

23 290 créateurs d'entreprise ont été ainsi accompagnés, soit une progression de 51 % par rapport à 2006. Le montant des financements mis en place s'élève à 128 millions € contre 77,6 millions € en 2006.

(en millions €)	Production	
	2006	2007
<b>Ensemble</b>	<b>1 727</b>	<b>1 910</b>
<b>Investissement corporel et incorporel</b>	<b>1 485</b>	<b>1 622</b>
Immobilier et incorporel <sup>17</sup>	1 023	1 008
Énergie et environnement <sup>18</sup>	26	35
Équipement	436	579
<b>Investissement immatériel</b>	<b>242</b>	<b>288</b>
Contrats de Développement <i>dont Contrat de Développement Innovation (CDI)</i>	142 106	134 83
Prêt Participatif de Développement (PPD)	13	11
Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)	9	15
Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)	78	128

<sup>17</sup> Le total « Immobilier et incorporel » du rapport 2006 incluait l'activité « Énergie et environnement » et les Contrats de Développement (hors Contrat de Développement Innovation).

<sup>18</sup> Les montants correspondent à l'activité de crédit-bail. Pour 2007, les prêts figurent à la ligne « Equipement » pour 76,4 millions € et à la ligne « Immobilier et incorporel » pour 9,5 millions €.



(en millions €)	Encours au 31 décembre	
	2006	2007
<b>Ensemble</b>	<b>6 819</b>	<b>7 212</b>
<b>Investissement corporel et incorporel</b>	<b>6 342</b>	<b>6 571</b>
Immobilier et incorporel	5 186	5 223
Énergie et Environnement	236	236
Équipement	920	1 112
<b>Investissement immatériel</b>	<b>477</b>	<b>641</b>
Contrats de Développement	252	351
<i>dont Contrat de Développement Innovation (CDI)</i>	<i>167</i>	<i>230</i>
Prêt Participatif de Développement (PPD)	20	30
Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)	9	24
Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)	197	236

## • Court terme

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

L'année 2007 a été riche en évolutions avec la mise en œuvre de la deuxième phase d'e-treso, la simplification de l'offre, l'assouplissement des modalités de financement des grands donneurs d'ordre privés et le lancement du crédit Avance+ Jeune Entreprise.

Le montant des avances effectuées s'est élevé à 5,02 milliards €. Ces crédits et avances ont bénéficié à 6 611 entreprises, 40 % en nombre concernent le secteur du BTP.

OSEO a ainsi su répondre aux attentes des entreprises notamment des plus petites : 95 % des entreprises financées en Court Terme emploient moins de 50 salariés.

Au titre des marchés financés, OSEO financement délivre des engagements par signature : soit des cautions soit des garanties à première demande. L'encours moyen des opérations de crédit s'élève à 575 millions €.

Au total, les encours de crédit et caution d'OSEO financement représentent un montant de 815 millions €.

(en millions €)	2006	2007
Avances	4 936	5 015
Crédits (encours moyen débiteur brut annuel)	583	575
Cautions (encours moyen débiteur brut annuel)	208	240

## • Les interventions en fonds propres

En 2007, les filiales d'OSEO financement Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme et le FCPR Avenir Entreprises 1 ont réalisé 20 millions € d'investissement en fonds propres (contre 14,9 millions € en 2006). Par ailleurs, les encours se sont élevés à 89,5 millions €.

(en millions €)	2004	2005	2006	2007
<b>Interventions en fonds propres</b>				
Production	13	21	15	20
Encours	75	79	82	89,5

## • Activité de garantie d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions

Pour la troisième année consécutive, l'activité d'OSEO garantie a connu une croissance soutenue. Les montants de concours garantis sont de 5,85 milliards €, en hausse de 9 % par rapport à 2006.

Cette évolution est le reflet d'une demande croissante des organismes financiers pour nos interventions sur les projets d'entreprises qui portent les plus forts potentiels de croissance mais aussi le plus d'incertitudes. Les trois quarts des concours garantis sont dédiés à des financements de création (« ex nihilo » ou première installation par reprise de fonds de commerce), d'innovation, de développement international ou de transmission.

Les dotations de l'Etat aux fonds de garantie ont été pour l'année 2007 d'un peu plus de 250 millions € (en incluant les dotations dédiées à la couverture des « Prêts à la Création d'Entreprise distribués par OSEO). C'est cet engagement sans précédent de la part de l'Etat qui a permis d'assumer à la fois une telle croissance et un tel niveau de prise de risque.

Le coût du risque constaté sur l'année a été particulièrement favorable, plus encore que les précédentes années.

## Un niveau d'activité en forte progression

5,85 milliards € de financement ont bénéficié d'une garantie, pour un montant de risque effectivement pris par OSEO garantie de 2,7 milliards €. Ceci représente, respectivement, des hausses de 9,3 % et 11,6 % par rapport aux chiffres réalisés en 2006.

Si la croissance reste soutenue elle l'est donc moins qu'en 2006, où elle était respectivement de 17,5 % et 21 % par rapport aux chiffres réalisés en 2005.

Le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces financements est de 47 580, en hausse de 8,8 % par rapport à 2006.

Le montant moyen de financement accompagné par entreprise est donc globalement stable, aux alentours de 120 000 € en moyenne. Mais cette stabilité masque des réalités diverses : d'une part une forte croissance des prêts de petites tailles aux entreprises en création (moins de 59 000 € de financement par entreprise en moyenne), soutenue en particulier par l'accroissement du nombre de Prêts à la Création d'Entreprise, et d'autre part un net renforcement du montant moyen par dossier sur les finalités de transmission (425 000 € de financement par entreprise en moyenne) de développement (250 000 € de financement par entreprise en moyenne), innovation (426 000 € en moyenne) et international (754 000 € en moyenne) en particulier.

La part des TPE (entreprises de moins de 10 salariés) a augmenté, passant de 72 à 75 %.

## Croissance à deux chiffres de l'activité sur les finalités création, transmission et innovation

Les montants de concours garantis **en création** sont en hausse de 16 %.

La hausse de 17 % des entreprises accompagnées s'explique principalement par l'augmentation du nombre de Prêts à la Création d'Entreprise accordés par OSEO financement (et accompagnés de prêts bancaire garantis par OSEO dans plus de 90 % des cas), passés de 16 305 en 2006 à 23 265 en 2007.

Par ailleurs pour les dossiers accordés au cas par cas dans notre réseau, l'activité du fonds création se répartit, en risque, en 56 % de premières installations par reprise de fonds de commerce et 44 % de création « ex nihilo ».

Les opérations de **transmission**, principalement garanties sur le fonds Transmission, sont, à 1,47 milliard € en hausse de 11 % en montant de concours garanti et en très léger retrait, de 4 %, en nombres d'entreprises bénéficiaires. L'évolution du fonds Transmission vers des opérations de taille de plus en plus significative se confirme donc.

Le fonds **Innovation** voit son activité augmenter de 16 % à 498,6 millions € de financements garantis et 239,7 millions € de risque.

Enfin, le fonds destiné au **Renforcement de la Structure Financière** a connu une décroissance de 10 % en montant de financement et une stabilité du nombre d'entreprises accompagnées. Il se maintient dans des niveaux de production relativement bas.

### Montant des concours garantis en fonction de leur finalité

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>En %</b>	<b>2006</b>	<b>En %</b>
<b>Création</b>	<b>2 039</b>	34,8 %	<b>1 756</b>	33 %
<b>Transmission</b>	<b>1 466</b>	25 %	<b>1 316</b>	24,5 %
<b>Développement</b>	<b>2 188</b>	37,4 %	<b>2 105</b>	39 %
- dont fonds international	343	5,9 %	240*	4,5 %
- dont fonds innovation	498	8,5 %	430	8 %
<b>Renforcement de la structure financière</b>	<b>157</b>	2,8%	<b>175</b>	3,5 %
<b>Total</b>	<b>5 850</b>		<b>5 352</b>	

\* Chiffre estimé

### **Stabilité de l'activité de fonds propres, en cours de renforcement**

L'activité en fonds propres se stabilise, temporairement, après une année de hausse exceptionnelle, de 45 %, en 2006. La baisse de 12 % observée correspond principalement à un ralentissement de l'activité du fonds **Biotech** (qui passe sur son volet fonds propres de 44,9 à 32,6 millions €).

Hors ce fonds :

- L'activité du fonds FASEP (garantie des apports en fonds propres de PME à leurs filiales hors espace économique européen) passe de 5 à 8,7 millions € de risques pris.
- L'activité du fonds de garantie de fonds propres Développement technologique qui garantit principalement les FCPI est stable.
- L'activité du fonds France Investissement Garantie (ancien fonds de garantie capital-PME) est en baisse de 14 %.

La baisse de l'activité de France Investissement Garantie est exceptionnelle. Elle est le reflet d'une signature tardive de la convention cadre de ce fonds avec CDC Entreprises qui en est l'unique « dotateur », qui a, en cascade, décalé les signatures des conventions entre OSEO garantie et les investisseurs. Néanmoins, cette signature plus tardive a permis d'acter, dans le cadre de France Investissement, d'un renforcement significatif du fonds qui, dans les prochaines années, se traduira par une hausse de l'activité.

Les encours garantis sur le fonds court terme sont en très légère hausse avec, en particulier, une hausse significative des garanties export qui ont représenté 91 millions € de risques accordés en 2007.

### Montant des concours garantis par nature d'opération

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>Évolution</b>
Financements à moyen et long terme	5 107	4 597	+ 11 %
Financements à court terme	478	466	+ 2 %
Interventions en fonds propres	265	289	- 8 %
<b>Total</b>	<b>5850</b>	<b>5 352</b>	<b>+ 9 %</b>

En termes de secteurs d'interventions, l'année 2007 est comparable à l'année 2006. Elle confirme donc la montée, observée en 2006, dans l'activité d'OSEO garantie des secteurs de l'industrie et des services.

**Montant des concours garantis par secteur d'activité**

	2007	2006	2005
Agriculture	0,7 %	1,1 %	1,3 %
BTP	6,3 %	5,7 %	9,1 %
Commerce	18,8 %	17,5 %	23,3 %
Industrie	19,9 %	21,2 %	19,2 %
Services	45,0 %	45,7 %	35,7 %
Tourisme	9,2 %	8,8 %	11,4 %

 **Une présence forte auprès des entreprises de croissance**

42 des 107 entreprises introduites en bourse, en France, en 2007 avaient précédemment bénéficié d'une garantie d'OSEO garantie :

- 4 des 21 entreprises introduites sur EURONEXT VL (19 %, contre 31 % en 2006)
- 27 des 44 entreprises introduites sur ALTERNEXT (61 % contre 42 % en 2006)
- 11 des 42 entreprises introduites sur le MARCHE LIBRE (26 % contre 43 % en 2006)

Au total, ce sont donc 61 % des 114 PME cotées sur ALTERNEXT qui font ou ont fait l'objet d'une garantie d'OSEO garantie. Plus particulièrement, sur 13 PME de biotechnologies cotées en France, 11 sont garanties par OSEO.

Enfin, la liste des "Technology Fast 50" publiée par Deloitte en 2007 comprend 30 PME garanties (60 %).

 **Des évolutions contrastées de l'activité du fonds DOM**

Le Fonds DOM, co-financé par l'Etat, le FEDER et les Régions a permis de financer 1 396 entreprises en 2007 pour un montant d'investissement de 182 millions €, soit une augmentation de la production de près de 5 % par rapport à l'année 2006.

A la Réunion, le montant de risque garanti continue de progresser, il est de l'ordre de 50 millions €, en hausse de près de 20 % par rapport à l'année 2006. 739 entreprises ont bénéficié d'un concours garanti.

En Guadeloupe, le montant de risque garanti est de 25,5 millions € ce qui représente une stabilisation de l'activité après une année de croissance exceptionnelle en 2006. Cette baisse s'accompagne d'une hausse du nombre d'entreprises bénéficiaires qui passe de 267 à 319.

En Martinique, le montant de risque pris est de 20 millions € au bénéfice de 250 entreprises. Cette baisse de 26 % en montant et de 9 % en nombre s'explique par la décision, prise en juillet, de limiter fortement l'activité dans l'attente d'une solution permettant de répondre aux besoins de dotation des fonds de garantie.

Enfin, en Guyane, l'activité du fonds DOM a été en forte progression, avec 9,2 millions € de risques accordés au bénéfice de 88 entreprises.

## Poursuite de la stabilité des entrées en contentieux

Les contentieux déclarés en 2007 sur les opérations de crédit s'élèvent à 147,5 millions € de risque. A périmètre comparable, les entrées en contentieux en 2007 sont stables par rapport à l'année passée.

Sur l'activité de garantie du capital-risque, la sinistralité reste modérée, avec 32,8 millions €, déclarés en 2007, contre 31,5 millions €, en 2006.

## Nouvelle progression d'OSEO garantie régions

Avec un montant de concours garantis de 366 millions €, l'activité d'OSEO garantie régions affiche une nouvelle progression de l'ordre de 17 % par rapport à 2006.

Au 31 décembre 2007, depuis sa création, OSEO garantie régions s'est vu confié en gestion près de 126 millions € de dotation, qui ont permis de garantir près de 1,4 milliard € de crédits à des TPE et PME.

En montant, cette activité est orientée principalement vers des transmissions (49 % de l'activité 2007) et des créations (31 % de l'activité 2007) d'entreprises.

## 5.3. La structure et la gestion financière d'OSEO financement et d'OSEO garantie

### • Les marchés financiers en 2007

L'année 2007 aura été marquée par la mutation de la crise immobilière américaine qui pointait fin 2006 en crise de crédit généralisée, mais aussi par la résurgence de l'inflation due à la poursuite de la hausse des prix de l'énergie, qui ont atteint des records historiques.

En conséquence de la forte hausse des taux directeurs américains, qui ont progressé de 1 % en 2004, pour atteindre 5,25 % en 2006, le début de l'année 2007 a été caractérisé par l'explosion du taux de défauts des emprunteurs américains de catégorie dite « subprime ». Ce segment correspond aux ménages à revenus modestes, dont les crédits structurés à taux variables sont généralement assortis de marges importantes.

Cette brusque augmentation de sinistralité et la correction du marché foncier qu'elle a immédiatement induite, ont occasionné une dégradation des créances immobilières accordées par les banques américaines. Cependant, celles-ci s'en étaient en partie défaites auprès de nombreux investisseurs, banques et institutionnels, mais aussi des OPCVM orientés vers les clients finaux. Ce transfert de risque s'est effectué via le truchement de montages financiers de plus en plus sophistiqués, tels que les titrisations ou les produits dérivés qui se sont ainsi retrouvés dans les bilans d'établissements internationaux, dont un grand nombre ne sont pas des spécialistes de l'immobilier.

L'ampleur des pertes et la prise de conscience de la « mondialisation » du problème, ont alors déclenché une des crises de liquidités les plus importantes de ces dernières décennies. L'aversion au risque a soudainement saisi les investisseurs qui, dans un premier temps, ont

orienté toutes leurs liquidités vers les titres d'Etat et les placements interbancaires au jour le jour, en attendant de connaître l'étendue et l'ampleur des pertes occasionnées par cette crise. En Europe, la pénurie de liquidité rencontrée par les emprunteurs structurels, aura ainsi porté les taux interbancaires à court terme jusqu'à 4,90 %, en dépit des injections massives de liquidités opérées par l'ensemble des banques centrales internationales, le taux directeur de la BCE ayant été maintenu à 4 % depuis juin dernier.

Dans un contexte économique dont les perspectives ont été révisées à la baisse, la courbe des taux aura poursuivi son aplatissement initié en 2006.

En effet, la forte progression des taux courts liée à la crise des « subprimes » d'une part, et aux tensions inflationnistes d'autre part, ont fait progresser l'Euribor 3 mois de 3,72 % à 4,68 %, alors que le taux des emprunts d'Etat a bénéficié en fin d'année du phénomène de « flight to quality » conséquence de l'aversion au risque, pour s'inscrire à 4,47 %, soit une hausse limitée à 49 BP sur l'année.

Les marchés actions ont subi l'impact de la crise et ont été mis sous pression au cours du deuxième semestre, pour finalement terminer l'exercice en faible hausse, après un début d'année très porteur pour cette classe d'actifs (CAC 40 + 1,3 %, DJ eurostoxx 50 + 6,7 %). Ces niveaux pourraient ne pas totalement intégrer les probables dépréciations complémentaires d'actifs à venir.

Sur le marché des changes, l'année aura été marquée par la baisse du Dollar vers des niveaux inconnus depuis 30 ans, (1,47 dollar pour un euro au 31/12/2007). En effet, la crise immobilière et le ralentissement économique inévitable, ont incité la banque centrale américaine, la FED, à infléchir sa politique monétaire et à procéder à des baisses des taux qui, si elles peuvent stimuler l'activité, participent à la dépréciation du billet vert face aux autres devises, et notamment l'euro.

## • Le dispositif de gestion financière d'OSEO financement

La gestion financière s'inscrit dans un corps de règles et principes de gestion financière dont l'objectif est de concilier la flexibilité des réponses apportées aux besoins de financement des petites et moyennes entreprises avec la maîtrise des expositions aux risques financiers inhérents aux opérations de refinancement sur les marchés de capitaux. Ce référentiel couvre également les principes de gestion des soldes de trésorerie auxquels chaque entité du groupe se conforme ; il est ajusté à chaque ligne de métier :

- Pour OSEO financement, le mémorandum des activités financières précise les règles et modalités déterminant le cadre de la conduite de la gestion. Ce document opérationnel consigne, notamment, le dispositif de surveillance et maîtrise des risques, les seuils associés, les règles relatives à l'enregistrement des opérations dans le système d'information et le dispositif de contrôle de celles-ci. Actualisé et complété conformément à la réglementation, il est présenté, chaque année, aux instances sociales de la Banque.
- Pour OSEO garantie, la politique de gestion financière est proposée par le Comité Financier, puis soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La gestion des fonds de garantie est fondée sur les principes suivants :

- La gestion financière repose sur la constitution de portefeuilles d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont ajustés à ceux correspondant à l'écoulement des appels en garantie modélisés. Ce portefeuille de titres conservés



jusqu'à leur échéance adosse, selon un pas semestriel, les engagements en garantie souscrits par OSEO garantie.

- Les principes de la gestion actif-passif appliquée aux principaux fonds depuis 2003 ont été progressivement étendus à l'ensemble des fonds de garantie, dans la mesure où la modélisation des flux futurs le permettait. Cette démarche d'harmonisation technique des modèles utilisés en ALM englobe le calcul des coefficients multiplicateurs de chaque fonds.
- Le Fonds de Garantie à capital préservé, constitué en 2004, fait exception au principe de fongibilité des actifs représentatifs des différents fonds de garantie : reposant sur un modèle économique différent, un portefeuille d'actifs dédiés (titres d'Etat) est réservé à ce fonds.

La gestion des fonds propres d'OSEO garantie repose sur une double démarche :

- La détention d'un portefeuille de titres obligataires détenus jusqu'à échéance, destiné à assurer une source de rendement régulier. Ce portefeuille est structuré afin d'organiser un renouvellement des titres sur une période de dix ans.
- Des placements réalisés sur opportunités de marchés, en titres de natures et durées diversifiées. La recherche de rendement conduit à consacrer une part limitée de ces fonds à l'acquisition de produits structurés assortis d'une garantie du capital à échéance.

## • La structure financière d'OSEO financement

Au 31 décembre 2007, le total du bilan d'OSEO financement s'élève à 14,8 milliards €.

Le montant des concours à la clientèle a progressé de 6,3 % pour atteindre 7,6 milliards €, contre 7,1 milliards € le 31 décembre 2006. La progression des concours à l'équipement est de 3,9 % alors que celle des autres concours (crédits de trésorerie et autres crédits) atteint 19,8 % ; ces derniers représentent maintenant 16,1 % des encours. Les encours douteux enregistrent une légère diminution (172 millions € au lieu de 183 millions € l'an passé).

Les engagements hors-bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement restent stables à 2,1 milliards €, alors que les engagements au titre d'accords de garantie enregistrent une progression de 8 % par rapport à l'an dernier et atteignent 6,8 milliards €.

Le portefeuille d'actifs financiers s'établit à 6 311 millions € au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 318 millions € par rapport au 31 décembre 2006, essentiellement due à la croissance de fonds de garantie. Ces portefeuilles sont quasiment exclusivement composés d'obligations et de titres de créances négociables et plus de la moitié de ces titres ont vocation à être détenus jusqu'à leur échéance, ce qui limite la sensibilité des résultats comptables aux variations des taux d'intérêt. Les opérations d'échange de taux d'intérêts figurent pour 298 millions € dans les actifs financiers ; il s'agit des opérations sur instruments financiers destinés à couvrir les positions de taux du groupe qui présentent une valorisation positive aux conditions de marché en vigueur le 31 décembre 2007 ; les opérations de ce type qui présentent une valorisation négative figurent au passif pour un montant de 211 millions €.

Au 31 décembre 2007, la répartition en liquidité du financement des concours à la clientèle est la suivante :



- 63 % sous forme d'emprunts assis sur la collecte des dépôts CODEVI (5,2 milliards € en valeur de bilan),
- 20 % sous forme de titres émis sur les marchés monétaires et obligataires (2 milliards € en valeur de bilan),
- 17 % sous forme d'emprunts bilatéraux auprès des banques (1 milliard € en valeur de bilan).

Les ressources adossées à l'activité d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions des fonds de garantie s'établissent à un montant de 3,3 milliards € au 31 décembre 2007 contre 3 milliards € au 31 décembre 2006, soit une augmentation annuelle de 10 %, comparable à celle de l'année précédente.

Le montant des dettes subordonnées (99 millions €) reste stable, aux variations de change près ; il n'y a eu ni remboursement de titres ni émission nouvelle en 2007.

Les capitaux propres, part du groupe après prise en compte du résultat 2007, s'élèvent à 1 196 millions € au 31 décembre 2007, au lieu de 1 144 millions € au 31 décembre 2006, soit une progression de 5 %.

Au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité d'OSEO financement est de 16,48% dont 11,77% au titre des seuls fonds propres de base.

## • La gestion financière d'OSEO financement

La gestion financière conduite par OSEO financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. La gestion actif-passif est développée dans une optique de maîtrise des risques, avec pour objectif d'assurer la capacité de la banque à conduire les missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financier, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel.

Dans le cadre de son plan de financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement, OSEO financement a contractualisé 1 070 millions € de ressources nouvelles de maturité 10 ans, sous forme d'emprunts bilatéraux de ressources collectées sur les livrets de développement durable :

- 100 millions € auprès de la CNCE, à taux indexé sur le taux des livrets de développement durable ;
- 250 millions € auprès de la CDC, à taux fixe, dans le cadre de la ligne de 1 milliard € utilisable en quatre tranches annuelles de 2006 à 2009 ;
- 720 millions € auprès de la Banque Postale, à taux indexé sur l'Euribor.

Ce recrutement a été complété par un emprunt de 30 millions € à 4 ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement destiné au refinancement de l'activité PCE.

Le partenariat avec la Banque Postale a permis de renforcer la diversification des refinancements : au 31 décembre 2007, la part des emprunts privés dans les ressources d'emprunt atteint 33,8 %, au lieu de 27,3 % au 31 décembre 2006, celle des ressources levées auprès de la CDC est de 43 % et la part des marchés monétaires et financiers est de 23,2 %.

L'encours moyen durant l'année 2007 des refinancements à court terme (titres de créances négociables et ressources bancaires à court terme) s'établit à 1,1 milliard €, soit un niveau inférieur à celui constaté lors de l'exercice précédent (1,5 milliard €). Les certificats de dépôt représentent un encours moyen de 665 millions € ; la durée moyenne à l'émission qui était supérieure à 6 mois en 2006, s'établit à 3,9 mois en 2007.

Au 31 décembre 2007, le coefficient de liquidité s'élève à 371 %.

Sur la base des ressources à moyen et long terme d'ores et déjà collectées ou en cours de négociation, la couverture des besoins de financement est assurée à l'horizon 2009.

Les fonds confiés à OSEO garantie en couverture des risques souscrits sont portés au bilan de la société, alors que l'activité de garantie de la société est décrite au niveau de ses engagements hors bilan.

Le portefeuille de titres « Fonds propres » s'élève à 378 millions € au 31 décembre 2007, en valeur au bilan, contre 356 millions € à la fin de l'année précédente. Cette augmentation de 22 millions €, soit 6,2 %, est à mettre en regard d'un montant d'achats d'obligations de 24 millions €, contre 100 millions € l'an dernier. Il s'agit de titres d'Etat pour l'intégralité des nouvelles acquisitions, destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et pour une durée moyenne de 10 ans. La part des titres obligataires atteint 84 % au 31 décembre 2007, contre 85 % fin 2006. L'encours de certificats de dépôts a, pour sa part diminué ; les achats de titres de créances négociables, généralement émis sur une durée d'un mois, ont en effet porté en 2007 sur un montant de 500 millions € contre 533 millions € en 2006. Il n'y a plus d'actions détenues en fonds propres.

Le portefeuille « Fonds de garantie » s'établit à 2977 millions € au 31 décembre 2007 en valeur au bilan, en augmentation de 12,3 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les titres acquis dans le cadre du « fonds de garantie à capital préservé » constituent environ 21 % de ce portefeuille. Les placements à long terme sur ce portefeuille se sont élevés à 521 millions € en 2007, soit un montant nettement supérieur à celui de l'année passée (pour mémoire 359 millions € en 2006) ce qui correspond à une progression de 45 %. La maturité moyenne de ces investissements est de cinq ans, soit un peu plus longue que l'an dernier où l'on se situait sur une durée moyenne de quatre ans. De plus, le rendement moyen à l'acquisition se situe à 0,27 % au-dessus de celui des emprunts d'Etat. En raison de la durée de ces opérations, plus courte que celles réalisées sur le portefeuille « fonds propres », une diversification de signatures a pu être opérée : 62,6 % d'entre elles ont été effectuées avec des contreparties notées Aaa et 24,6 % sur des notations Aa1. Parmi les titres notés Aaa, on trouve non seulement de l'OAT pour 12,7 % mais aussi pour une grande partie des obligations classiques d'émetteurs de première catégorie (49,9 % des obligations sont notées Aaa). La part des titres obligataires dans le portefeuille « fonds de garantie » est plutôt stable : 77 % du portefeuille, contre 74 % en 2006. OSEO garantie a procédé à des achats de certificats de dépôts pour un montant de 6 839 millions €, sur l'ensemble de l'année 2007, contre 6 202 millions € en 2006. La part des titres de créances négociables reste stable par rapport à l'année dernière, soit 24 % du portefeuille « fonds de garanties ». L'essentiel de ces acquisitions (72 %) ont été effectuées sur des titres émis par des émetteurs au moins notés Aa2.

## 5.4. Les risques

### • Les risques de crédit

Exerçant une activité bancaire, OSEO financement est exposé au risque de crédit sur ses opérations de crédit et au risque de contrepartie sur ses activités financières.

#### ➤ Exposition maximale au risque de crédit

Selon les normes IFRS, l'exposition maximale au risque de crédit d'OSEO financement s'élève à 23 022,5 millions € au 31 décembre 2007 contre 21 867,8 millions € au 31 décembre 2006.

Cette exposition maximale au risque de crédit concerne :

- les activités de crédit à hauteur de 16 692,1 millions € à fin 2007 contre 15 854,2 millions € à fin 2006,
- les activités financières à hauteur de 6 330,4 millions € à fin 2007 contre 6 013,6 millions € à fin 2006.

Les contributions au risque de crédit maximal par activité sont les suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme) : 3 717,2 millions € à fin 2007 contre 3 482 millions € à fin 2006,
- CBI (Crédit bail Immobilier) : 2 010,1 millions € à fin 2007 contre 2 022,4 millions € à fin 2006,
- CBM (Crédit bail Mobilier) : 1 045,1 millions € à fin 2007 contre 896,7 millions € à fin 2006,
- FCT (Financement Court Terme) : 548,7 millions € à fin 2007 contre 501,9 millions € à fin 2006, auxquels s'ajoutent 1 224 millions € d'engagements donnés.
- Les garanties octroyées par OSEO garantie et OSEO garantie régions : 6 539 millions € à fin 2007 contre 6 069 millions € à fin 2006.

#### ➤ Concentration des risques de crédit

Les risques sur opérations de crédit se concentrent principalement sur les secteurs d'activité, de services, d'industrie et de commerce. Ainsi, à fin 2007, ces secteurs représentent respectivement 40 %, 22 et 21 % des risques sur opérations de crédit.

Les contreparties d'OSEO financement liées aux opérations générant du risque de crédit et de contrepartie au bilan sont principalement les entreprises (7 330,7 millions € à fin 2007), les établissements de crédit (3 798,9 millions € à fin 2007) et les administrations centrales (2 702,9 millions € à fin 2007).

#### ➤ Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances d'OSEO financement (prêts interbancaires, PLMT, FCT, autres, CBI et CBM) sont constitués d'encours sains à hauteur de 7 579,4 millions € à fin 2007 contre 7 201,2 millions € à fin 2006.

Les actifs dépréciés individuellement représentent un encours net de dépréciation de 60,9 millions € à fin 2007 dont 17,7 millions € concernant le secteur d'activité « industrie », 17,2 millions € relatifs aux « services » et 13,4 millions € concernant le tourisme.

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Encours contentieux de cofinancement**

Globalement, les encours contentieux bruts se rapportant aux activités de cofinancement sont en diminution de 12% après une baisse de 11 % en 2006. Ils sont respectivement de 208 millions € à fin 2007, contre 233 millions € à fin 2006 et 263 millions € à fin 2005.

S'agissant des prêts à long et moyen terme, la baisse des encours contentieux s'est poursuivie à un rythme un peu moins élevé en 2007 qu'en 2006 ; cet encours s'inscrit en repli de 15 millions € en 2007 contre 39 millions € en 2006. La décélération enregistrée en 2007 sur cette activité s'explique notamment par la diminution des passages en pertes (8 millions € en 2007 contre 18 millions € en 2006) et la cession de 4 millions € de créances en 2006.

En ce qui concerne les opérations de crédit-bail, l'encours contentieux du crédit-bail immobilier est en réduction de 9 millions (58 millions € en 2007 contre 67 millions € en 2006), tandis que celui du crédit-bail mobilier est quasi-stable (12 millions € à fin 2007 contre 13 millions € en 2006).

Enfin, les encours du financement du court terme sont stables (25,6 millions € en 2007 contre 25,8 millions € en 2006).

Le mode de provisionnement dynamique sur l'activité de cofinancement a été mis en place en 2000. Les modalités de ce provisionnement ont été revues lors du passage en normes IFRS des comptes 2006 :

- d'une part, le périmètre de la provision collective a été étendu à l'ensemble des opérations de cofinancement.
- d'autre part, le montant de la provision collective est désormais actualisé à chaque arrêté comptable pour prendre en compte de manière continue, l'évolution de la sinistralité.

Sur ces bases, la dotation à la provision collective, nette des reprises effectuées pour couvrir les risques avérés, s'élève à 8 millions € en 2007.

Une provision complémentaire de 17 millions € a été comptabilisée au titre du risque sectoriel et des risques potentiels sur les encours de cofinancement à taux variable.

Au total, le solde des provisions s'élèvent au 31 décembre 2007 à 393 millions € dont 221 millions € de provisions collectives. Ce montant de provisions représente 5,2 % des encours de crédit aux PME.

## • Les risques sur l'activité financière

### 🔗 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur les marchés financiers. Les autres opérations financières qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la note 10 sur les comptes.

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par OSEO financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit (55 %) et des administrations publiques (42 %), essentiellement l'Etat français.

Les actions et les parts d'OPCVM, qui représentaient un montant de 109,9 millions € au 31 décembre 2006, ont été pratiquement toutes vendues dans le courant de l'été 2007 ; il n'en reste que 8,2 millions € dans le portefeuille au 31 décembre 2007.

(en millions €)

Risques de contrepartie au 31/12/07

Catégorie de contrepartie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales		954,3	0,0	1 739,3	2 693,6	42,4%
Établissements de crédit	26,5	1 296,1	404,0	1 772,5	3 499,1	55,1%
Entreprises	0,5	9,0		147,8	157,2	2,5%
<b>Total des risques de contrepartie</b>	<b>26,9</b>	<b>2 259,3</b>	<b>404,0</b>	<b>3 659,7</b>	<b>6 349,9</b>	
Titre de l'activité de portefeuille	11,3	61,5			72,7	
Titres de participation		13,7			13,7	
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>38,2</b>	<b>2 334,4</b>	<b>404,0</b>	<b>3 659,7</b>	<b>6 436,3</b>	

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées,

Il résulte de cette politique que la moitié de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées AAA et 44% avec des contreparties notées AA.

## Risques de contrepartie au 31/12/07

(en millions €)

Notation	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
AAA	20,4	954,3	2,8	2 233,3	3 210,8	50,6%
AA- à AA+	6,5	1 002,6	348,2	1 403,3	2 760,6	43,5%
A- à A+	0,0	296,7	22,2	23,1	342,0	5,4%
< A-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
non noté	0,0	5,7	30,8	0,0	36,5	0,6%
<b>Total</b>	<b>26,9</b>	<b>2 259,3</b>	<b>404,0</b>	<b>3 659,7</b>	<b>6 349,9</b>	

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondé sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagements liée à la probabilité de défaut à terme.

Les risques sont mesurés selon un système de pondération qui tient compte de la présence d'un collatéral pour les opérations sur instruments financiers. Durant l'année 2007, le montant moyen des engagements pondérés sur contreparties d'OSEO financement (social) s'est ainsi élevé à 1 569 millions €. A la date du 31 décembre 2007, cet engagement s'établit à 1 449 millions €, à comparer avec 1 480 millions € lors de la clôture de l'exercice précédent. L'exposition d'OSEO garantie aux risques de contrepartie a porté sur un montant moyen de 1 852 millions € ; elle s'élève à 1 935 millions au 31 décembre 2007, contre 1 548 millions € au 31 décembre 2006.

## Les risques de marché

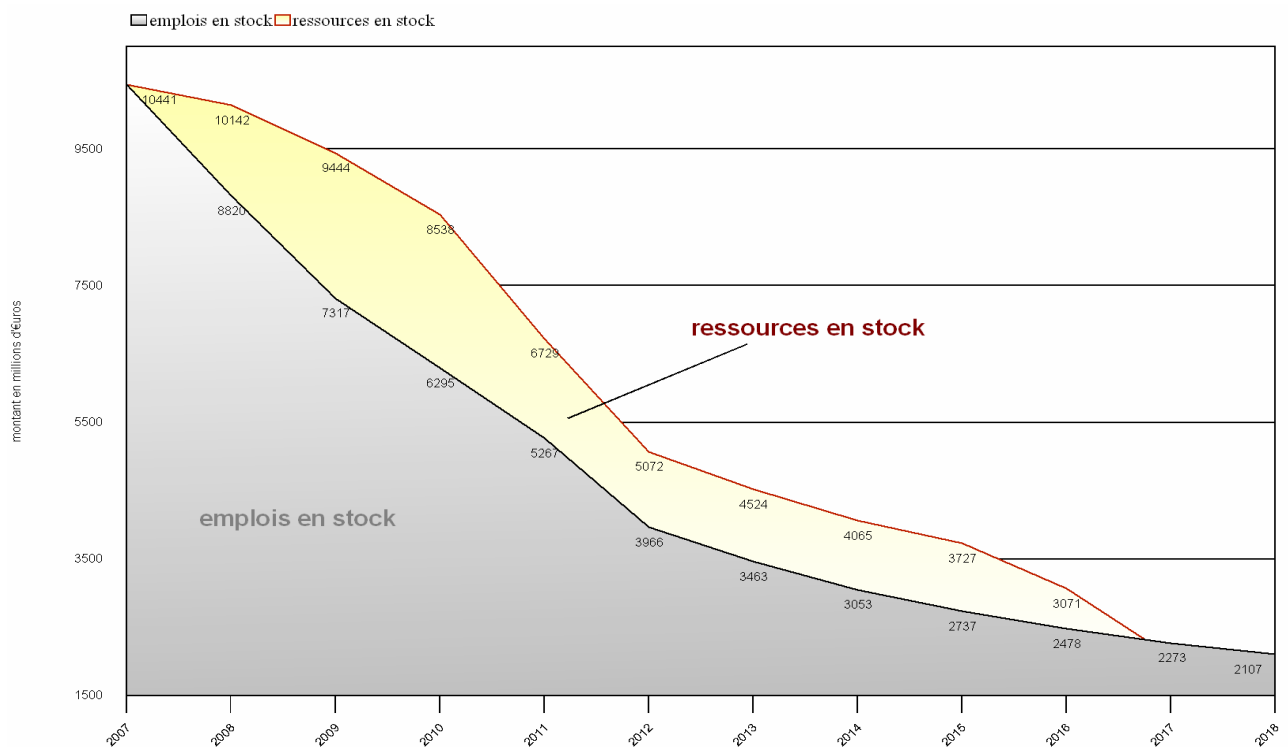
Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Le tableau ci-dessous montre que l'activité en stock est largement financée ; l'excédent dégagé devrait permettre d'assurer la couverture des besoins au titre des années 2008 et 2009.

## Couverture en liquidités des actifs installés au 31/12/07



La gestion du risque de taux d'OSEO financement vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme de taux d'intérêt nominal (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flows futurs (risque de prix).

Géré globalement, au sens du règlement n° 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'exposition d'OSEO financement au risque de revenu et au risque de prix est inférieure aux limites autorisées :

- Une baisse du taux du marché monétaire de 1 % au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 0,2 million € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de + 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à 19,4 millions €.

Les opérations en devises conduites par OSEO financement demeurent très peu nombreuses et font l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

### • Assurances et couvertures des risques

Les polices d'assurance souscrites couvrent principalement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe, ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers. Le siège social bénéficie d'une couverture complémentaire des



risques spécifiques (par exemple le risque de crue centennale) qui garantit le groupe à hauteur de 6,1 millions € avec une franchise de 10 % du montant des travaux de remise en état.

Ces couvertures sont complétées, à hauteur de 9 millions € par une police informatique et bureautique tous risques incluant les frais de maintien de l'exploitation informatique et de reconstitution des informations.

## • Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité de service qu'exerce OSEO et ses filiales a, par nature, un impact limité sur l'environnement. Le groupe a mis en place des programmes de recyclage des déchets et une politique de rationalisation des consommations de fluides (gestion des éclairages, installations de détecteur de fuites, optimisation du traitement de l'air, etc.).

## • Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité d'OSEO financement s'élève à 16,48 %. L'augmentation des fonds propres réglementaires est notamment due au passage aux normes IFRS.

*Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés*

(en millions €)	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
<b>Fonds propres réglementaires</b>	<b>1 564,1</b>	<b>1 582,2</b>	<b>1 806,9</b>
dont fonds propres de base	1 046,7	1 090,9	1 290,2
dont fonds propres complémentaires (1)	518,4	492,2	517,6
<b>Risques pondérés</b>	<b>10 410,8</b>	<b>10 723,1</b>	<b>10 961,8</b>
Éléments de bilan	6 287,0	6 614,5	6 822,4
Éléments de hors-bilan (2)	4 123,8	4 108,6	4 139,4
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>15,02 %</b>	<b>14,76 %</b>	<b>16,48%</b>
dont fonds propres de base	10,06 %	10,17 %	11,77%
(1) dont :			
Fonds de garantie	388,5	406,0	458,1
Titres subordonnés à durée indéterminée	114,9	86,1	44,9
Titres subordonnés remboursables	14,9	0,0	0,00
(2) dont instruments financiers à terme	25,1	22,9	19,3

*Données issues de la comptabilité en référentiel français pour les exercices 2005 et 2006.  
Données issues de la comptabilité en référentiel IFRS pour l'exercice 2007.*

## ● La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques, qui s'applique sur une base consolidée, fait l'objet d'une déclaration à chaque fin de trimestre. Un grand risque est un risque dont le montant est supérieur à 10 % des fonds propres réglementaires. Un grand risque doit rester inférieur à 25 % des fonds propres réglementaires. Le cumul des grands risques doit rester inférieur à l'octuple des fonds propres réglementaires.

Au cours de l'exercice 2007, OSEO financement a respecté la réglementation relative aux grands risques.

### Réglementation sur les grands risques (base consolidée)

	31/03/2007	30/06/2007	30/09/2007	31/12/2007
<b>OSEO financement</b>				
Nombre de grands risques	1	1	1	1
Cumul des grands risques (1)	12,34 %	10,69 %	10,54 %	10,71 %

(1) En % des fonds propres réglementaires

## ● Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

De janvier à novembre 2007, le ratio de liquidité d'OSEO financement est resté supérieur à la norme réglementaire de 100 %. Au 31 décembre 2007, le ratio de liquidité d'OSEO financement est de 371 %.

## ● Information sur les investissements réalisés

### 👉 Financiers

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes. Aucune participation significative susceptible d'y figurer n'a été prise en 2007 et OSEO financement n'a pas à déclarer, au titre de l'article L. 223-6 du Code de Commerce, de franchissement de seuil portant sur au moins 1/20<sup>e</sup> du capital d'une société française.

Les seuls investissements significatifs effectués par OSEO financement au cours de l'exercice 2007 concernent l'activité fonds propres : la Caisse des Dépôts et OSEO ont décidé de réorganiser et développer l'activité de capital-investissement de leurs filiales communes afin de répondre aux besoins des PME françaises. Dans le cadre d'un protocole signé en juillet 2007, les opérations suivantes ont ainsi été engagées par OSEO :

- souscription, pour un montant de 20 millions €, au tiers du capital du FCPR Avenir Entreprises Mezzanine créé pour financer des entreprises en croissance au moyen d'obligations convertibles, les autres titres étant souscrits à parts égales par la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement,
- rachat, pour un montant de 0,6 million €, des 24 992 actions de la société de gestion Avenir Entreprises détenus par Avenir Entreprises Investissement, cette opération constituant un simple reclassement au sein du groupe.

Ces opérations seront suivies en 2008, par un apport à un nouveau FCPR, des participations d'OSEO et de la Caisse des Dépôts dans Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme et le FCPR Avenir Entreprises I.

## **Immobiliers, informatiques, autres**

Certains investissements étant programmés sur 2 ou 3 ans, les montants indiqués ne donnent qu'une indication partielle quant à l'effort d'investissement engagé.

### • **Immobiliers / Mobiliers**

L'exercice 2007 a supporté l'essentiel des investissements prévus par le regroupement, réalisé en grande partie au 31/12/2007, des implantations régionales. À ce titre, l'année 2007 représente un effort exceptionnel en matière d'investissements immobiliers et mobiliers.

Le montant global des investissements mobiliers et immobiliers d'OSEO financement s'est élevé à 7,8 millions € en 2007 et se répartit ainsi :

- immobiliers : 6,3 millions €
- mobiliers : 1,5 millions €

### • **Informatiques**

L'année 2007 aura été marquée par le travail relatif au schéma directeur « OSEO@2010 », mené au 1<sup>er</sup> semestre. Ce projet vise à mettre en cohérence les investissements informatiques à réaliser d'ici à 2010. Il sera révisé annuellement en fonction des évolutions des métiers et de l'avancement des chantiers.

L'année 2007 aura été aussi marquée par la poursuite de travaux importants sur les projets à vocation réglementaire (Bâle 2, IFRS, BAFI) parallèlement à l'amélioration des systèmes de gestion des activités de financement. Les efforts ont aussi porté sur les applications relatives à gestion des ressources humaines.

Enfin, deux projets transverses ont démarré : « Capital Client » qui doit permettre d'unifier la vision clients sur tous les métiers du groupe OSEO, « l'Extranet Partenaires » destiné à présenter aux partenaires bancaires ou institutionnels, une approche globale des services qui leur sont offerts.

Le montant global des investissements informatiques d'OSEO financement s'est élevé à 9,4 millions € se ventilant comme suit :

- logiciels et développements : 8,8 millions €
- matériel : 0,6 million €

## 5.5. Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO financement

### • Changement de référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe OSEO financement sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les comptes au 31/12/2006 ont été retraités afin de permettre la comparabilité des données des exercices 2007 et 2006.

L'annexe aux comptes, dans sa note 7, décrit de façon détaillée et chiffrée l'impact du changement de référentiel et permet de faire la transition entre les comptes publiés en 2006 selon les méthodes et principes édictés par les normes françaises et les comptes 2006 établis selon les normes IFRS.

Le nouveau référentiel conduit à majorer les capitaux propres de 379,8 millions € au 31/12/2005, principalement du fait du reclassement en réserve du FRBG (197 millions €), de la réévaluation des titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente (73,4 millions €).

### • Les comptes consolidés

#### 👉 Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 326,4 millions €, en augmentation de 34 millions € par rapport à 2006.

Cette augmentation est imputable à la croissance du PNB des activités commerciales notamment à l'activité de capital-développement qui enregistre une progression de 14 millions €.

Par ailleurs le résultat des activités de cofinancement et de garantie bénéficie de la croissance des encours :

- la progression des encours de cofinancement entamée en 2006 s'est poursuivie en 2007 (près de 7,3 milliards € fin 2007 contre 6,8 milliards € fin 2006).
- tandis que les encours de garantie ont été portés à 6,8 milliards en 2007 contre 6,3 milliards € en 2006.

Les comptes 2007 bénéficient également de plus-values de cessions d'actifs financiers d'OSEO garantie pour 9 millions €. En revanche, le résultat latent sur les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente a diminué de 10 millions €. Cette variation n'impacte pas le résultat, elle figure dans les capitaux propres.

Ces augmentations liées à la bonne tenue des activités commerciales ont compensé la diminution des produits issus de l'activité de transformation financière résultant de la poursuite d'une évolution défavorable de la courbe des taux.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 165,7 millions € en progression de 2,8 % par rapport à 2006. Leur niveau est cependant inférieur au budget initial confirmant à nouveau la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La progression des frais de personnel (109,8 millions € contre 105,2 millions €) est en ligne avec le budget. L'augmentation est justifiée par le transfert des salariés d'OSEO services. Elle intègre les modifications réglementaires portant notamment sur l'évaluation du compte épargne temps et une provision pour tenir compte des derniers ajustements d'organisation du groupe OSEO.

Les charges générales d'exploitation sont stables à 55,9 millions €. Elles sont légèrement inférieures au budget. Cette stabilité intervient après la hausse des dépenses d'exploitation enregistrée en 2006, imputable en partie aux provisions relatives au coût de la réorganisation du réseau.

La montée en puissance des projets informatiques s'est poursuivie en s'appuyant en particulier sur les obligations réglementaires auxquelles est soumis OSEO financement. La modernisation des outils « clients » a également été accélérée. Près de 11 millions € ont ainsi été investis en 2007.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 53,7 % pour 2007. Il donne la mesure de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour financer sur son exploitation un accroissement du coût du risque.

Les modalités du provisionnement dynamique sur l'activité de cofinancement mises en place en 2000 ont été revues lors du passage aux normes IFRS des comptes 2006. Le montant de la provision collective est désormais actualisé à chaque arrêté comptable pour prendre en compte de manière continue l'évolution de la sinistralité.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2007 à 33,7 millions €. Il comprend une dotation à la provision collective et sectorielle de 25 millions € nette des reprises effectuées pour couvrir les risques avérés de l'exercice. Les risques avérés représentent 9 millions € dont 5 millions € couverts par la provision collective.

Au total, le solde des provisions s'élève au 31 décembre 2007 à 393 millions € dont 221 millions € de provisions collectives.

Le résultat net part du groupe s'élève à 72,8 millions €.

## Le bilan

Le total du bilan s'élève à 14,8 milliards € et les engagements hors bilan à près de 8,9 milliards € dont 6,8 milliards € au titre des activités de garantie et près de 2,1 milliards € au titre d'engagements de financement.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années et OSEO financement est en mesure de faire face à une situation moins favorable en termes de risque. Les capitaux propres part du groupe représentent 1,2 milliard €.

Les créances douteuses nettes de provisions représentent 2,3% des encours à la clientèle. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 49,5 %. Le montant total des provisions s'établit à 393 millions € et représente 5,2 % des encours totaux.

Le ratio de solvabilité s'établit à 16,48% dont 11,77 % sur fonds propres de base.

Au total, les résultats financiers d'OSEO financement sont particulièrement satisfaisants en 2007 à 88 millions €, dont 73 millions € part du groupe.

## • Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le mode de détermination des provisions sectorielles et collectives a été en 2007 aligné sur le modèle retenu dans les comptes consolidés IFRS.

Conformément au règlement n°2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable, la différence entre le prix d'achat et de remboursement des titres acquis est amortie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de façon actuarielle. L'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de ce changement de méthode se traduit par une augmentation du report à nouveau de 19,5 millions €.

La dotation au FRBG s'élève à 20 millions. Le résultat net s'établit 21,5 millions €.

## • Affectation du résultat social

	<i>En euros</i>
Bénéfice de l'exercice à répartir	21 449 991,87
Report à nouveau	48 708 846,61
<i>Soit un solde disponible de</i>	<i>70 158 838,48</i>
Dotation à la réserve légale	1 072 499,59
Dotation aux autres réserves	11 788 439,50
Distribution d'un dividende de 0,25 € par action (nominal de 8 €)	11 788 439,50
<b><i>Report à nouveau créditeur</i></b>	<b><i>45 509 459,89</i></b>

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2008 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre des exercices 2006, 2005, 2004 et 2003.

## 5.6. Les perspectives du groupe OSEO pour 2008

En 2008 la priorité d'OSEO sera le soutien de l'innovation. En effet, dans le cadre de la politique qui est menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, les Pouvoirs Publics ont décidé de confier la gestion de toutes les aides à l'innovation à OSEO.

OSEO est donc appelé à devenir le point d'entrée unique, pour que les entreprises n'aient plus qu'un seul interlocuteur. Il a vocation à intervenir chaque fois que le marché ne répondra qu'imparfaitement à leur besoin.

Dans ce contexte, la priorité en 2008 sera l'innovation centrée sur les moyennes entreprises de croissance et sur l'émergence de projets de nature partenariale, à vocation européenne.

Le groupe OSEO bénéficiera en 2008 d'un volume de dotations venant de l'Etat de 800 millions € dont 520 millions € pour l'aide à l'innovation et 280 millions € pour doter les fonds de garantie. Le niveau élevé des moyens mis à la disposition d'OSEO témoigne de la confiance accordée par les Pouvoirs Publics. Il rend également nécessaire l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation et de reportings afin de pouvoir rendre compte de la bonne utilisation de l'argent public et apprécier l'impact des interventions du groupe.

Les orientations stratégiques du groupe OSEO ont été définies dans une lettre de mission à son Président. Dans ce cadre, OSEO a engagé une réflexion sur les différentes options de fusion juridique du groupe qui apparaissent nécessaires pour capitaliser et regrouper en une seule unité OSEO, OSEO innovation et OSEO financement et le cas échéant OSEO garantie.

### L'activité en 2008

En matière d'innovation, l'objectif d'activité fixé pour 2008 est de 800 millions €. A cet effet, OSEO innovation dispose désormais d'un budget d'intervention de 300 millions € au titre de l'activité "Innovation Stratégique Industrielle", portant sur les cibles spécifiques des moyennes entreprises de croissance et des projets ambitieux d'innovation. Il disposera également de 220 millions € de dotations pour la partie classique de son activité.

Les moyens supplémentaires accordés à OSEO seront affectés prioritairement aux entreprises de 50 à 5 000 salariés, à fort potentiel.

Les actions de coopération européenne et internationale viseront en 2008 la réalisation de plus de 150 projets. OSEO innovation participera activement aux initiatives des Centres Relais Innovation, et aux financements de projets européens comme Eurostars, Eurêka et Eranet.

Dans le cadre du programme Pacte PME mis en place avec le Comité Richelieu, OSEO continuera à faciliter les relations entre PME et grands comptes, publics ou privés, avec notamment le développement des projets « passerelles ».

Au travers du soutien à l'innovation stratégique industrielle, 2008 sera pour OSEO l'occasion de s'ouvrir à des projets d'entreprises à fort potentiel de croissance, qui constituent le fer de lance des pôles de compétitivité. L'objectif d'OSEO est de mobiliser une enveloppe de 100 millions € sur ces projets. L'implication renforcée d'OSEO dans les pôles de compétitivité en 2008 préparera la nouvelle mission du groupe, c'est-à-dire la gestion dès janvier 2009 du Fonds Unique Interministériel.



Le bon niveau d'activité en « qualification FCPI » (247 pour 2007) devrait se maintenir et le nombre d'entreprises bénéficiant d'un Prêt Participatif d'Amorçage devrait augmenter pour atteindre 16 millions €.

Les partenariats avec les collectivités locales seront également poursuivis et développés en 2008.

Les dotations à OSEO garantie pour l'année 2008, qui seront de l'ordre de 243 millions €, hors budget de garantie des PCE, permettront, conjuguées à une amélioration de l'effet de levier sur celles-ci, d'atteindre en 2008 une production à nouveau en croissance, de l'ordre de 2,9 à 3 milliards €.

Dans ce contexte, OSEO va signer en 2008 de nouvelles délégations afin de mieux servir les entreprises et les partenaires bancaires et de raccourcir les délais d'octroi. Le développement d'un extranet va y contribuer tout en améliorant la fiabilité des opérations.

Les tendances à la hausse observées depuis plusieurs années sur les fonds création et transmission devraient perdurer et conduire à des augmentations respectivement de l'ordre de 15 % et 10 %. Le fonds International, désormais bien installé dans le paysage bancaire devrait, sur l'année 2008 pleine, être en hausse d'environ 15 %. Le fonds Innovation, qui sera l'objet d'une attention renforcée du réseau OSEO dans le cadre de l'effort important en faveur du financement de l'innovation, devrait être en hausse d'environ 10 %.

Les priorités d'action d'OSEO garantie resteront concentrées sur des projets ambitieux, porteurs de potentiel de développement important, qui justifient une prise de risque supérieure aux pratiques habituelles du marché. Ce qui est l'essence même du métier de la garantie.

En ce qui concerne le cofinancement, les ambitions pour 2008 restent élevées avec près de 1,7 milliard € de financements réalisés, dont 138 millions € au titre du Prêt à la Création d'Entreprise.

La priorité sera donnée aux produits de cofinancement de l'immatériel (famille des Contrats de Développement et Prêts Participatifs de Développement) qui répondent à une insuffisance du marché. Le Contrat de Développement Transmission, destiné à compléter le prêt bancaire pour les projets les plus risqués, va évoluer en 2008 pour répondre aux besoins des transmissions de montants plus élevés concernant des entreprises de 50 à 100 salariés.

Les autres produits de cofinancement (prêt et crédit-bail) seront davantage orientés au profit des entreprises innovantes de taille moyenne. Il s'agit de compléter les interventions des partenaires bancaires sur des programmes structurants.

Pour ce qui est du financement court terme, OSEO attend beaucoup de la simplification de son offre, de la qualité de l'outil de gestion e-treso, de l'assouplissement des modalités de financement des grands donneurs d'ordre privés et du lancement du crédit « Avance + Jeune Entreprise » qui est particulièrement bien adapté aux PME innovantes.

S'agissant, enfin, des interventions en fonds propres, développées en partenariat avec CDC Entreprises et France investissement, via une filiale commune Avenir Entreprises, elles vont faire l'objet d'une relance en 2008 avec, notamment, le lancement d'un nouveau produit de petites obligations convertibles : le fonds Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €. Environ 40 à 50 dossiers, d'un montant unitaire moyen de 200 000 €, devraient bénéficier de ce nouveau financement en 2008. La Banque Européenne d'Investissement s'est associée à ce programme.

## OSEO en ligne

OSEO va compléter ses services en lignes de mise en relation. Lancée en septembre 2007, la Bourse de technologies va devenir la plus grande base d'offres de technologies brevetées issues de la recherche publique française. Cette base est gérée par OSEO en partenariat avec le réseau C.U.R.I.E et fera l'objet d'un enrichissement continu grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires, dans le respect de la charte qualité associée à ce site.

Le portail régional innovation qui vise à fournir aux entreprises d'un territoire toute l'information et les services pouvant les encourager à aller plus loin dans leur démarche de projet innovant, sera déployé dans trois Régions en 2008.

Un service de mise en relation entre investisseurs et entreprises va être opérationnel en février 2008, pour compléter les services en ligne et permettre à OSEO d'exercer pleinement ses fonctions d'établissement de place, y compris dans ses services et produits en ligne.

## L'évolution des systèmes d'information

Les deux principaux programmes prévus en 2008 s'inscrivent dans le Schéma Directeur OSEO@2010 ; ils sont orientés client et ont pour objectif d'optimiser le service rendu aux PME et de favoriser les synergies internes liées à l'offre OSEO et à la qualité du fonds de commerce.

- le programme Capital Client OSEO sera déployé en 2008 : les fonctions de relation client qui y seront développées sont une vision complète sur un client, la gestion du temps commercial et des outils facilitant la connaissance des PME, le travail sur le fonds de commerce et la réalisation de campagne :
- dans le cadre du programme e-treso sont développées des fonctions de demandes de cautions en ligne avec signature électronique. Le programme de mise à niveau du système d'information se poursuit.

## Le domaine financier et comptable

En 2008, lors de la prise d'effet de la nouvelle réglementation Bâle 2, OSEO calculera ses ratios de solvabilité en méthode standard. La perspective du passage aux méthodes avancées est liée à l'obtention de solutions réglementaires adéquates. Un travail est mené dans ce sens avec la Commission Bancaire et les organismes de tutelle.

Le groupe poursuit sur 2008 l'amélioration des systèmes de notation et affine son processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne dans un cadre se conformant aux pratiques avancées.

En ce qui concerne les comptes des principales filiales du groupe pour l'année 2008, ceux d'OSEO innovation devraient enregistrer la forte croissance des moyens mis à sa disposition et intégrer les éléments d'exploitation de l'All.

Après le haut niveau des résultats d'OSEO financement en 2006 et en 2007, ceux de l'exercice 2008 devraient s'infléchir légèrement. Le coût du risque devrait progresser du fait notamment d'une nouvelle dotation à la provision collective en liaison avec la poursuite de la croissance des encours de cofinancement.

Au plan financier, la recomposition du plan de financement d'OSEO financement sera poursuivie avec la mise en place de nouvelles ressources.

Au total, le plan d'action d'OSEO pour 2008 témoigne de sa volonté d'aller de l'avant et de répondre à l'attente des entreprises et de ses partenaires. OSEO sera donc présent sur l'ensemble de la chaîne du soutien de l'innovation et de la croissance des PME, quelle que soit leur taille.

## 5.7. Le contrôle et la gestion des risques

### • Le rapport du contrôle interne (CRBF 97-02)

Le rapport sur le contrôle interne, en référence au règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 31 mars 2005, a été établi en 2007 sur la base consolidée du sous-groupe OSEO financement en incluant l'ensemble des filiales et sous-filiales.

Ce travail résulte d'un exercice effectué par le contrôle permanent du groupe et coordonné par l'Inspection Générale et Audit. Approuvé par le Comité Exécutif, il a été présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à la Commission Bancaire.

Il analyse la situation des risques d'engagement, les risques financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels en y incluant tout particulièrement ceux relatifs aux systèmes d'information.

Concernant le dispositif de détection et de surveillance des personnes et des transactions susceptibles d'être concernées par le blanchiment des capitaux et l'argent du terrorisme, il a fait l'objet d'une actualisation en fonction de la nouvelle organisation du contrôle interne du groupe

### • Le dispositif de mesure de surveillance et de maîtrise des risques de crédit

Dans la perspective du passage à Bâle 2, la connaissance des risques de crédit du groupe a connu de nouvelles avancées :

- La Base de Suivi des Risques a été enrichie et permet de retracer l'ensemble des caractéristiques d'un concours quelque soit le produit du groupe,
- L'Outil d'Aide à la Décision qui assure une gestion informatisée du dispositif de notation interne des crédits de l'ensemble des produits de financement et de garantie a fait l'objet d'un exercice de renotation des encours de cofinancement.

## 5.8. Rapport de gestion du Directoire relatif à l'augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il est présenté à l'assemblée générale, dans sa forme extraordinaire, un projet de résolution proposant une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article 443-5 du Code de travail.

Cette obligation s'impose à la société tous les trois ans si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Directoire, les actions détenues par le personnel représentent moins de 3 % du capital. A ce jour, les salariés d'OSEO financement ne détenant aucune action de la société, une résolution est prévue en ce sens.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de donner tous pouvoirs au Directoire en la matière.

## 5.9. Les informations légales

- **Les conventions au titre des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce signées en 2007**

### **Convention de gestion financière entre OSEO et OSEO financement**

Dans le cadre du dispositif de gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe, OSEO financement, établissement de crédit disposant de l'infrastructure d'accès aux marchés financiers, assure la gestion financière des capitaux dont disposent les entités du groupe, installe les ressources nécessaires aux activités de cofinancement et centralise les soldes de trésorerie de chaque entité.

Cette convention qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007 a été signée entre OSEO et OSEO financement le 30 juin 2007. Elle a pour objet de définir entre les deux entités les modalités de mise en œuvre des prestations présentées ci-dessus.

### **Convention de gestion financière entre OSEO financement et OSEO innovation**

Cette convention en date du 30 juin 2007 a pour objet de définir entre OSEO financement et OSEO innovation les modalités de mise en œuvre des prestations présentées ci-dessus. Elle a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007.

### **Convention de compte courant et de cash pooling entre OSEO et OSEO financement**

OSEO financement a vocation à être le pivot de la gestion de trésorerie du groupe OSEO ; c'est la raison pour laquelle il est ouvert dans les livres d'OSEO financement des comptes courants pour chacune des entités du groupe.

La présente convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007 et signée le 30 juin 2007, définit les modalités de fonctionnement du compte courant et du « cash pooling » ouvert au nom d'OSEO.

### **Convention de compte courant et de cash pooling entre OSEO, OSEO financement et OSEO innovation**

Cette convention définit les modalités de fonctionnement du compte courant et du « cash pooling » ouvert au nom d'OSEO innovation. Elle a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007 et signée le 30 juin 2007.

### **Convention entre OSEO financement et Monsieur Gilles COPIN**

Cette convention qui a été signée le 30 juin 2007 entre OSEO financement et Monsieur Gilles COPIN, censeur au Conseil de Surveillance de la société, est relative à la mission qui lui a été confiée dans le cadre des « Entretiens de Margaux ».

Elle a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 29 juin 2007.

## Convention de coopération entre OSEO financement et Avenir Entreprises concernant le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine

Dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement à Risques Avenir Entreprises Mezzanine, le Conseil de Surveillance a autorisé en date du 21 décembre 2007, la convention de coopération entre OSEO financement et Avenir Entreprises.

### • Mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'OSEO financement au titre de l'exercice 2007

#### Président

##### Jean-François ROUBAUD

*Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)  
Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO  
Membre du Conseil Economique et Social  
Administrateur d'UBIFRANCE*

#### Vice-Président

##### Bruno DURIEUX, représentant l'Etat

*Inspecteur Général des Finances  
Administrateur de COFACE Services*

#### Membres

##### L'ETAT, représenté par Jean-Christophe MARTIN

*Directeur à la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales au Ministère de l'Économie des Finances et de l'Emploi  
Administrateur représentant l'Etat aux Conseils d'OSEO et d'OSEO garantie  
Membre du Conseil supérieur de la Coopération  
Administrateur de l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisans (EPARECA)  
Administrateur représentant l'Etat de l'Institut National de la Consommation (INC)  
Administrateur d'UBIFRANCE  
Commissaire du gouvernement auprès de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI), de l'Institut Supérieur des Métiers, du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat (FNPCA), de la Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC) et du Régime Social des Indépendants (RSI)*

##### L'ETAT, représenté par Astrid MILSAN à compter du 8 novembre 2007

*Sous-directeur du financement et de la compétitivité des entreprises à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique  
Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO et d'OSEO innovation  
Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO garantie jusqu'au 8 novembre 2007  
Membre du Comité d'Audit d'OSEO  
Commissaire du Gouvernement suppléant au collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  
Membre du Conseil d'Administration de l'Institut du Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)*

**L'ETAT**, représenté par **Delphine d'AMARZIT** jusqu'au 18 mai 2007

*Sous-directeur du financement et de la compétitivité des entreprises à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique*

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration d'OSEO et d'OSEO innovation*

*Membre du Comité d'Audit d'OSEO*

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil de Surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII)*

*Administrateur représentant l'Etat au Comité d'Orientation et d'Évaluation de France active garantie*

*Représentante du Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Conseil d'Orientation de France Investissement*

*Commissaire du Gouvernement suppléant au collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la commission spécialisée de l'AMF et à la commission des sanctions de l'AMF*

*Membre français du Comité Européen des valeurs mobilières*

**LA CAISSE DES DEPOTS**, représentée par **Philippe BRAIDY**

*Directeur du développement territorial à la Caisse des Dépôts*

*Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts*

*Membre du Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière (SNI), d'ASSYSTEM et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)*

*Membre du Conseil d'Administration de CDC Projets Urbain*

*Président de CDC Confiance Électronique Européenne*

*Administrateur de CDC numérique*

*Membre du Comité d'Audit d'OSEO*

**Alain CHILLIET**

*Directeur adjoint à la Caisse des Dépôts*

*Président du Conseil d'Administration de SAF Environnement, de Association VVF et de Serv Immo*

*Administrateur de European Carbon Fund, SODEDAT 93, de SGIM, Eau de Paris et Gaz de Strasbourg*

*Membre du Conseil de Surveillance de SOGEPIB et de BRL*

**Jean-Luc PETITHUGUENIN**

*Président Directeur Général des sociétés PAPREC et JLPP INVEST*

*Président des sociétés PAPREC INVEST, PAPREC ILE DE FRANCE, PAPREC RESEAU, PH FINANCE,*

*FONCIERE DES JEROMIS ASSOCIES FJA, RECYDIS, TERRALIA, GROUPE HELIOS*

**Pierre SIMON**

*Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, de COMEXPO Paris*

*Censeur au Conseil d'Administration d'OSEO*

*Président du Comité d'Audit d'OSEO*

*Administrateur d'AXWAY*

*Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts*

## **Administrateurs salariés**

**Édouard LEHER**

*Aucun autre mandat*

**Jean-Luc MURE**

*Aucun autre mandat*

**Dominique TELLIER**

*Aucun autre mandat*

**Jean-Michel VERLEYE**

*Aucun autre mandat*



## Censeurs

L'Agence Française de Développement, représentée par **Odile LAPIERRE** à compter du 30 octobre 2007

*Directeur du Département Outre-Mer - Agence Française de Développement (AFD)  
Administrateur représentant l'AFD au Conseil d'Administration d'OSEO garantie  
Membre du Conseil de Direction d'ALYSE-PARTICIPATIONS  
Président Directeur Général de la Société de Gestion des Fonds Outre-Mer (SOGEFOM)*

L'Agence Française de Développement, représentée par **Colette GROSSET** jusqu'au 30 octobre 2007

*Directeur du Département OUTRE-MER- Agence Française de Développement (AFD)  
Administrateur représentant l'AFD au Conseil d'Administration d'OSEO garantie  
Président Directeur Général de la Société de Gestion des Fonds Outre-Mer (SOGEFOM)  
Membre du Conseil de Direction d'ALYSE-PARTICIPATIONS*

### Gilles COPIN

*Professeur de finances à l'EM Lyon  
Administrateur d'Expertise Partenaire Finance SA  
Administrateur du groupe LVL SA  
Administrateur de GARDERISETS SA*

**Olivier GINON** jusqu'au 20 novembre 2007

*Président de GL EVENTS et Administrateur de certaines de ses filiales  
Administrateur de la société POLYGONE SA  
Administrateur de la Lyonnaise de Banque  
Administrateur de l'Olympique Lyonnais  
Administrateur de Tocqueville Finances*

### Nicole MARTIN-SPITTLER

*Présidente de PHARMASTER*

## Commissaire du Gouvernement

### Jean-François GUTHMANN

*Commissaire du Gouvernement d'OSEO  
Commissaire du Gouvernement d'OSEO garantie jusqu'au 20 septembre 2007  
Contrôleur Général de l'Agence de l'Innovation Industrielle (All)  
Membre du Conseil de Surveillance de SCPI Pierre 48 et de SCPI Interpierre (Groupe PAREF)*

## Président du Directoire

**Jean-Pierre DENIS** jusqu'au 1er octobre 2007

*Président Directeur Général d'OSEO et d'OSEO innovation  
Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions  
Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne jusqu'au 13 juillet 2007  
Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Économies Régionales (CNER)  
Membre du Conseil d'Administration et Trésorier de la Ligue de Football Professionnel  
Assiste de droit au Conseil de Surveillance de l'Agence pour l'Innovation Industrielle (All)*

**François DROUIN** à compter du 23 novembre 2007

*Président Directeur Général d'OSEO et d'OSEO innovation  
Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions  
Directeur Général Délégué d'Ecureuil Participations*



## Membres du Directoire

### Michel CLAVIER

Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation  
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne  
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'OSEO garantie  
Représentant permanent d'Avenir Entreprises Investissement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises  
Membre du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme.

### Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation  
Directeur Général d'OSEO garantie  
Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne à compter du 13 juillet 2007  
Administrateur d'OSEO garantie régions  
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)  
Membre du Conseil d'Administration de l'Institut du Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)

## • Rémunérations des mandataires sociaux

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération différée	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Total
Jean-Pierre DENIS	Président du Directoire	237 370,05				1 419 ,27	238 789,32
Michel CLAVIER	Membre du Directoire	213 246,80				5 450,02	218 696,82
Joël DARNAUD	Membre du Directoire	180 715,40				15 178,29	195 893,69

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 653 milliers €. Une partie des rémunérations des membres du Directoire est refacturée à OSEO, à OSEO innovation ou à OSEO garantie.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

François DROUIN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social au cours de l'exercice 2007. Sa rémunération au titre de l'exercice 2007 lui sera versée en 2008 de manière rétroactive.

La rémunération de Jean-Pierre DENIS concerne la période du 1er janvier 2007 au 30 septembre 2007.

## 6. Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008

L'année 2007 a été marquée notamment par la désignation d'un nouveau Président du Directoire et par la finalisation de chantiers comptables et financiers importants.

Tout d'abord, le Conseil de Surveillance du 3 octobre 2007 a acté la démission de Jean-Pierre DENIS en qualité de Président du Directoire d'OSEO financement. Il a nommé François DROUIN, Président Directeur Général d'OSEO, pour lui succéder lors de sa séance du 23 novembre 2007. A cette occasion, le nouveau Président du Directoire a exposé son parcours professionnel et s'est engagé à poursuivre le travail initié par Jean-Pierre DENIS.

En 2007, le Conseil de Surveillance a été informé par le Directoire du passage d'OSEO financement aux normes IFRS. Ce nouveau référentiel emporte des conséquences importantes sur les comptes de la société. Elles ont été présentées de façon détaillée le 29 juin 2007. Le Conseil a également approuvé la mise en place d'un dispositif de gestion centralisée de la trésorerie, dont OSEO financement constitue le pivot. Ce dispositif permet aux différentes filiales d'optimiser la gestion de leurs disponibilités et de leur trésorerie.

Par ailleurs, le Conseil a examiné le budget de l'année et il a été régulièrement informé par le Directoire de l'évolution des activités commerciales ainsi que de la situation financière et comptable de la banque et de ses filiales. Un point sur l'état d'avancement du chantier Bâle 2 a été fait en Conseil. Les documents tels que le rapport annuel sur le contrôle interne ou le mémorandum financier lui ont également été soumis. Le Conseil de Surveillance a souligné le très fort développement des activités, tout en respectant la qualité des engagements.

Le Conseil de Surveillance a également été informé des évolutions stratégiques des autres filiales du groupe OSEO et notamment du rapprochement de l'Agence de l'Innovation Industrielle avec OSEO innovation. Les réflexions menées par le Conseil d'Orientation du groupe lui ont été transmises.

Le Conseil de Surveillance a également été tenu informé des travaux et des observations formulées par le Comité d'Audit groupe. Ses avis ont permis d'éclairer les réflexions menées par les membres du Conseil et ont facilité leurs décisions.

Par décret en date du 8 novembre 2007 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Astrid MILSAN, sous-directrice du financement et de la compétitivité des entreprises à la Direction Générale du Trésor et de la politique économique, a été nommée membre du Conseil de Surveillance d'OSEO financement en remplacement de Delphine d'AMARZIT. Le Conseil d'Administration d'OSEO réuni le 27 juin 2007 l'a également désignée membre du Comité d'Audit du groupe OSEO.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance d'OSEO financement réuni le 23 novembre 2007 a accueilli Odile LAPIERRE, représentant l'Agence Française de Développement, en tant que

censeur, en remplacement de Colette GROSSET. Enfin, par lettre en date du 20 novembre 2007, Olivier GINON, Président de GL Events, a démissionné de son poste de censeur.

Depuis le 26 mars 2007, date à laquelle le Conseil de Surveillance a examiné les comptes de l'exercice 2006, et en incluant la séance du 11 mars 2008 où ont été vus ceux de 2007, le Conseil s'est réuni à 5 reprises. Le Conseil de Surveillance note le maintien des résultats du groupe à un niveau très satisfaisant. Ses comptes reflètent tout particulièrement un coût du risque qui est resté encore relativement faible. Sa forte activité commerciale et ses résultats témoignent de sa volonté d'assurer, de manière pérenne, son action au profit du développement des petites et moyennes entreprises et de leur tissu économique.

Le Conseil de Surveillance invite l'Assemblée Générale d'OSEO financement, dans sa forme ordinaire, à approuver les comptes de l'exercice 2007 ainsi que le projet d'affectation du résultat et, dans sa forme extraordinaire, la résolution ayant trait à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe.

# 7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par OSEO financement.

## 7.1. Le gouvernement d'entreprise

### • Présentation du groupe OSEO

#### OSEO

Les Pouvoirs Publics ont souhaité créer une nouvelle entité qui donnerait toute leur ampleur aux politiques développées par le Gouvernement en faveur de l'innovation et des PME.

C'est ainsi que l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 a créé OSEO, Établissement Public Industriel et Commercial au statut de compagnie financière. Il regroupe les attributions, actifs et compétences d'OSEO innovation (ex-Anvar) et d'OSEO financement (ex-BDPME). L'Anvar était l'acteur de référence de la politique de soutien à l'innovation en France. La BDPME disposait d'un positionnement établi et d'outils financiers qui lui permettaient d'intervenir efficacement aux côtés de ses partenaires pour soutenir l'initiative économique et les PME aux différentes étapes de leur cycle de vie.

OSEO a pour objet de promouvoir et de soutenir l'innovation, notamment technologique, de contribuer au transfert de technologies ainsi que de favoriser la création, le développement et le financement des petites et moyennes entreprises.

OSEO peut exercer ses missions de service public ou d'intérêt général soit directement soit par l'intermédiaire de ses filiales. Il contrôle à 53,35 % OSEO financement et à 100 % OSEO innovation.

En 2007, les Pouvoirs Publics ont souhaité promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité étant donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) avec OSEO tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie.

Cette opération a été organisée par un décret portant dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle et apport par l'Etat de ses biens, droits et obligations à l'établissement public industriel et commercial OSEO et à la société anonyme OSEO innovation.

## OSEO financement

OSEO financement est né de l'absorption de la BDPME et des sociétés de crédit-bail du groupe par le CEPME qui a changé de dénomination sociale à cette occasion. Il a été agréé comme Banque par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement le 23 décembre 2004.

Cette opération de simplification juridique des structures du groupe était une étape nécessaire au rapprochement de la BDPME avec l'Anvar.

En pratique, le CEPME a repris dans un premier temps la dénomination sociale de sa maison-mère, soit BDPME et a modifié son objet social pour tenir compte des activités développées par ses filiales absorbées avant de prendre dans un second temps la dénomination sociale OSEO bdpme. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'établissement est devenu OSEO financement afin de mettre en cohérence la dénomination juridique avec la politique commerciale du groupe axée sur la marque unique OSEO associée au nom du métier ou de la Région.

OSEO financement intervient avec les banques pour cofinancer les programmes de développement des PME. Il finance également la trésorerie des entreprises titulaires de commandes publiques en avançant les paiements qui leur sont dus par les collectivités publiques.

OSEO financement dispose de deux filiales opérationnelles, OSEO garantie (ex-Sofaris) et OSEO bretagne (ex-Batiroc) né de la fusion de Bretagne Développement et des activités de crédit précédemment exercées par la SDR Bretagne.

Par ailleurs, la banque contrôle deux sociétés de capital-risque : Avenir Entreprises Investissement et Avenir Tourisme.

## OSEO garantie

OSEO sofaris qui est devenu OSEO garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2007, est une filiale à hauteur de 59,88 % d'OSEO financement. Cette institution financière spécialisée intervient en garantie des financements bancaires aux PME et gère à cet effet des fonds de garantie alimentés par des ressources publiques.

L'objet d'OSEO garantie est de permettre aux banques et aux établissements financiers d'aller plus loin en risque aux côtés des PME à des phases critiques de leur vie : création, transmission et développement notamment.

OSEO garantie régions est une filiale à hauteur de 52,49 % d'OSEO garantie. Il gère les fonds régionaux de garantie au service des politiques économiques régionales.

## OSEO innovation

OSEO innovation était, jusqu'à son rapprochement avec OSEO financement, un Établissement Public Industriel et Commercial dénommé Anvar. Lors de la création d'OSEO, celui-ci a été transformé en une société anonyme, OSEO anvar, par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'établissement est devenu OSEO innovation.

Il a pour objet de promouvoir et de soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies.

En 2007, l'Etat a fait apport à OSEO innovation des droits et obligations de l'Agence de l'Innovation Industrielle. Cette opération fait l'objet d'un traité d'apport qui a été approuvé le 23 novembre 2007 par le Conseil d'Administration d'OSEO innovation, et a été signé entre l'Etat et OSEO innovation le 26 novembre 2007.

L'intégration des activités de l'Agence de l'Innovation Industrielle permet de mutualiser les moyens apportés pour les orienter plus massivement vers les entreprises de taille moyenne.

## **Les statuts de la banque**

Les statuts d'OSEO financement sont ceux d'une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.

L'objet social de la banque est de faciliter le développement et la pérennité des petites et moyennes entreprises, notamment en facilitant leurs accès à toutes les formes de concours financiers qui leur sont nécessaires. Cette mission d'intérêt général se décline dans plusieurs articles des statuts d'OSEO financement et d'OSEO garantie.

OSEO financement est régi par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, par celles applicables aux sociétés dans lesquelles l'Etat détient directement une partie du capital, dont notamment la Loi 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, ainsi que par ses statuts.

Les statuts d'OSEO garantie sont ceux des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

## **Le capital de la banque**

Le capital de la banque est détenu à hauteur de 53,35 % par OSEO, 42,82 % par la Caisse des Dépôts, 1,74 % par l'Agence Française de Développement, 1,13 %, pour l'essentiel, par des établissements de crédit et 0,96 % par l'autocontrôle de la société (Auxiconseil).

## **Les organes sociaux**

### **Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres répartis en trois tiers :

- quatre représentants de l'Etat et de l'actionnariat,
- quatre personnalités qualifiées élues par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- quatre représentants des salariés élus.

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est, selon les dispositions légales, de cinq ans renouvelable. Les représentants de l'Etat ont été nommés par décret. L'Assemblée Générale du 8 mars 2005 a procédé à la nomination des membres du Conseil. Sa première réunion s'est tenue le 21 mars 2005.

Un collège de quatre censeurs, qui appartient à l'univers de l'entreprise, participe également au Conseil.

Les élections des représentants du personnel au Conseil se sont déroulées le 17 février 2005.

Le Conseil est présidé par le Président de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-François ROUBAUD.

Par décret en date du 25 mai 2005, Jean-François GUTHMANN a été nommé Commissaire du Gouvernement d'OSEO financement. Il a la faculté de siéger au sein de toutes les instances de la société.

La composition du Conseil est donnée en page 9.

En 2007, le Conseil de Surveillance d'OSEO financement s'est réuni 5 fois. Son Directoire a assisté à toutes les séances du Conseil, et, au cas par cas, les différents responsables du groupe concernés par les points à l'ordre du jour ont été auditionnés.

A chacune des réunions du Conseil un point a été fait sur :

- l'évolution de l'activité ainsi que l'examen des risques de crédit,
- les résultats trimestriels de la banque,
- la situation financière du groupe (l'évolution des principaux risques financiers d'OSEO financement et d'OSEO garantie et la problématique de refinancement de la banque).

Le rapport sur le contrôle interne (règlement CRBF 97-02) et le plan d'audit recensant les missions d'audit et de contrôle interne menées par l'Inspection Générale au sein des différentes directions et filiales du groupe font l'objet d'une présentation au Conseil une fois par an. Il en est de même pour le mémorandum des activités financières et pour le suivi des grands risques de la banque.

A chaque fois que le Comité d'Audit se réunit, l'avis qu'il a émis est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Le budget et les comptes prévisionnels de l'année, ainsi que le plan d'action commerciale sont examinés par le Conseil de Surveillance en fin d'année.

Un calendrier annuel fixe les dates des Conseils.

Les évolutions stratégiques du groupe et les grandes orientations font l'objet de présentations détaillées et de débats. Il en a été ainsi du rapprochement avec l'Agence de l'Innovation Industrielle, de la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, du passage aux normes IFRS.

Chaque réunion a fait l'objet d'une convocation individuelle comprenant l'ordre du jour de la séance. Un dossier étayé a été adressé à chaque membre du Conseil dix jours au moins avant la tenue des réunions.

Un procès-verbal de chaque séance a été rédigé par le Secrétariat du Conseil et soumis pour approbation lors de la réunion suivante.



## Le Comité d'Audit

Compte tenu de la taille du groupe OSEO, un Comité d'Audit unique ayant vocation à contrôler l'ensemble des entités du groupe a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Celui-ci s'est substitué à celui existant chez OSEO financement. Afin d'assurer la représentativité au sein du Comité d'Audit groupe de l'ensemble des structures juridiques, celui-ci est composé de 5 Administrateurs issus des Conseils d'Administration et de Surveillance des entités du groupe. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration d'OSEO. La durée du mandat des membres du Comité est de cinq ans. A chaque nouvelle mandature du Conseil d'Administration d'OSEO, celui-ci procède à la désignation des membres du Comité d'Audit. Il est composé de :

- Pierre SIMON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, et Président du Comité d'Audit,
- Astrid MILSAN, Sous-Directrice – Sous-Direction « Financement et Compétitivité des Entreprises » à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique,
- Philippe BRAIDY, Directeur du développement territorial - Caisse des Dépôts,
- Guillaume GAUBERT, Sous-directeur – Direction du Budget,
- Pierre JACHEZ, Directeur Général du CIAL.

Le Directoire et l'Inspecteur Général ont participé à chaque réunion du Comité d'Audit. Il en a été de même des responsables des directions et filiales concernés par les points à l'ordre du jour, des Commissaires du Gouvernement d'OSEO et d'OSEO innovation, du représentant de la mission de contrôle général économique et financier d'OSEO innovation et des Commissaires aux Comptes.

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Comité d'Audit.

En 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 6 fois. Il a examiné les comptes du groupe et le projet de fusion de l'Agence de l'Innovation Industrielle avec OSEO. Il a été consulté sur les refacturations intragroupe ainsi que sur la mise en place au sein du groupe d'une gestion centralisée de la trésorerie. Il a été tenu informé des évaluations du dispositif de contrôle interne et a pris connaissance de la revue annuelle des grands engagements de la banque. Il a examiné les mises à jour du mémorandum des activités financières avant que ce dernier ne soit soumis au Conseil de Surveillance. Une présentation du rapport sur le contrôle interne régi par le règlement 97-02 et du programme d'audit pour 2008 lui a été faite. Par ailleurs, un point spécifique lui a été présenté sur le bilan d'ouverture en normes comptables IFRS d'OSEO financement. Enfin, il a pris connaissance du résultat du contrôle fiscal d'OSEO innovation.

Chaque réunion a fait l'objet d'une convocation individuelle comprenant l'ordre du jour de la séance. Un dossier étayé a été adressé à chaque membre du Comité quelques jours avant la tenue des réunions.

A chaque fois que le Comité d'Audit s'est réuni, l'avis qu'il a émis a été remis aux membres des Conseils d'Administration et de Surveillance des sociétés du groupe. Un compte-rendu des travaux du Comité d'Audit a été établi et soumis pour approbation à la séance suivante.

## Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni en 2007. Il a été proposé au Conseil de Surveillance d'OSEO financement de remonter cette instance au niveau du groupe OSEO.

## Le Directoire

Le Directoire est composé de trois membres élus pour cinq ans par le Conseil de Surveillance dans les conditions de droit commun sur proposition de l'Etat, actionnaire majoritaire.

Présidé par François DROUIN, il est composé de Michel CLAVIER et de Joël DARNAUD. François DROUIN a été nommé par le Conseil de Surveillance du 23 novembre 2007. Les autres membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 21 mars 2005.

Par ailleurs, François DROUIN est Président Directeur Général d'OSEO, dont Michel CLAVIER, Jean-Michel DALLE et Joël DARNAUD sont les Directeurs Généraux Délégués. Il est également Président Directeur Général d'OSEO innovation, dont Michel CLAVIER, Joël DARNAUD et Jean-Michel DALLE sont Directeurs Généraux Délégués. Enfin, François DROUIN est Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie dont le Directeur Général est Joël DARNAUD et le Directeur Général Délégué est Arnaud CAUDOUX.

Les pouvoirs du Directoire sont ceux que lui donne la loi, sans aucune limitation particulière. Chacune des réunions du Directoire fait l'objet d'un compte-rendu.

Il s'est réuni vingt deux fois en 2007 et chaque réunion a fait l'objet d'un procès-verbal.

## 7.2. Le dispositif de contrôle interne d'OSEO financement et d'OSEO garantie

Ainsi qu'il était indiqué dans le Rapport annuel 2006, le dispositif de contrôle interne d'OSEO financement a été mis en application en 2007 en tenant compte de la nouvelle organisation du groupe et des recommandations formulées par la Commission Bancaire.

### • **L'adaptation d'OSEO financement au nouveau contexte organisationnel d'OSEO**

Les nouvelles modalités du contrôle interne sont désormais les suivantes :

- Les fonctions de contrôle périodique et de contrôle permanent relèvent de deux filières autonomes, directement rattachées au Président Directeur Général d'OSEO.
- Le contrôle périodique demeure sous la responsabilité de l'Inspection Générale et Audit. Celle-ci est chargée de vérifier la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité et la cohérence des contrôles permanents.
- Le contrôle permanent est placé depuis 2007 sous la responsabilité d'un Contrôleur Permanent du Groupe (CPG). Sa fonction est indépendante des métiers opérationnels et il dispose d'une responsabilité fonctionnelle sur les contrôleurs permanents des filiales et directions spécialisées dont il coordonne l'action.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment comme dans celui du contrôle de conformité, il assure ces fonctions pour l'ensemble du groupe.

Enfin, la Charte de contrôle interne modifiée fin 2005 a fait l'objet d'une nouvelle actualisation pour tenir compte de la nouvelle organisation du contrôle périodique et permanent.

## • La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à la Commission Bancaire, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (tout particulièrement ceux relatifs à la sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et de lutte anti-terroriste fait l'objet d'un chapitre spécifique, est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes.

## • L'identification des risques

Les risques de crédit et de marché constituent deux domaines majeurs dans l'activité du groupe OSEO et particulièrement pour OSEO financement.

Les outils d'analyse, de suivi et de mesure peuvent être résumés comme suit :

- La politique de risque de crédit relève, par délégation de la Direction Générale, de la Direction du Financement et des Risques à laquelle sont désormais rattachées la Direction des Engagements, d'une part, et une unité de gestion des risques de crédit autonome, en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD), d'autre part.
- Déployé début 2006 dans le réseau régional, cet outil est désormais utilisé pour noter contreparties et projets sur l'ensemble de la gamme de produits. Concernant le cofinancement, il a fait l'objet d'un exercice de renotation du stock en 2007.
- La politique de risque de marché est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement tant pour chaque type de risque (liquidité – taux – prix) que pour le contrôle des positions assuré par la Direction de la Gestion des Bilans ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les différents Comités (Gestion Financière et Risques de Contreparties).
- Concernant le passage à Bâle 2, le Groupe a estimé – tout en considérant que les travaux de l'équipe dédiée devaient être poursuivis – que le ratio calculé en méthode standard était actuellement le mieux adapté aux spécificités de ses métiers.
- Au chapitre des risques opérationnels, le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information a fait l'objet d'un renforcement de son organisation par un accroissement des moyens de contrôle dédiés, par l'activation des Comités de Sécurité, par l'établissement d'une cartographie des risques des SI, et enfin par la mise en force du Plan de Continuité d'Activité.

## • Les contrôles

Dans le cadre du groupe OSEO, le sous-groupe OSEO financement dispose d'un contrôle interne opérationnel :

- Les manuels de procédures sont finalisés et régulièrement actualisés,
- Le dispositif de contrôle permanent réorganisé en 2007 s'exerce sur l'ensemble des filiales et métiers du groupe.
- Le contrôle périodique, quant à lui, examine les différentes entités, les risques afférents et les dispositifs de contrôle au travers d'un plan d'audit pluriannuel sur cinq ans.

Concernant spécifiquement OSEO garantie, la surveillance des risques est effectuée à trois niveaux :

- La Direction du Financement et des Risques définit une politique d'engagement d'octroi de la garantie à travers le réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision attribue sur ce segment deux notes : celle de la contrepartie, et celle du projet qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- Le Département Management des Risques et Innovation Produits calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics en y associant une probabilité de pertes.

Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que la probabilité d'être en perte au titre de la génération de l'année soit inférieure ou égale à 30%. Il suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie, notamment les délégations de décisions d'octroi à des organismes partenaires. Il surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Il simule à travers son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans ce scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif.

- Par ailleurs, OSEO garantie effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions en étant représentée à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Enfin, dans le cadre de la préparation à Bâle 2, le dispositif de modélisation des risques a fait l'objet d'un exercice de pré-homologation avec le concours d'un cabinet externe.

## • Les perspectives 2008

Si 2007 a consisté à mettre en œuvre le nouveau dispositif de contrôle permanent et périodique, 2008 verra :

- Pour le contrôle périodique, dans le cadre du plan d'audit pluriannuel, la réalisation de plusieurs missions importantes telles que celles relatives à l'OAD, au métier de l'Équipement en cofinancement ou à l'examen des risques juridiques et sociaux du groupe.
- Pour le contrôle permanent, sous l'égide du contrôleur permanent du groupe, la mise en force d'un plan annuel de contrôle permanent et l'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle.

## 7.3. Élaboration et traitement de l'information comptable

### • Le cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes d'OSEO financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

OSEO financement établit des comptes individuels et des comptes consolidés.

### • Les comptes publiables

Les bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes sociaux sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés au Directoire, au service du contrôle de gestion, à la Direction des Activités Financières et à la Direction de la Gestion des Bilans.

Les comptes consolidés sont arrêtés à fin juin, fin septembre et fin décembre.

Fin mars, une agrégation des comptes des sociétés du groupe est réalisée ; elle permet un suivi global des principaux agrégats de rentabilité sans nécessiter tous les traitements lourds de consolidation.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Ils sont arrêtés par le Directoire, présentés au Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

### • Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité. Les données relatives au ratio européen de solvabilité sont fournies semestriellement.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

### • Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par le Contrôle de Gestion. Elle repose sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution du PNB de chaque activité

commerciale. Trois grandes activités sont suivies : le cofinancement, le financement court terme et l'activité de capital-développement.

Ces travaux sont complétés par une analyse du coût du risque au cours de la période écoulée. Ils sont menés semestriellement.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit les plus proches. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

## **Autres reporting**

Par ailleurs, dans le cadre de la BAFI, un reporting comptable plus ou moins important est effectué à la Commission Bancaire, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

OSEO financement est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts. A ce titre, il alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes. De ce fait, OSEO financement se réfère pour l'établissement de ses comptes aux principes comptables développés dans le manuel de procédures comptables de la Caisse des Dépôts.

## **L'architecture et l'organisation comptable**

### **Organisation au niveau social**

La comptabilité d'OSEO financement est organisée de façon décentralisée.

### **La Direction Comptable**

La Direction Comptable comprend un département de production qui est chargé de la comptabilité sociale d'OSEO financement (reporting social, fiscalité, BAFI, frais généraux, immobilisations et comptabilité des fonds de garantie et des engagements de garantie) ainsi qu'un service de mouvements de fonds.

Par sa participation aux Comités financiers et aux Comités des risques de contrepartie, la Direction Comptable est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion des risques de contrepartie.

### **Les centres comptables responsables**

A chaque système de gestion est rattaché un centre comptable responsable qui assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées soit directement dans les systèmes de gestion, soit, cas le plus fréquent, via un interpréteur alimenté par des comptes-rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Les principaux centres comptables responsables sont rattachés :

- à la Direction des Activités Financières, qui est en charge notamment de la comptabilisation des opérations de refinancement, des placements et des instruments financiers,
- à la Direction du Cofinancement en charge de la comptabilisation des opérations de prêts à moyen et long terme et des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier,
- à la Direction du Contentieux qui suit les créances douteuses relatives aux prêts à moyen et long terme et détermine le besoin de provisionnement,
- à la Direction de l'Activité Court Terme chargée de la comptabilisation des opérations de financement court terme,
- à la Direction des Ressources Humaines.

Tous les centres comptables responsables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Une charte définit le partage des responsabilités entre la Direction Comptable et les centres comptables responsables rattachés aux Directions opérationnelles.

Ceux-ci assurent notamment les contrôles de premier niveau et fournissent à la Direction Comptable les justificatifs du solde de chacun des comptes dont ils ont la charge.



## 7.4. Rapport des CAC sur le rapport du Président

**MAZARS & GUERARD**  
**MAZARS**  
61, rue Henri Régnault  
92400 Courbevoie  
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**PICARLE & ASSOCIES**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **OSEO financement**

Exercice clos le 31 décembre 2007

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société OSEO financement, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSEO financement et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

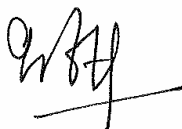
Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD  
MAZARS



Charles de Boisriou



Guillaume Potel

PICARLE & ASSOCIES



Denis Picarle

Marc Charles

## 8. Résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2008

### ● Résolutions à caractère ordinaire

#### ➤ Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle prend acte du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et des observations du Conseil de Surveillance qui sont annexés à ce rapport.

#### ➤ Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 approuve les comptes sociaux, de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

#### ➤ Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 approuve les comptes consolidés, de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

#### ➤ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	21 449 991,87
Report à nouveau	48 708 846,61
<b>Soit un solde disponible de</b>	<b>70 158 838,48</b>
Dotation à la réserve légale	1 072 499,59
Dotation aux autres réserves	11 788 439,50
Distribution d'un dividende de 0,25 € par action (nominal de 8 €)	11 788 439,50
<b>Report à nouveau créditeur</b>	<b>45 509 459,89</b>

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2008 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre des exercices 2006, 2005 et 2004.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention de gestion financière signée au cours de l'exercice 2007 avec OSEO et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention de gestion financière signée au cours de l'exercice 2007 avec OSEO innovation et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention de compte courant et de cash pooling signée au cours de l'exercice 2007 avec OSEO et OSEO innovation et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention de compte courant et de cash pooling signée au cours de l'exercice 2007 avec OSEO et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

## Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention signée au cours de l'exercice 2007 avec M. Gilles COPIN et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

## Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la convention de coopération signée au cours de l'exercice 2007 avec Avenir Entreprises concernant le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

## Douzième résolution

Sur proposition du Président du Directoire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre fin au mandat de membre du Directoire de Michel CLAVIER à l'issue de la présente assemblée.

## Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

## Résolutions à caractère extraordinaire

### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce :

1. Délègue au Directoire, sur sa seule et unique décision, tous pouvoirs, en vue de procéder ou non, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % réservée aux salariés d'OSEO financement dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.
2. Décide que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour.
3. Décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 (al.3) du Code du travail.
4. Confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :

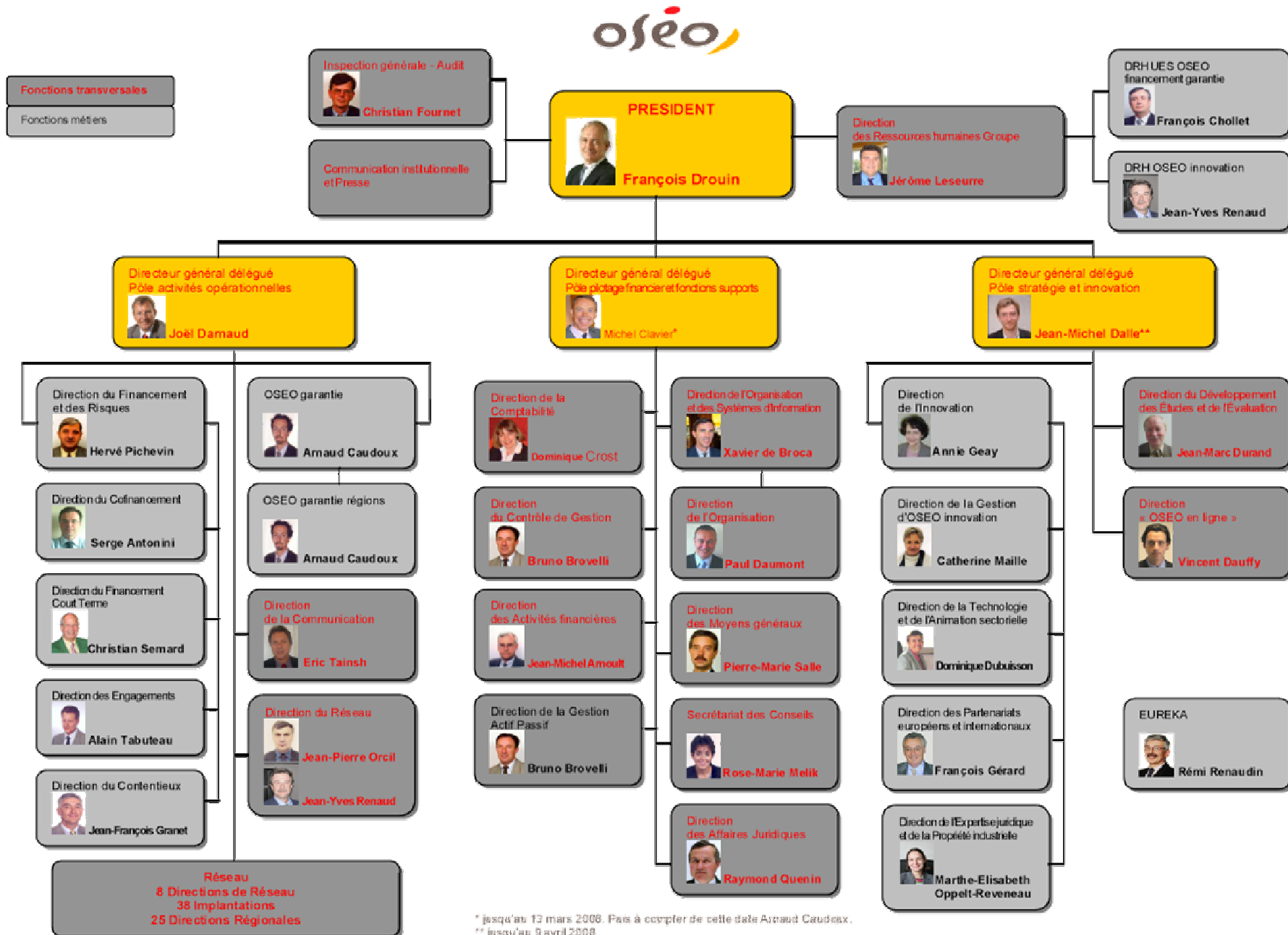
- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
  - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
  - fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
  - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
  - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.
5. Prend acte que cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

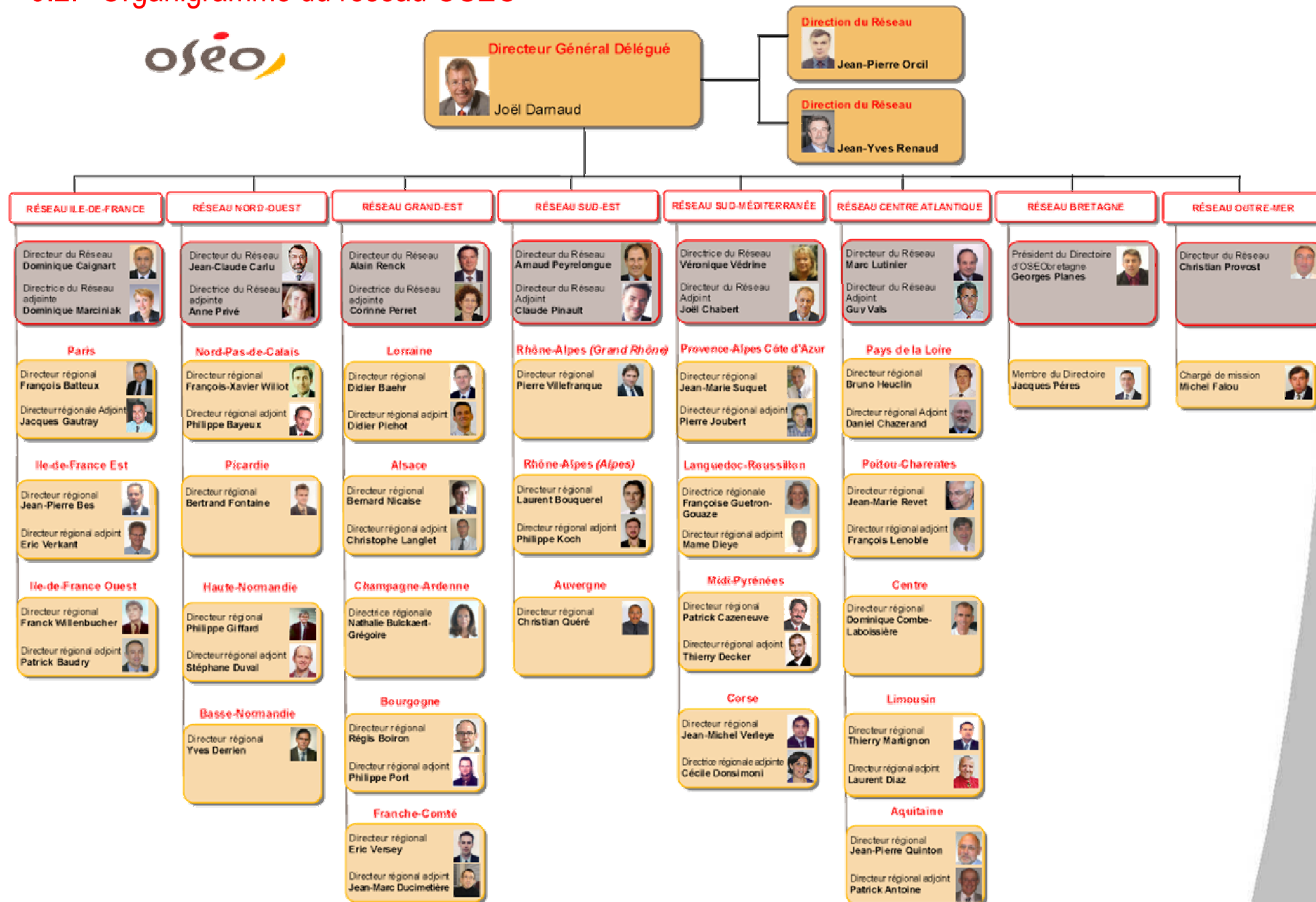
## 9. Organigrammes du groupe OSEO

### 9.1. Organigramme fonctionnel du groupe OSEO





## 9.2. Organigramme du réseau OSEO



## 10. Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital (en contre-valeur euros)	287 808 064	377 230 064	377 230 064	377 230 064	<b>377 230 064</b>
b) Nombre d'actions émises	35 976 008	47 153 758	47 153 758	47 153 758	<b>47 153 758</b>
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	573 455	1 056 097	1 120 438	1 169 798	<b>1 250 644</b>
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96 623	108 425	92 648	91 181	<b>46 544</b>
c) Impôt sur les bénéfices	20 284	25 836	14 651	16 251	<b>-1 383</b>
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	3 077	3 330	4 227	4 270	<b>4 085</b>
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 472	21 301	13 699	17 636	<b>21 450</b>
f) Résultat distribué	8 994	11 788	11 788	11 788	<b>11 788</b>
<b>III - Résultats par action (en €)</b>					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,04	1,68	1,56	1,50	<b>0,93</b>
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,54	0,45	0,29	0,37	<b>0,45</b>
c) Dividende attribué à chaque action	0,25	0,25	0,25	0,25	<b>0,25</b>
<b>IV – Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 040	1 097	1 088	1 064	<b>1 074</b>
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	45 331	48 680	49 987	52 585	<b>55 703</b>
c) Montant des sommes versées au titre des oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	23 887	25 687	25 804	24 274	<b>26 265</b>

# 11. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par OSEO financement au cours des exercices 2006 et 2007.

	Mazars & Guérard				Picarle – Ernst & Young				Price Waterhouse Coopers			
	Montant en € HT		%		Montant en € HT		%		Montant en € HT		%	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
<b>AUDIT</b>												
<b>Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes sociaux ou consolidés</b>												
- Émetteur - OSEO financement	225 000,00	247 000,00	46,99%	43,79%	225 000,00	247 000,00	57,51%	37,99%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
- Filiales intégrées globalement	143 872,10	149 246,00	30,04%	26,42%	56 250,00	53 875,00	14,38%	8,29%	72 122,10	84 594,00	100%	100%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes</b>												
- Émetteur - OSEO financement	110 000,00	143 340,00	22,97%	25,57%	110 000,00	110 000,00	28,11%	16,92%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
- Filiales intégrées globalement	0,00	25 000,00	0,00%	4,42%	0,00	15 000,00	0,00%	2,31%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
<b>S/ TOTAL AUDIT</b>	<b>478 872,10</b>	<b>565 086,00</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>391 250,00</b>	<b>426 375,00</b>	<b>100%</b>	<b>65,57%</b>	<b>72 122,10</b>	<b>84 594,00</b>	<b>100%</b>	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>												
<b>Juridique, fiscal, social</b>												
- Émetteur - OSEO financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>												
- Émetteur - OSEO financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	223 908,00	-	34,43%	-	-	-	-
<b>S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>223 908,00</b>	<b>-</b>	<b>34,43%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>478 872,10</b>	<b>565 086,00</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>391 250,00</b>	<b>650 283,00</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>72 122,10</b>	<b>84 594,00</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# 12. Rapports des Commissaires aux Comptes

## 12.1. Rapport général sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

**MAZARS & GUERARD**  
**MAZARS**  
61, rue Henri Régnault  
92400 Courbevoie  
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**PICARLE & ASSOCIES**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **OSEO financement**

Exercice clos le 31 décembre 2007

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OSEO financement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### **Règles et principes comptables :**

Les notes 1, 2 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent le cadre réglementaire et les modalités de première application des normes IFRS.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette première application des normes IFRS et de la présentation qui en a été faite.

**Estimations comptables :**

- Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note 6.2 de l'annexe expose les principes comptables et les méthodes d'évaluation relatifs aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 6.3.1 relative aux prêts et créances, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables portant sur les engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les approches et les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le point relatif aux avantages postérieurs à l'emploi de la note 6.15 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérification spécifique**

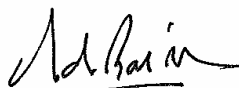
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD  
MAZARS

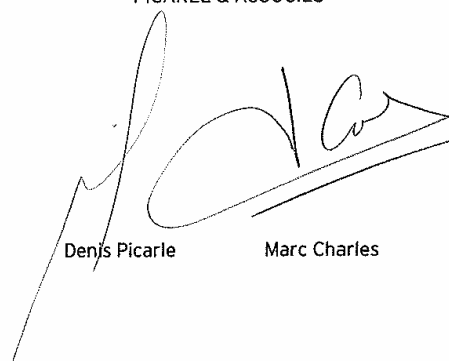
PICARLE & ASSOCIES



Charles de Boisriou



Guillaume Potel



Denis Picarle

Marc Charles

## 12.2. Rapport général sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

### **OSEO financement**

Siège Social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons Alfort

Société Anonyme au capital de 377 230 064 €

N° Siren : 320 252 489

### **Rapport Général des Commissaires aux Comptes**

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 Décembre 2007

**PICARLE & ASSOCIES**

**MAZARS & GUERARD**

**MAZARS**

## Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO financement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :



**OSEO financement**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 Décembre 2007*

- la note 2 de l'annexe qui décrit le changement de méthode lié à l'application du règlement CRC 2005-01 relatif à l'étalement selon le mode actuariel des surcotes et des décotes sur titres de placement et titres d'investissement.
- La note 1-2 de l'annexe pour la partie relative au provisionnement collectif qui expose le changement d'estimation dans le calcul de la provision sur base collective.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Changements de méthodes comptables*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### *Estimations comptables*

- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 1-2 de l'annexe relative aux risques de crédit, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe ci-dessus relatif au changement d'estimation, le provisionnement collectif repose désormais sur l'analyse des notations internes associée à l'analyse historique du coût du risque, dispositif éventuellement complété par une analyse sectorielle. Cette approche se substitue au provisionnement dynamique à la production.
- Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et les méthodes d'évaluation relatifs aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

**OSEO financement**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 Décembre 2007*

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les approches et hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les règles de présentation et d'évaluation de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

**OSEO financement**  
*Comptes Annuels*  
*Exercice clos le*  
*31 Décembre 2007*

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2008

Les commissaires aux comptes

**PICARLE & ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
DENIS PICARLE

\_\_\_\_\_  
MARC CHARLES

**MAZARS & GUERARD**

\_\_\_\_\_  
GUILLAUME POTEL

\_\_\_\_\_  
CHARLES DE BOISRIOU

## 12.3. Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

### **OSEO financement**

Siège Social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons Alfort  
Société Anonyme au capital de 377 230 064€  
N° Siren : 320 252 489

### **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2007

PICARLE & ASSOCIES

MAZARS & GUERARD

## Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## OSEO financement

Exercice clos le  
31 décembre 2007

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

### ▪ Convention de gestion financière entre OSEO et OSEO financement

Par ce dispositif, OSEO financement assure la gestion financière des capitaux dont disposent les entités du groupe, installe les ressources nécessaires aux activités de cofinancement et centralise les soldes de trésorerie de chaque entité.

Cette convention a pour objet de définir entre les deux entités les modalités de mise en œuvre de ces prestations.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007, a été conclue en date du 30 juin 2007.

Personnes concernées :

- Jean-Pierre DENIS, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO,
- Michel CLAVIER, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Joël DARNAUD, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Jean-Christophe MARTIN, représentant l'Etat au conseil de surveillance d'OSEO financement et au conseil d'administration d'OSEO,

### ▪ Convention de gestion financière entre OSEO financement et OSEO innovation

Cette convention a pour objet de définir entre OSEO financement et OSEO innovation les modalités de mise en œuvre de prestations, de sorte que OSEO financement assure la gestion financière des capitaux, installe les ressources nécessaires aux activités de cofinancement et centralise les soldes de trésorerie.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007, a été conclue en date du 30 juin 2007.

Personnes concernées :

- Jean-Pierre DENIS, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO innovation,
- Michel CLAVIER, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO innovation.
- Joël DARNAUD, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO innovation,

#### **OSEO financement**

*Exercice clos le  
31 décembre 2007*

##### ▪ Convention de compte courant et de « cash pooling » entre OSEO, OSEO financement et OSEO innovation

Cette convention a pour objet les modalités de fonctionnement du compte courant et du « cash pooling » ouvert au nom d'OSEO innovation.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007, a été conclue en date du 30 juin 2007.

Une charge d'intérêts de 1 396 209,50 € a été comptabilisée au titre du compte courant ouvert au nom d'OSEO innovation dans les comptes d'OSEO financement.

Personnes concernées :

- Jean-Pierre DENIS, Président du Directoire d'OSEO financement, Président Directeur Général d'OSEO et d'OSEO innovation,
- Michel CLAVIER, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation.
- Joël DARNAUD, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation,

##### ▪ Convention de compte courant et de « cash pooling » entre OSEO et OSEO financement

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du compte courant et du « cash pooling » ouvert au nom d'OSEO.

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2007, a été conclue en date du 30 juin 2007.

Une charge d'intérêts de 687 599,19 € a été comptabilisée au titre du compte courant ouvert au nom d'OSEO dans les comptes d'OSEO financement.

Personnes concernées :

- Jean-Pierre DENIS, Président du Directoire d'OSEO financement et Président Directeur Général d'OSEO,
- Michel CLAVIER, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Joël DARNAUD, membre du Directoire d'OSEO financement et Directeur Général Délégué d'OSEO,
- Jean-Christophe MARTIN, représentant l'Etat au conseil de surveillance d'OSEO financement et au conseil d'administration d'OSEO,

##### ▪ Convention entre OSEO financement et Monsieur Gilles COPIN

Cette convention a pour objet la mission qui a été confiée à Monsieur Gilles COPIN dans le cadre des « Entretiens de Margaux ».



**OSEO financement**

*Exercice clos le  
31 décembre 2007*

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 29 juin 2007.

La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 5 000 € toutes taxes et charges comprises.

▪ Convention de coopération entre OSEO financement et Avenir Entreprises concernant le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine

Cette convention a pour objet la création du Fonds Commun de Placement à Risques Avenir Entreprises Mezzanine.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 21 décembre 2007.

- Michel CLAVIER, membre du Directoire d'OSEO financement et représentant d'Avenir Entreprises Investissement au conseil d'administration d'Avenir Entreprises,
- Joël DARNAUD, membre du Directoire d'OSEO financement et représentant d'OSEO financement au conseil d'administration d'Avenir Entreprises,

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

**OSEO financement***Exercice clos le  
31 décembre 2007*

Description	Date d'autorisation	Montants comptabilisés par OSEO financement en 2007 en €	
		Charges	Produits
<b><u>Avec OSEO garantie</u></b>			
Convention de mandat réciproque entre OSEO financement et OSEO garantie et prestations qui en découlent.	16-déc-05	9 915 997	17 071 188
Convention de gestion financière entre OSEO financement et OSEO garantie.	24-juil-03	Néant	983 537
Convention de garantie CMGM - OSEO garantie - OSEO financement	24-juil-03	Néant	Néant
Convention PCE avec OSEO garantie.	27-sept-00	611 499	Néant
Convention de délégation de pouvoirs réciproques avec OSEO garantie (mandat gratuit d'intérêt commun entre les sociétés)	20-févr-97	Néant	Néant
Convention relative au Fonds de Garantie "cofinancement des commandes Publiques" (COFIP-CP) avec OSEO garantie	08-oct-97	93 997	Néant
Convention de détachement temporaire de personnel avec OSEO garantie.	08-oct-97	Néant	Néant
<b><u>Avec OSEO et OSEO innovation</u></b>			
Convention de prestations réciproques entre OSEO, OSEO financement et OSEO innovation	16-déc-05		
- entre OSEO financement et OSEO		Néant	1 257 972
- entre OSEO financement et OSEO innovation		186 858	925 495
<b><u>Avec Auxifinances</u></b>			
Mandat de gestion d'Auxifinances	25-mars-98	Néant	294 864
<b><u>Avec Avenir Entreprises Gestion</u></b>			
Convention d'apport d'affaires avec Avenir Entreprises Gestion	26-mars-99	Néant	61 425
<b><u>Avec OSEO bretagne</u></b>			
Convention de représentation entre OSEO bretagne et OSEO financement	14-déc-99	478 758	Néant
Convention d'apport de dossiers avec OSEO bretagne	30-mars-00	Néant	Néant

OSEO financement  
Exercice clos le  
31 décembre 2007

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2008

Les commissaires aux comptes

**PICARLE &  
ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
Denis Picarle

\_\_\_\_\_  
Marc Charles

**MAZARS & GUERARD**

\_\_\_\_\_  
Charles de Boisriou

\_\_\_\_\_  
Guillaume Potel

## 12.4. Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

### **OSEO financement**

Siège Social : 27-31 avenue du Général Leclerc - 94700 Maison Alfort  
Société Anonyme au capital de 377 230 064 €  
N° Siret : 320 252 489

Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'augmentation du capital avec suppression du droit  
préférentiel de souscription réservée aux salariés

Assemblée générale mixte du 25/04/2008  
(14<sup>ème</sup> résolution)

**PICARLE ET ASSOCIES**

**MAZARS & GUERARD**

**MAZARS**

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 11 316 902 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidé nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de

détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

*Fait à Courbevoie et Paris-La Défense , le 4 avril 2008*

Les commissaires aux comptes

**PICARLE &  
ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
DENIS PICARLE

\_\_\_\_\_  
MARC CHARLES

**MAZARS & GUERARD**

\_\_\_\_\_  
CHARLES DE BOISRIOU

\_\_\_\_\_  
GUILLAUME POTEL

## 13. Comptes consolidés + annexes

### BILAN CONSOLIDE PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

<b>ACTIF</b> (en millions €)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, banques centrales, CCP	8.1	15,3	17,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.2	38,2	47,6
Instruments dérivés de couverture	8.3	298,1	329,8
Actifs financiers disponibles à la vente	8.4	2 334,4	2 401,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8.5	404,0	459,6
Prêts et créances sur la clientèle	8.6	4 296,2	4 009,4
Opérations de location financement et assimilées	8.7	3 055,2	2 919,1
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9,0	0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.8	3 659,7	3 235,2
Actifs d'impôts courants et différés	8.9	26,5	22,5
Comptes de régularisation et actifs divers	8.10	593,5	396,9
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Immeubles de placement	8.11	14,2	14,6
Immobilisations corporelles	8.12	85,5	83,8
Immobilisations incorporelles	8.12	18,1	16,0
Écarts d'acquisition	8.13	0,8	0,8
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 848,7</b>	<b>13 953,8</b>



## BILAN CONSOLIDE PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

<b>PASSIF</b> <i>(en millions €)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales, CCP	8.1	92,6	59,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8.2	33,2	525,8
Instruments dérivés de couverture	8.3	211,4	176,9
Dettes envers les établissements de crédit	8.14	6 534,3	5 421,5
Dettes envers la clientèle	8.15	690,8	435,0
Dettes représentées par un titre	8.16	2 032,2	2 259,7
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		26,3	12,1
Passifs d'impôts courants et différés	8.9	5,4	5,4
Comptes de régularisation et passifs divers	8.10	1 141,3	1 359,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	8.17	863,5	769,6
Fonds de garantie publics	8.18	1 720,8	1 486,0
Dettes subordonnées	8.19	99,1	106,6
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 397,8</b>	<b>1 335,7</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 195,2</b>	<b>1 143,9</b>
- Capital et réserves liées		476,0	476,0
- Réserves consolidées		600,0	543,6
- Gains ou pertes latents ou différés		46,4	56,4
- Résultat		72,8	67,9
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>202,6</b>	<b>191,8</b>
- Réserves		187,7	182,6
- Résultat		14,9	9,2
<b>Total du passif</b>		<b>14 848,7</b>	<b>13 953,8</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

(en millions €)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Intérêts et produits assimilés	9.1	1 267,6	1 161,4
Intérêts et charges assimilées	9.1	-1 022,5	-904,3
Commissions (produits)		4,4	4,4
Commissions (charges)		-0,2	-0,3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9.2	4,2	0,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9.3	58,6	19,1
Produits des autres activités	9.4	24,2	19,6
Charges des autres activités	9.4	-9,9	-7,9
<b>Produit net bancaire</b>		<b>326,4</b>	<b>292,1</b>
Charges générales d'exploitation	9.5	-165,7	-161,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9.6	-9,7	-8,9
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>151,0</b>	<b>122,1</b>
Coût du risque	9.7	-33,7	-8,1
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>117,3</b>	<b>114,0</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-0,1	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,5
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>117,2</b>	<b>114,5</b>
Impôts sur les bénéfices	9.8	-29,5	-37,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
<b>Résultat net</b>		<b>87,7</b>	<b>77,1</b>
Intérêts minoritaires		14,9	9,2
<b>Résultat net – part du Groupe</b>		<b>72,8</b>	<b>67,9</b>
* Résultat par action (en euros)		1,54	1,44
* Résultat dilué par action (en euros)		1,54	1,44

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

### Variation des capitaux propres (part du groupe)

(en millions €)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains ou pertes latents ou différés	Affectation	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 yc résultat</b>	<b>476,0</b>	<b>555,0</b>	<b>65,9</b>		<b>1 096,9</b>
Variation gains ou pertes latents	0,0	0,0	-9,5	0,0	-9,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-6,6</i>	<i>0,0</i>	<i>-6,6</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,9</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,9</i>
Distribution de dividendes	0,0	-11,7	0,0	0,0	-11,7
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5
Acquisition titres d'autocontrôle	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,2
<b>Situation au 31 décembre 2006</b>	<b>476,0</b>	<b>543,6</b>	<b>56,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 076,0</b>
<b>Résultat 2006</b>				<b>67,9</b>	<b>67,9</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	56,3	0,0	-56,3	0,0
Variation gains ou pertes latents	0,0	0,0	-10,0	0,0	-10,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,5</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-7,5</i>	<i>0,0</i>	<i>-7,5</i>
Distribution de dividendes	0,0		0,0	-11,6	-11,6
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>Situation au 31 décembre 2007</b>	<b>476,0</b>	<b>600,0</b>	<b>46,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 122,4</b>
<b>Résultat 2007</b>				<b>72,8</b>	

### Variation des intérêts minoritaires

<b>Intérêts minoritaires au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>186,8</b>
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-4,4
Variation des pourcentages d'intérêt	-1,1
Variation gains ou pertes latents	1,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>2,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>-1,5</i>
Intérêts fonds de réserve	0,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2006	9,2
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2006</b>	<b>191,8</b>
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-4,5
Variation des pourcentages d'intérêt	-0,2
Variation gains ou pertes latents	0,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>4,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>-3,7</i>
Intérêts fonds de réserve	0,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2007	14,9
<b>Intérêts minoritaires au 31 décembre 2007</b>	<b>202,6</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO financement y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE GROUPE OSEO financement

(en millions €)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>117,2</b>	<b>114,5</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10,1	9,3
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	-0,5
Dotations nettes aux provisions	-120,3	-82,1
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-4,2	-0,7
Autres mouvements	-224,0	109,9
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	373,1	189,9
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>34,7</b>	<b>225,8</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 299,6	-112,4
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-186,7	-344,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-795,1	183,6
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-89,4	-72,6
Impôts versés	-25,3	-23,9
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>203,1</b>	<b>-369,4</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>355,0</b>	<b>-29,1</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5,8	0,5
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13,5	-10,5
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-7,7</b>	<b>-9,7</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-16,1	-16,1
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-234,9	-230,5
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-251,0</b>	<b>-246,6</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>96,3</b>	<b>-285,4</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	355,0	-29,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7,7	-9,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-251,0	-246,6
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>127,2</b>	<b>412,6</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	-42,4	-47,1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	169,6	459,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>223,5</b>	<b>127,2</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	-77,2	-42,4
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	300,7	169,6
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>96,3</b>	<b>-285,4</b>

## Annexe Comptable

• Note 1 - Cadre réglementaire .....	110
• Note 2 - Modalités de première application des normes IFRS .....	110
• Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO financement .....	111
• Note 4 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture .....	113
• Note 5 - Périmètre de consolidation .....	114
• Note 6 - Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	115
• Note 7 - Effets de la première application du référentiel IFRS.....	132
• Note 8 - Notes relatives au bilan .....	145
• Note 9 - Notes relatives au compte de résultat .....	162
• Note 10 - Exposition, gestion et mesure des risques .....	166
• Note 11 - Avantages au personnel et autres rémunérations .....	187
• Note 12 - Informations sectorielles et géographiques .....	190
• Note 13 - Engagements de financement et de garantie .....	191
• Note 14 - Autres informations .....	191

## **Note 1 - Cadre réglementaire**

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres de créances sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir de l'exercice 2007.

En application de ce règlement, les comptes consolidés du groupe OSEO financement seront désormais établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Ce règlement a par ailleurs été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé.

## **Note 2 - Modalités de première application des normes IFRS**

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Cette norme prévoit une application rétrospective des normes IFRS et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date de transition pour le groupe OSEO financement, de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2005.

La norme IFRS 1 offre cependant sur certains sujets des exemptions facultatives ou obligatoires au principe d'application rétrospective. A ce titre, le groupe OSEO financement a retenu les exemptions suivantes :

- **Regroupements d'entreprises**

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- **Évaluation des actifs corporels à la juste valeur**

Le groupe a choisi de maintenir les immobilisations corporelles et de placement à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

- **Avantages au personnel**

Le groupe a choisi de ne pas retraiter les écarts actuariels qui ont été comptabilisés en résultat en normes françaises.

- **Option de juste valeur**

Le groupe applique l'exception permettant de désigner à la juste valeur, à la date de transition, tout actif ou passif financier qui remplit les conditions définies par la norme IAS 39 amendée.



- **Comptabilité de couverture**

Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1, le groupe a appliqué de façon prospective au 1er janvier 2006 les dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

Ainsi, les relations de couverture reconnues en référentiel français mais non admises en référentiel IFRS ont été comptabilisées comme des opérations effectuées à des fins de transaction.

Les opérations de couverture préexistantes admises en référentiel IFRS ont été comptabilisées dans le bilan d'ouverture comme des opérations de couverture.

## ➤ **Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO financement**

### **3.1. Principes de consolidation**

- **Principe général**

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OSEO financement et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

- **Notion de contrôle**

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance

technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

- **Cas particulier de l'activité de capital-risque**

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère non significatif de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », avec une évaluation à la juste valeur.

### **3.2. Méthode de consolidation**

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un coinvestisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les entités du groupe OSEO financement sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

### **3.3. Présentation des états financiers et date de clôture**

- **Présentation des comptes consolidés**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2004 R 03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

- **Date de clôture**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

### 3.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

### 3.5. Écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

### Note 4 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif et aucun événement postérieur à la clôture ne sont à signaler.

## ➤ Note 5 - Périmètre de consolidation

Les filiales présentant, seules ou avec d'autres sociétés consolidées, un caractère significatif eu égard à l'activité du Groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	2007	2007	2006
	% d'intérêt	% de contrôle	% de contrôle
<b>Intégration globale</b>			
> <b>OSEO financement</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> <b>OSEO garantie</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	59,88	59,88	59,84
> <b>OSEO garantie régions</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	31,43	52,49	52,49
> <b>AUXI-CONSEIL</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> <b>AUXI-FINANCES</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> <b>AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT</b> 23 av. Franklin Roosevelt - 75008 PARIS	80,28	80,28	80,28
> <b>AVENIR TOURISME</b> 23 av. Franklin Roosevelt - 75008 PARIS	56,10	56,10	56,10
> <b>OSEO bretagne</b> 6 Place de Bretagne - 35044 RENNES	89,57	89,57	89,57
> <b>COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO</b> 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00

## Note 6 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 6.1. Normes comptables applicables

Les états financiers consolidés 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2007. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 7 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Il est notamment tenu compte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et de l'amendement à la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital. Ces nouveaux textes concernent les informations à fournir en annexe et ne modifient pas le niveau du résultat et des capitaux propres du groupe.

Le groupe OSEO financement n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

### 6.2. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

- **Cas particulier des actions non cotées**

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

- **Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût**

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### **6.3. Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/20 05) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

#### **6.3.1. Prêts et créances**

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dépréciation des créances**

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

### Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

### Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des notations internes (approche bâloise) associée à l'analyse du modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques à la population analysée.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

## **6.3.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**

- **Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».



- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option**

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

### **6.3.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### **6.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### 6.3.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

### 6.3.6. Date de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation (date d'engagement contractuel), à l'exception des prêts et créances sur la clientèle qui sont comptabilisés au bilan à la date de règlement livraison.

## 6.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

## 6.5. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

## 6.6. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO financement décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

## 6.7. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Dérivés de transaction**

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- **Dérivés de couverture**

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO financement n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Macro-couverture cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles

couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement et rétrospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

## 6.8. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

- **Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. La comptabilisation en résultat s'effectue en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

## 6.9. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

## 6.10. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

- **Titres subordonnés à durée indéterminée**

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

- **Fonds de réserve d'OSEO garantie**

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires d'OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO garantie sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

## 6.11 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

- **Actifs et passifs monétaires libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## **6.12. Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont comptabilisées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

## **6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.



Le groupe OSEO financement applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

#### **6.14. Immeubles de placement**

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

#### **6.15. Avantages au personnel**

Le groupe OSEO financement accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité

(rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## 6.16. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 6.17. Impôts courants, différés et situation fiscale

- **Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO financement étant exclusivement situées en France.

- **Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

- **Situation fiscale**

OSEO financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, Compagnie Auxiliaire OSEO et Finac.

## **6.18. Produits et charges d'intérêts**

Conformément à la recommandation n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **6.19. Commissions**

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci, lorsqu'elles celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

## **6.20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

## 6.21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

## 6.22. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

## 6.23. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

## 6.24. Activité de garantie

### 6.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par OSEO garantie et OSEO garantie régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO garantie lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

- **Principes français**

Lorsque OSEO garantie est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Lorsque OSEO garantie est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour échéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

- **Principes IFRS**

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO financement est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

#### **6.24.2. Les fonds de garantie**

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO garantie. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

Par rapport aux principes français, l'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

### 6.24.3. Flux liés aux fonds de garantie

- **Principes français**

En normes françaises, seule l'affectation du résultat ne revenant pas aux fonds de garantie impacte le compte de résultat du groupe.

- **Principes IFRS**

En normes IFRS, tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

### 6.25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse, banque centrale et CCP.

### 6.26. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ....

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative



aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),

- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par OSEO garantie et OSEO garantie régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance complétées par le modèle interne d'analyse historique du risque de crédit, et généralement au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

## Note 7 - Effets de la première application du référentiel IFRS

### • Précisions d'ordre général

- Les impacts chiffrés sur les capitaux propres et le résultat sont indiqués pour leur montant total, part groupe et part des minoritaires confondus.
- Les impacts chiffrés sont les impacts bruts, avant effet de l'imposition différée. Les impôts différés associés aux retraitements IFRS sont mentionnés globalement et isolément.

### • Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG.
- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en capitaux propres recyclables, dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ». Exemple : réévaluation à la juste valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente ».



## 7.1. Effets de la première application au 1er janvier 2006

### 7.1.1. Effets sur les capitaux propres au 1er janvier 2006

*Tableau de passage des capitaux propres au 31 décembre 2005 en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2006*

(en millions €)

Capitaux propres normes françaises au 31 décembre 2005	903,7	Renvoi Cf. 7.3.1
<b>Impact sur capitaux propres non recyclables</b>	<b>306,4</b>	
FRBG	197,0	(1)
Fonds de réserve	9,5	(2)
Réévaluation des instruments financiers (hors couverture et SCR (1))	28,2	(3)
Couverture	-4,9	(4)
Dépréciation collective	18,5	(5)
Réévaluation des actifs financiers des SCR (hors AFS)	7,7	(6)
Réévaluation des opérations de crédit	3,0	(7)
Autres	-0,8	(9)
Impôts différés (nets)	48,3	(8)
<b>Impacts sur capitaux propres recyclables</b>	<b>73,4</b>	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (SCR)	17,4	(10)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (hors SCR)	85,5	(11)
Impôts différés passifs	-29,5	(8)
<b>Capitaux propres normes IFRS au 1er janvier 2006</b>	<b>1 283,5</b>	

(1) Sociétés de Capital-Risque (Avenir Entreprises Investissement et Avenir Tourisme)

## 7.1.2. Transition du bilan consolidé au 1er janvier 2006

Tableau de passage du bilan consolidé au 1er janvier 2006 en normes françaises au bilan consolidé en normes IFRS

ACTIF (en millions €)	31/12/2005 N. françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/2006 IFRS
Caisse, banques centrales, CCP	17,5	0,0	0,0	17,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		234,1	-36,2	197,9
Instruments dérivés de couverture		106,2	429,1	535,2
Actifs financiers disponibles à la vente		1 924,0	210,0	2 134,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	828,9	33,1	0,0	862,0
Prêts et créances sur la clientèle	4 033,0	-134,1	-0,6	3 898,2
Opérations de location financement et assimilées	3 167,7	-320,8	2,8	2 849,7
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	16,0	16,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 924,3	13,7	2 938,0
Actifs d'impôts courants et différés		14,4	21,9	36,3
Comptes de régularisation et actifs divers	589,5	-245,5	75,8	419,8
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement		15,3	0,0	15,3
Immobilisations corporelles	100,1	-14,6	0,0	85,5
Immobilisations incorporelles	12,7	-0,1	0,0	12,6
Écarts d'acquisition	0,8			0,8
Effets publics et valeurs assimilées	2 534,2	-2 534,2		0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 367,4	-2 367,4		0,0
Actions et autres titres à revenu variable	139,4	-139,4		0,0
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	17,9	-17,9		0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 809,2</b>	<b>-522,6</b>	<b>732,5</b>	<b>14 019,0</b>

PASSIF (en millions €)	31/12/2005 N. françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/2006 IFRS
Banques centrales, CCP	64,6	0,0	0,0	64,6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		45,8	-24,8	21,0
Instruments dérivés de couverture		33,0	242,2	275,3
Dettes envers les établissements de crédit	5 479,6	0,0	166,5	5 646,2
Dettes envers la clientèle	640,0	0,0	0,0	640,0
Dettes représentées par un titre	2 289,0	-6,3	95,9	2 378,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	0,0	0,0
Passifs d'impôts courants et différés		9,5	3,0	12,5
Comptes de régularisation et passifs divers	2 024,9	-452,2	-180,9	1 391,9
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Provisions	283,6	-152,4	558,1	689,4
Fonds de garantie publics	1 698,1	0,0	-301,0	1 397,1
Dettes subordonnées	207,1	21,5	-9,5	219,0
Fonds pour risques bancaires généraux	197,0		-197,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	21,5	-21,5	0,0	0,0
Capitaux propres :	903,7	0,0	379,8	1 283,5
Capitaux propres part du groupe	746,6		350,3	1 096,8
Intérêts minoritaires	157,1		29,5	186,6
<b>Total du passif</b>	<b>13 809,2</b>	<b>-522,6</b>	<b>732,5</b>	<b>14 019,0</b>

Analyse des principaux reclassements sur le bilan consolidé IFRS au 1er janvier 2006

	Titres (14)	Instruments dérivés (15)	Subventions Avances Loyers d'avance (16)	Immobilisations (17)	ITNL (18)	Dépréciation collective (19)	Fonds gérés pour compte de tiers (20)	Autres (21)	Reclassements
<b>ACTIF (en millions €)</b>									
Caisse, banques centrales, CCP									0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	177,6	56,5							234,1
Instruments dérivés de couverture		106,2							106,2
Actifs financiers disponibles à la vente	1 924,0								1 924,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33,0							0,1	33,1
Prêts et créances sur la clientèle	0,0		-7,7			-127,8		1,4	-134,1
Opérations de location financement et assimilées			-243,6		-16,5	-60,1		-0,7	-320,8
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 924,3								2 924,3
Actifs d'impôts courants et différés								14,4	14,4
Comptes de régularisation et actifs divers		-166,3			16,0		-72,9	-22,4	-245,5
Actifs non courants destinés à être cédés									0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence									0,0
Immeubles de placement				14,6				0,7	15,3
Immobilisations corporelles				-14,6					-14,6
Immobilisations incorporelles								-0,1	-0,1
Écarts d'acquisition									0,0
Effets publics et valeurs assimilées	-2 534,2								-2 534,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	-2 367,4								-2 367,4
Actions et autres titres à revenu variable	-139,4								-139,4
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	-17,9								-17,9
<b>Total de l'actif</b>									<b>-522,6</b>

<b>PASSIF (en millions €)</b>									
Banques centrales, CCP									0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		45,8							45,8
Instruments dérivés de couverture		33,0							33,0
Dettes envers les établissements de crédit	0,0								0,0
Dettes envers la clientèle									0,0
Dettes représentées par un titre	-6,3								-6,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									0,0
Passifs d'impôts courants et différés								9,5	9,5
Comptes de régularisation et passifs divers		-82,4	-251,9				-72,9	-44,9	-452,2
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés									0,0
Provisions						-152,4			-152,4
Fonds de garantie publics									0,0
Dettes subordonnées								21,5	21,5
Fonds pour risques bancaires généraux									0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel								-21,5	-21,5
Capitaux propres :									0,0
Capitaux propres part du groupe									0,0
Intérêts minoritaires									0,0
<b>Total du passif</b>									<b>-522,6</b>

## Analyse des principaux retraitements sur le bilan consolidé IFRS au 1er janvier 2006

	FRBG Fonds de réserve (1)+(2)	Réévaluation des instruments financiers (hors couverture et SCR) (3)	Couverture (4)	Dépréciation collective (5)	Réévaluation des actifs financiers des SCR (hors AFS) (6)	Réévaluation des opérations de crédit (7)	Impôts différés (8)	Réévaluation des AFS (SCR) (10)	Réévaluation des AFS (hors SCR) (11)	Juste valeur des garanties et Fonds de garantie (12)	Autres (9)+(13)	Retrai- tements
<b>ACTIF (en millions €)</b>												
Caisse, banques centrales, CCP												0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-49,9	9,1		4,6							-36,2
Instruments dérivés de couverture		48,5	380,6									429,1
Actifs financiers disponibles à la vente		21,9	62,6		3,0			17,4	105,1			210,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit		0,0										0,0
Prêts et créances sur la clientèle		0,0				-0,6						-0,6
Opérations de location financement et assimilées						2,8						2,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			16,0									16,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		13,7										13,7
Actifs d'impôts courants et différés							21,9					21,9
Comptes de régularisation et actifs divers		-11,9				0,8				86,9		75,8
Actifs non courants destinés à être cédés												0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence												0,0
Immeubles de placement												0,0
Immobilisations corporelles												0,0
Immobilisations incorporelles												0,0
Écarts d'acquisition												0,0
Effets publics et valeurs assimilées												0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe												0,0
Actions et autres titres à revenu variable												0,0
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme												0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>0,0</b>	<b>22,3</b>	<b>468,3</b>	<b>0,0</b>	<b>7,7</b>	<b>3,0</b>	<b>21,9</b>	<b>17,4</b>	<b>105,1</b>	<b>86,9</b>	<b>0,0</b>	<b>732,5</b>
<b>PASSIF (en millions €)</b>												
Banques centrales, CCP												0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-34,7	9,9									-24,8
Instruments dérivés de couverture		43,2	199,1									242,2
Dettes envers les établissements de crédit		-0,4	167,0									166,5
Dettes envers la clientèle		0,0										0,0
Dettes représentées par un titre		-1,3	97,2									95,9
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux												0,0
Passifs d'impôts courants et différés							3,0					3,0
Comptes de régularisation et passifs divers		-15,8							19,6	-185,5	0,8	-180,9
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés												0,0
Provisions				-18,5						576,6		558,1
Fonds de garantie publics		3,3								-304,2		-301,0
Dettes subordonnées	-9,5	-0,1										-9,5
Fonds pour risques bancaires généraux	197,0											-197,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel												0,0
Capitaux propres	206,5	28,2	-4,9	18,5	7,7	3,0	18,8	17,4	85,5	0,0	-0,8	379,8
<b>Total du passif</b>	<b>0,0</b>	<b>22,3</b>	<b>468,3</b>	<b>0,0</b>	<b>7,7</b>	<b>3,0</b>	<b>21,9</b>	<b>17,4</b>	<b>105,1</b>	<b>86,9</b>	<b>0,0</b>	<b>732,5</b>

## 7.2. Effets de la conversion aux normes IFRS au 31 décembre 2006

### 7.2.1. Transition du bilan consolidé au 31 décembre 2006

Tableau de passage du bilan consolidé au 31 décembre 2006 en normes françaises au bilan consolidé en normes IFRS

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2006 N. Françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2006 IFRS
Caisse, banques centrales, CCP	17,5	0,0	0,0	17,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		92,0	-44,5	47,6
Instruments dérivés de couverture		98,1	231,7	329,8
Actifs financiers disponibles à la vente		2 170,6	230,4	2 401,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	427,3	32,2	0,0	459,6
Prêts et créances sur la clientèle	4 150,4	-140,6	-0,4	4 009,4
Opérations de location financement et assimilées	3 230,0	-315,4	4,6	2 919,1
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	0,0	0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 221,4	13,8	3 235,2
Actifs d'impôts courants et différés		6,6	15,9	22,4
Comptes de régularisation et actifs divers	550,5	-232,0	78,4	396,9
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement		14,6	0,0	14,6
Immobilisations corporelles	98,0	-14,3	0,0	83,8
Immobilisations incorporelles	16,1	-0,1	0,0	16,0
Écarts d'acquisition	0,6		0,2	0,8
Effets publics et valeurs assimilées	2 537,7	-2 537,7		0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 761,8	-2 761,8		0,0
Actions et autres titres à revenu variable	144,5	-144,5		0,0
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	16,4	-16,4		0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 951,0</b>	<b>-527,4</b>	<b>530,2</b>	<b>13 953,8</b>

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2006 N. françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2006 IFRS
Banques centrales, CCP	59,9	0,0	0,0	59,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		546,3	-20,5	525,8
Instruments dérivés de couverture		27,9	149,0	176,9
Dettes envers les établissements de crédit	5 565,6	-200,7	56,6	5 421,4
Dettes envers la clientèle	739,1	-304,1	0,0	435,0
Dettes représentées par un titre	2 234,1	-5,0	30,6	2 259,7
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	12,1	12,1
Passifs d'impôts courants et différés		1,7	3,7	5,4
Comptes de régularisation et passifs divers	1 912,7	-435,9	-117,3	1 359,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0	0,0
Provisions	303,2	-157,7	624,2	769,6
Fonds de garantie publics	1 873,7	0,0	-387,7	1 486,0
Dettes subordonnées	99,9	17,2	-10,4	106,6
Fonds pour risques bancaires généraux	200,0		-200,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	17,2	-17,2	0,0	0,0
Capitaux propres :	945,7	0,0	390,0	1 335,7
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	786,5		357,5	1 144,0
<i>Intérêts minoritaires</i>	159,2		32,5	191,8
<b>Total du passif</b>	<b>13 951,0</b>	<b>-527,4</b>	<b>530,2</b>	<b>13 953,8</b>

Analyse des principaux reclassements sur le bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2006

	Titres (14)	Instruments dérivés (15)	Subventions Avances Loyers d'avance (16)	Immobi- lisations (17)	ITNL (18)	Dépréciation collective (19)	Fonds gérés pour compte de tiers (20)	Autres (21)	Reclas- sements
<b>ACTIF (en millions €)</b>									
Caisse, banques centrales, CCP									0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	36,5	55,6							92,0
Instruments dérivés de couverture		98,1							98,1
Actifs financiers disponibles à la vente	2 170,6								2 170,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32,1							0,1	32,2
Prêts et créances sur la clientèle	0,0		-7,4			-134,2		0,9	-140,6
Opérations de location financement et assimilées			-240,2		-11,8	-63,0		-0,5	-315,4
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 221,4								3 221,4
Actifs d'impôts courants et différés								6,6	6,6
Comptes de régularisation et actifs divers	-0,2	-155,7	0,3		11,9		-75,9	-12,5	-232,0
Actifs non courants destinés à être cédés									0,0
Participation dans les entreprises mises en équivalence									0,0
Immeubles de placement				14,3				0,3	14,6
Immobilisations corporelles				-14,3					-14,3
Immobilisations incorporelles								-0,1	-0,1
Écarts d'acquisition									0,0
Effets publics et valeurs assimilées	-2 537,7								-2 537,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	-2 761,8								-2 761,8
Actions et autres titres à revenu variable	-144,5								-144,5
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	-16,4								-16,4
<b>Total de l'actif</b>									<b>-527,4</b>
<b>PASSIF (en millions €)</b>									
Banques centrales, CCP									0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	504,8	41,5							546,3
Instruments dérivés de couverture		27,9							27,9
Dettes envers les établissements de crédit	-200,7								-200,7
Dettes envers la clientèle	-304,1								-304,1
Dettes représentées par un titre	-5,0								-5,0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									0,0
Passifs d'impôts courants et différés								1,7	1,7
Comptes de régularisation et passifs divers		-71,6	-247,2				-75,9	-41,2	-435,9
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés									0,0
Provisions						-197,1		39,4	-157,7
Fonds de garantie publics									0,0
Dettes subordonnées								17,2	17,2
Fonds pour risques bancaires généraux									0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel								-17,2	-17,2
Capitaux propres :									0,0
Capitaux propres part du Groupe									0,0
Intérêts minoritaires									0,0
<b>Total du passif</b>									<b>-527,4</b>

*Analyse des principaux retraitements sur le bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2006*

	FRBG Fonds de réserve (1) + (2)	Réévaluation des instruments financiers (hors couverture et SCR) (3)	Couver ture (4)	Dépréci ation collectiv e (5)	Réévaluati on des actifs financiers des SCR (hors AFS) (6)	Réévaluati on des opérations de crédit (7)	Impôts différés (8)	Réévalu ation des AFS (SCR) (10)	Réévaluati on des AFS (hors SCR) (11)	Juste valeur des garanties et Fonds de garantie (12)	Autres (9) + (13)	Retrai tements
<b>ACTIF (en millions €)</b>												
Caisse, banques centrales, CCP												0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-50,4	2,0		3,9							-44,5
Instruments dérivés de couverture		53,7	178,0									231,7
Actifs financiers disponibles à la vente		89,8	24,0		4,3			19,1	93,1			230,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit		0,0										0,0
Prêts et créances sur la clientèle						-0,4						-0,4
Opérations de location financement et assimilées						4,6						4,6
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux												0,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		13,8										13,8
Actifs d'impôts courants et différés							15,9					15,9
Comptes de régularisation et actifs divers		-12,1								90,4		78,4
Actifs non courants destinés à être cédés												0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence												0,0
Immeubles de placement												0,0
Immobilisations corporelles												0,0
Immobilisations incorporelles												0,0
Écarts d'acquisition											0,2	0,2
Effets publics et valeurs assimilées												0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe												0,0
Actions et autres titres à revenu variable												0,0
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme												0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>0,0</b>	<b>94,9</b>	<b>203,9</b>	<b>0,0</b>	<b>8,2</b>	<b>4,3</b>	<b>15,9</b>	<b>19,1</b>	<b>93,1</b>	<b>90,4</b>	<b>0,2</b>	<b>530,2</b>
<b>PASSIF (en millions €)</b>												
Banques centrales, CCP												0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-25,5	5,0									-20,5
Instruments dérivés de couverture		0,2	148,8									149,0
Dettes envers les établissements de crédit		-0,5	57,1									56,6
Dettes envers la clientèle		0,0										0,0
Dettes représentées par un titre		-1,2	31,9									30,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			12,1									12,1
Passifs d'impôts courants et différés							3,7					3,7
Comptes de régularisation et passifs divers		49,4							21,7	-188,4	0,0	-117,3
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés												0,0
Provisions					-45,6					669,8		624,2
Fonds de garantie publics		3,3								-391,0		-387,7
Dettes subordonnées	-10,4	0,0										-10,4
Fonds pour risques bancaires généraux	-200,0											-200,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel												0,0
Capitaux propres	210,4	69,3	-50,8	45,6	8,2	4,3	12,2	19,1	71,4	0,0	0,3	390,0
<b>Total du passif</b>	<b>0,0</b>	<b>94,9</b>	<b>203,9</b>	<b>0,0</b>	<b>8,2</b>	<b>4,3</b>	<b>15,9</b>	<b>19,1</b>	<b>93,1</b>	<b>90,4</b>	<b>0,2</b>	<b>530,2</b>

## 7.2.2. Transition du résultat consolidé 2006

Tableau de passage du résultat consolidé au 31 décembre 2006 en normes françaises au résultat consolidé en normes IFRS

COMPTE DE RESULTAT (en millions €)	31/12/2006 N. françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2006 IFRS
Intérêts et produits assimilés	702,3	104,4	354,7	1 161,5
Intérêts et charges assimilées	-437,1	-113,0	-354,3	-904,3
Revenus des titres à revenu variable	3,6	-3,6		0,0
Commissions (produits)	4,4	0,0	0,0	4,4
Commissions (charges)	-0,2	0,0	0,0	-0,3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3,2	-3,1	0,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		19,0	0,1	19,1
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-1,9	1,9		0,0
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement	11,9	-11,9		0,0
Produits des autres activités	19,3	0,2	0,0	19,6
Charges des autres activités	-7,5	-0,4	0,0	-7,9
<b>Produit net bancaire</b>	<b>294,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,5</b>	<b>292,1</b>
Charges générales d'exploitation	-161,1	0,0	0,0	-161,1
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-9,2	0,3	0,0	-8,9
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>124,5</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,5</b>	<b>122,1</b>
Coût du risque	-38,2	1,8	28,2	-8,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>86,3</b>	<b>1,9</b>	<b>25,7</b>	<b>114,0</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1,9	-1,9	0,0	0,0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0,2	0,0	0,4	0,6
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>88,4</b>	<b>0,0</b>	<b>26,1</b>	<b>114,5</b>
Résultat exceptionnel	0,0			0,0
Impôts sur les bénéfices	-25,3	0,0	-12,1	-37,4
Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-3,0		3,0	0,0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0	0,0
<b>Résultat net</b>	<b>60,1</b>	<b>0,0</b>	<b>17,0</b>	<b>77,1</b>
Intérêts minoritaires	7,5		1,7	9,2
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>52,6</b>	<b>0,0</b>	<b>15,3</b>	<b>67,9</b>

Analyse des principaux retraitements sur le compte de résultat IFRS au 31 décembre 2006

(en millions €)

Résultat consolidé au 31 décembre 2006 en normes françaises	60,1	Renvoi - Cf. 7.3.1
<b>Retraitements IFRS</b>	<b>17,0</b>	
FRBG	3,0	(1)
Fonds de réserve	0,0	(2)
Réévaluation des instruments financiers (hors couverture et SCR)	-0,9	(3)
Couverture	-1,9	(4)
Dépréciation collective	27,1	(5)
Réévaluation des actifs financiers des SCR	0,2	(6)
Réévaluation des opérations de crédit	1,3	(7)
Autres	0,4	(9)
Impôts différés (nets)	-12,1	(8)
<b>Résultat consolidé au 31 décembre 2006 en normes IFRS</b>	<b>77,1</b>	



<b>COMPTE DE RESULTAT</b> (en millions €)	FRBG Fonds de réserve (1) + (2)	Réévaluation des instruments financiers (hors couverture et SCR) (3)	Couverture (4)	Dépréciation collective (5)	Réévaluation des actifs financiers des SCR (6)	Réévaluation des opérations de crédit (7)	Impôts différés (8)	Juste valeur des garanties et Fonds de garantie (12)	Autres (9)	Retraitements
<b>Produit net bancaire</b>		-2,3	-1,9		0,2	1,5				-2,5
Charges générales d'exploitation										0,0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles										0,0
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,5</b>
Coût du risque		1,4		27,1	0,0	-0,3				28,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,9</b>	<b>27,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,7</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs										0,0
Variation de valeur des écarts d'acquisition									0,4	0,4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,9</b>	<b>27,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>26,1</b>
Résultat exceptionnel										0,0
Impôts sur les bénéfices							-12,1			-12,1
Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux	3,0									3,0
<b>Résultat net</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,9</b>	<b>27,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,3</b>	<b>-12,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>17,0</b>

### 7.3. Commentaires relatifs aux principaux retraitements et reclassements

#### 7.3.1. Commentaires sur les principaux retraitements

- (1) Les FRBG sont des provisions générales non admises en normes IFRS, et donc intégralement reclassées en capitaux propres à l'ouverture. Les dotations et reprises sont éliminées du compte de résultat.
- (2) Les fonds de réserve d'OSEO garantie sont remboursés sur proposition du conseil d'administration et à la discrétion des actionnaires. Ils sont ainsi assimilés à des instruments de capitaux propres et reclassés en capitaux propres à l'ouverture.
- (3) L'impact sur les capitaux propres des divergences normatives entre le référentiel IFRS et le référentiel français s'établit à 28,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ces divergences proviennent essentiellement des éléments suivants :
  - les primes et décotes des titres à revenu fixe classés dans les catégories IFRS « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des actifs par

application de la méthode du taux d'intérêt effectif. En normes françaises, seules les primes et décotes sur les titres d'investissement faisaient l'objet d'un étalement qui était calculé linéairement, générant ainsi un impact sur les capitaux propres de 19,8 millions €,

- les normes IFRS n'autorisent pas l'étalement de résultats sur des opérations financières résiliées, générant ainsi un impact sur les capitaux propres à l'ouverture de 6,2 millions €,
- les intérêts des titres à revenu fixe classés dans les catégories IFRS « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont calculés de manière actuarielle par application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les impacts des changements de méthode sur les titres adossés aux fonds de garantie d'OSEO garantie n'ont toutefois été retenus qu'à hauteur de 10 % (ou 7 % pour les titres adossés aux fonds de garantie à capital préservé) (comptabilisation en capitaux propres non recyclables au 1<sup>er</sup> janvier 2006, puis en résultat) compte tenu de l'obligation contractuelle de rémunération des fonds à hauteur de 90 % (ou 93 %) des produits perçus. Les 90 % restant (ou 93 %) revenant aux fonds de garantie sont comptabilisés au passif du bilan sur le poste « Fonds de garantie publics » (3,3 millions € au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

(4) Les opérations à taux fixe du groupe font l'objet d'une ventilation par grands types de portefeuilles. Dans ce cadre, le groupe OSEO financement privilégié :

- le maintien de la qualification des relations de micro-couverture existantes dans le référentiel français,
- une couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (règlement CE n°2086/2004, version dite « carve out »),
- le classement d'un portefeuille d'OAT dans la catégorie IFRS des « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les relations de couverture se traduisent par la comptabilisation des instruments dérivés de couverture en juste valeur, les variations de juste valeur sur les éléments couverts étant elles aussi comptabilisées en résultat. Seule l'inefficacité impacte ainsi les comptes du groupe (4,1 millions € sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

Les variations de juste valeur des montants d'actifs ou de passifs faisant l'objet d'une couverture globale de taux d'intérêt conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (version dite « carve out ») sont comptabilisées au bilan dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » (actif et passif).

(5) La dépréciation collective sur les crédits sains est désormais évaluée à partir de l'approche bâloise et du modèle interne de suivi historique du risque de crédit, générant ainsi un impact par rapport au modèle dynamique de provisionnement appliqué en normes françaises jusqu'au 31 décembre 2006.

(6) L'impact de la réévaluation des actifs financiers des sociétés de capital-risque englobe :

- la réévaluation à la juste valeur des obligations convertibles, lesquelles sont des actifs financiers hybrides (existence d'un dérivé incorporé),

- la divergence normative sur les critères de dépréciation des instruments de capitaux propres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente », les normes IFRS faisant notamment référence à la notion de baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût.

(7) L'impact de la réévaluation des opérations de crédit comprend essentiellement :

- l'évaluation des encours de prêts et de crédit-bail immobilier au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif sur les flux de trésorerie prévisionnels estimés,
- l'impact de valorisation sur les créances dites restructurées puisqu'au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et intérêts au taux d'intérêt effectif fait l'objet d'une décote,
- l'évaluation des Immobilisations Temporairement Non Louées de l'activité de crédit-bail immobilier à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des dépréciations.

(8) En IFRS, toutes les différences temporelles actives et passives sont comptabilisées par le groupe OSEO financement quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

(9) Ce poste inclut notamment l'abondement lié au placement de l'intéressement des salaires sur le Plan d'Epargne Entreprise. En effet, l'abondement est enregistré en charge à payer à la clôture de l'exercice et non plus comptabilisé en charge au moment de son versement.

(10) Le groupe privilégie la classification des portefeuilles actions des sociétés de capital-risque dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » avec une évaluation à la juste valeur par les capitaux propres recyclables.

(11) Les titres de placement sont classés dans la catégorie IFRS des « Actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que le portefeuille OAT relatif au dispositif Codevi 97, avec une évaluation à la juste valeur par les capitaux propres recyclables.

Les résultats latents sur les titres adossés aux fonds de garantie d'OSEO garantie n'ont toutefois été retenus qu'à hauteur de 10 % (comptabilisation en capitaux propres recyclables), les 90 % restants devant être restitués aux fonds de garantie sur les exercices de cessions (19,6 millions € au 1<sup>er</sup> janvier 2006) (comptabilisation au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers »).

(12) Les engagements de garantie octroyés par OSEO garantie et OSEO garantie régions sont comptabilisés en IFRS dans le poste « Provisions » à leur juste valeur, laquelle correspond à l'évaluation des contentieux futurs et non avérés. Cette comptabilisation s'effectue par imputation sur les fonds de garanties, ne générant ainsi aucun impact sur les capitaux propres à l'ouverture et le résultat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juste valeur des garanties s'établit à 576,6 millions €.

Les fonds de garantie sont des éléments de dettes remboursables évoluant en fonction des flux liés à la sinistralité (notamment les contentieux futurs et non avérés) ainsi que des flux actualisés liés aux commissions à recevoir (comptabilisation en « Comptes de régularisation et actifs divers » - 86,9 millions € au 1<sup>er</sup> janvier 2006) et de l'actualisation des dettes représentées par les fonds de garantie à capital préservé aux échéances de

10,13 ou 16 ans et permettant de faire face aux contentieux futurs (comptabilisation en « Comptes de régularisation et passifs divers » - <185,5 millions €> au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

- (13) En normes IFRS, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis contrairement aux principes français. Par ailleurs, dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

### 7.3.2. Commentaires sur les principaux reclassements

Les reclassements qui suivent sont sans impact sur les capitaux propres du groupe à l'ouverture, de même que sur le résultat.

- (14) Les titres financiers sont classés en fonction des quatre catégories retenues par la norme IAS 39 : « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente ».
- (15) Les instruments dérivés de couverture, comptabilisés en hors bilan en normes françaises, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan IFRS dans la catégorie des « Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat » et des « Instruments dérivés de couverture » (actif et passif) en fonction des stratégies de couverture définies par le groupe (cf. (4)). Les coupons courus associés, qui étaient comptabilisés en normes françaises dans les postes « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif sont reclassés dans ces postes.
- (16) Les avances associées au Prêts Participatifs de Développement (avances PPD), ainsi que les subventions et avances preneurs associés aux opérations de location financement immobilière et mobilière sont reclassés à l'actif du bilan dans les postes « Prêts et créances sur la clientèle » et « Opérations de location financement et assimilées ». Il en est de même pour les loyers constatés d'avance portant sur les opérations de location financement.
- (17) Une partie de l'immeuble du siège social de Maisons-Alfort est loué et répond ainsi à la définition d'un immeuble de placement. Il en est de même pour quelques immeubles en location simple.
- (18) En normes IFRS, les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) sont assimilables à des stocks et sont ainsi reclassées dans le poste IFRS « Comptes de régularisation et actifs divers ».
- (19) La dépréciation collective, comptabilisée en normes françaises dans le poste « Provisions », est comptabilisée avec les encours correspondants à l'actif du bilan (actif soustractif), dans les postes « Prêts et créances sur la clientèle » et « Opérations de location financement et assimilées ».
- (20) Les fonds gérés pour compte de tiers sont décomptabilisés puisque en substance :
- les activités de l'entité ne sont pas menées pour le compte exclusif du groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages,

- le groupe ne détient pas le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent,
- le groupe n'a pas la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité,
- le groupe n'est pas exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

(21) Ce poste englobe notamment le reclassement des actifs et passifs d'impôts exigibles comptabilisés en normes françaises dans les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## Note 8 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiqués sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations et les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations ou les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

### 8.1. Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Actif</b>		
Banques centrales, CCP	15,3	17,5
<b>Total actif</b>	<b>15,3</b>	<b>17,5</b>
<b>Passif</b>		
Banques centrales, CCP	92,6	59,9
<b>Total passif</b>	<b>92,6</b>	<b>59,9</b>

## 8.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

(en millions €)

	2007	2006
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	31,3	34,1
Actions et autres titres à revenu variable	6,8	7,1
Autres actifs financiers	0,0	3,9
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>38,1</b>	<b>45,1</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)</b>		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,1	2,5
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat</b>	<b>0,1</b>	<b>2,5</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>38,2</b>	<b>47,6</b>

(\*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

### *Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants*

(en millions €)

	2007	2006
Courant	2,2	11,6
Non courant	36,0	36,0
<b>Total</b>	<b>38,2</b>	<b>47,6</b>

*Passifs financiers à la juste valeur par résultat*

(en millions €)

	2007	2006
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	197,0 (*)
Dettes envers la clientèle	0,0	307,8 (*)
Autres passifs financiers	0,0	3,7
<b>Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0,0</b>	<b>508,5</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par résultat</b>		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	33,2	17,3
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat</b>	<b>33,2</b>	<b>17,3</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>33,2</b>	<b>525,8</b>

(\*) Ces dettes font désormais l'objet d'une comptabilité de couverture en taux de portefeuille

*Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants*

(en millions €)

	2007	2006
Courant	2,6	21,8
Non courant	30,6	504,0
<b>Total</b>	<b>33,2</b>	<b>525,8</b>

*Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat*

(en millions €)

	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par résultat</b>	<b>33,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	33,2	0,0	0,2
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
<b>Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat</b>	<b>33,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>33,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>

### 8.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

#### *Instruments dérivés de couverture actif*

<i>(en millions €)</i>	2007	2006
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>298,1</b>	<b>329,8</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêt	298,1	329,8
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total instruments dérivés de couverture (actif)</b>	<b>298,1</b>	<b>329,8</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>298,1</b>	<b>329,8</b>
Micro-couverture	163,3	187,2
* dont couverture de juste valeur	163,3	187,2
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	134,8	142,6
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
<b>Total des instruments dérivés de couverture (actif)</b>	<b>298,1</b>	<b>329,8</b>

#### *Instruments dérivés de couverture passif*

<i>(en millions €)</i>	2007	2006
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>211,4</b>	<b>176,9</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêt	211,4	176,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total instruments dérivés de couverture (passif)</b>	<b>211,4</b>	<b>176,9</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>211,4</b>	<b>176,9</b>
Micro-couverture	69,7	10,6
* dont couverture de juste valeur	69,7	10,6
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	141,7	166,3
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
<b>Total des instruments dérivés de couverture (passif)</b>	<b>211,4</b>	<b>176,9</b>

#### *Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur*

<i>(en millions €)</i>	2007	2006
Variation de juste valeur de l'élément couvert	84,4	175,3
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-85,0	-175,0
<b>Total</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,3</b>



## 8.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions €)	2007	2006
Titres de créances négociables	454,0	1 012,0
Obligations	1 796,0	1 208,5
Obligations d'Etat	953,9	991,5
Autres obligations	842,1	217,0
Titres subordonnés	4,4	5,7
Actions et autres titres à revenu variable	73,7	167,6
Titres de participation non consolidés	19,6	20,7
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-13,3	-13,5
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 334,4</b>	<b>2 401,0</b>

### Tableau de variation des dépréciations

(en millions €)	2007	2006
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>13,5</b>	<b>15,8</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,3</b>
Charge de dépréciation	1,3	0,7
Reprise de dépréciation	-1,5	-3,0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>13,3</b>	<b>13,5</b>

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(en millions €)	2007	2006
Courant	926,9	1 147,2
Non courant	1 407,5	1 253,8
<b>Total</b>	<b>2 334,4</b>	<b>2 401,0</b>

## 8.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions €)	2007	2006
Comptes ordinaires débiteurs	128,7	201,0
Prêts au jour le jour	178,0	0,0
Prêts à terme	95,7	255,2
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,1
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	1,6	3,3
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>404,0</b>	<b>459,6</b>
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	<b>409,6</b>	<b>469,3</b>



Tableaux de variation des dépréciations collectives

(en millions €)	2007			
	PLMT	FCT	Autres	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>129,0</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>	<b>134,2</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>13,3</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>11,6</b>
Charge de dépréciation collective	17,0	0,3	0,0	17,3
Reprise de dépréciation collective	-3,7	-1,0	0,0	-4,7
Autres mouvements	0,0	-1,0	0,0	-1,0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>142,3</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>145,8</b>

(en millions €)	2006			
	PLMT	FCT	Autres	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>118,5</b>	<b>9,4</b>	<b>0,0</b>	<b>127,9</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>10,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,3</b>
Charge de dépréciation collective	16,4	-0,2	0,0	16,2
Reprise de dépréciation collective	-5,9	-4,4	0,0	-10,3
Autres mouvements	0,0	0,4	0,0	0,4
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>129,0</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>	<b>134,2</b>

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(en millions €)	2007	2006
Courant	1 214,3	1 266,2
Non courant	3 081,9	2 743,2
<b>Total</b>	<b>4 296,2</b>	<b>4 009,4</b>

8.7. Opérations de location financement et assimilées

(en millions €)	2007	2006
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	2 093,3	2 099,3
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 059,5	894,1
Créances rattachées	22,0	28,1
Dépréciations individuelles CBI/CBM	-44,8	-39,4
Dépréciations collectives CBI/CBM	-74,8	-63,0
<b>Total des opérations de location financement et assimilées</b>	<b>3 055,2</b>	<b>2 919,1</b>
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	<b>3 061,9</b>	<b>2 941,7</b>

Tableau de variation des dépréciations individuelles (CBI/CBM)

(en millions €)	2007		
	CBI	CBM	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>24,1</b>	<b>15,3</b>	<b>39,4</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>4,3</b>	<b>5,4</b>
Charge de dépréciation individuelle	5,0	8,0	13,0
Reprise de dépréciation individuelle	-3,5	-4,0	-7,5
Autres mouvements	-0,4	0,3	-0,1
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>25,2</b>	<b>19,6</b>	<b>44,8</b>

(en millions €)	2006		
	CBI	CBM	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>21,6</b>	<b>14,5</b>	<b>36,1</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>2,5</b>	<b>0,8</b>	<b>3,3</b>
Charge de dépréciation individuelle	4,2	2,1	6,3
Reprise de dépréciation individuelle	-3,4	-2,4	-5,8
Autres mouvements	1,7	1,1	2,8
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>24,1</b>	<b>15,3</b>	<b>39,4</b>

Tableau de variation des dépréciations collectives (CBI/CBM)

(en millions €)	2007		
	CBI	CBM	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>53,5</b>	<b>9,5</b>	<b>63,0</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>6,8</b>	<b>5,0</b>	<b>11,8</b>
Charge de dépréciation collective	6,2	8,1	14,3
Reprise de dépréciation collective	0,6	-3,1	-2,5
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>60,3</b>	<b>14,5</b>	<b>74,8</b>

(en millions €)	2006		
	CBI	CBM	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>51,7</b>	<b>8,4</b>	<b>60,1</b>
<b>Dépréciation de l'exercice</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,9</b>
Charge de dépréciation collective	2,3	3,3	5,6
Reprise de dépréciation collective	-0,5	-2,2	-2,7
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>53,5</b>	<b>9,5</b>	<b>63,0</b>

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(en millions €)	2007	2006
Courant	579,4	539,0
Non courant	2 475,8	2 380,1
<b>Total</b>	<b>3 055,2</b>	<b>2 919,1</b>

### 8.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions €)	2007	2006
Titres de créances négociables	1 127,7	63,1
Obligations	2 532,0	3 172,1
Obligations d'Etat	1 697,6	1 654,7
Autres obligations	834,4	1 517,4
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>3 659,7</b>	<b>3 235,2</b>
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	<b>3 659,1</b>	<b>3 280,5</b>

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(en millions €)	2007	2006
Courant	1 265,5	1 133,8
Non courant	2 394,2	2 101,4
<b>Total</b>	<b>3 659,7</b>	<b>3 235,2</b>

### 8.9. Créances et dettes d'impôts

(en millions €)	2007	2006
Impôts courants	22,9	6,6
Impôts différés	3,6	15,9
<b>Total des actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>26,5</b>	<b>22,5</b>
Impôts courants	5,4	1,7
Impôts différés	0,0	3,7
<b>Total des passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>

## 8.10. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

### Comptes de régularisation actif

(en millions €)	2007	2006
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (OSEO garantie)	83,5	87,4
Charges constatées d'avance	6,6	7,5
Autres produits à recevoir	10,3	13,4
Prélèvements automatiques en cours	0,4	76,6
Emprunts à recevoir	330,0	0,0
Autres	15,2	20,5
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b>446,0</b>	<b>205,4</b>

### Autres actifs

(en millions €)	2007	2006
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,5	12,1
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	56,3	60,3
Capital souscrit non appelé	0,0	2,7
Avances sur contentieux à payer	4,2	58,8
Fonds de garantie à recevoir	48,6	7,6
Autres débiteurs divers	28,4	37,9
Comptes de stocks et emplois divers	9,5	12,1
<b>Total des autres actifs</b>	<b>147,5</b>	<b>191,5</b>

### Comptes de régularisation passif

(en millions €)	2007	2006
Comptes d'ajustement et d'écarts	0,0	0,5
Loyers de crédit-bail constatés d'avance	0,0	3,2
Cessions constatées d'avance sur les immobilisations de crédit-bail	0,0	0,6
Achats de titres à payer	0,0	81,0
90% revenus des titres adossés aux fonds de garantie OSEO garantie (cf note 6.24.3)	2,6	21,7
Autres produits constatés d'avance	24,8	24,6
Autres charges fiscales et sociales à payer	34,4	30,1
Autres charges à payer	11,0	8,4
Autres	15,4	15,6
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b>88,2</b>	<b>185,7</b>

### Autres passifs

(en millions €)	2007	2006
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	2,3	3,1
Dépôts de garantie reçus	5,0	5,6
Autres garanties reçues	107,4	184,8
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	394,1	417,6
Fonds publics affectés - Avances du FDES	33,5	35,0
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	50,6	58,9
Fonds de garantie à capital préservé (OSEO garantie)	399,0	391,6
Autres dettes fiscales et sociales	9,0	14,4
Créditeurs divers	52,2	62,8
<b>Total des autres passifs</b>	<b>1 053,1</b>	<b>1 173,9</b>

### 8.11. Immeubles de placement

(en millions €)	2007	2006
<b>Immeubles de placement</b>		
Valeur brute des terrains et constructions	19,2	19,2
Amortissements et dépréciations	-5,0	-4,6
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>14,2</b>	<b>14,6</b>
Juste valeur des immeubles de placement	<b>18,1</b>	<b>18,3</b>

### 8.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions €)	2007	2006
<b>1 - Immobilisations corporelles</b>		
1.1 - Terrains et constructions	110,8	107,7
Amortissements et dépréciations	-30,0	-27,9
<b>Montant net</b>	<b>80,8</b>	<b>79,8</b>
1.2 - Autres immobilisations corporelles	16,9	16,6
Amortissements et dépréciations	-12,2	-12,7
<b>Montant net</b>	<b>4,7</b>	<b>3,9</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>85,5</b>	<b>83,7</b>
<b>2 - Immobilisations incorporelles</b>		
2.1 - Logiciels	43,2	37,1
Amortissements et dépréciations	-25,1	-21,2
<b>Montant net</b>	<b>18,1</b>	<b>15,9</b>
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
<b>Montant net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>18,1</b>	<b>15,9</b>

### 8.13. Écarts d'acquisition

(en millions €)	2007			2006
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO bretagne	0,8	0,0	0,8	0,8
<b>Total des écarts d'acquisitions</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>

### 8.14. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions €)	2007	2006
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>6,1</b>	<b>31,5</b>
Dépôts et comptes ordinaires	6,1	6,5
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	25,0
<b>Dettes à terme</b>	<b>6 410,7</b>	<b>5 260,7</b>
Emprunts et comptes à terme (*)	5 856,9	4 637,2
. dont ressources Codevi/Livret à Développement Durable	4 767,2	3 911,6
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	918,4	719,4
Titres donnés en pension livrée à terme	553,8	623,5
<b>Dettes rattachées</b>	<b>117,5</b>	<b>129,3</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 534,3</b>	<b>5 421,5</b>
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	<b>6 543,7</b>	<b>5 438,7</b>

(\*) Des emprunts (encours de 300,2 millions d'€ au 31/12/07, dont 100 millions d'€ souscrits en 2007) font l'objet d'une comptabilité de couverture en taux de portefeuille. Ils étaient comptabilisés au passif en "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" au 31/12/06 à hauteur de 200,2 millions €.

*Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants*

(en millions €)	2007	2006
Courant	856,6	965,4
Non courant	5 677,7	4 456,1
<b>Total</b>	<b>6 534,3</b>	<b>5 421,5</b>



## 8.15. Dettes envers la clientèle

(en millions €)	2007	2006
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>	<b>98,6</b>	<b>86,1</b>
Dépôts et comptes ordinaires	98,6	86,1
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
<b>Dettes à terme</b>	<b>587,4</b>	<b>348,4</b>
Emprunts et comptes à terme (*)	530,6	238,7
. dont emprunts OSEO	364,7	74,3
Titres donnés en pension livrée à terme	56,8	109,8
<b>Dettes rattachées</b>	<b>4,8</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>690,8</b>	<b>435,0</b>
Juste valeur des dettes envers la clientèle	<b>691,3</b>	<b>436,8</b>

(\*) Des emprunts (encours de 300 millions d'€ au 31/12/07) font désormais l'objet d'une comptabilité de couverture en taux de portefeuille. Ils étaient comptabilisés au passif en "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" en 2006

Ventilation des Dettes envers la clientèle entre éléments courants et non courants

(en millions €)	2007	2006
Courant	297,5	328,8
Non courant	393,3	106,2
<b>Total</b>	<b>690,8</b>	<b>435,0</b>

## 8.16. Dettes représentées par un titre

(en millions €)	2007	2006
Émissions obligataires	1 483,7	1 505,3
4,40 % échéance		
Emprunt décembre 1998      25/04/09	457,3	457,3
4,375% échéance		
Emprunt mai 1999              25/04/11	900,0	900,0
6,70 % échéance		
Emprunt août 1996            19/08/11	61,0	61,0
PIBOR échéance		
Emprunt novembre 1995      20/11/15	61,0	61,0
Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)	4,4	26,0
Titres de créances négociables	501,4	706,2
Dettes rattachées	47,1	48,2
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>2 032,2</b>	<b>2 259,7</b>
Juste valeur des dettes représentées par un titre	2 032,2	2 259,7

*Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants*

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Courant	547,9	754,4
Non courant	1 484,3	1 505,3
<b>Total</b>	<b>2 032,2</b>	<b>2 259,7</b>

## 8.17. Dépréciations et provisions

*Provisions*

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Provisions pour risques de crédit	5,7	8,6
Provisions pour restructuration	18,0	29,1
Provisions pour autres engagements sociaux	9,3	9,7
Juste valeur des garanties données	821,7	709,0
Autres	8,8	13,2
<b>Total des provisions</b>	<b>863,5</b>	<b>769,6</b>

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/06	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/07	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irré récupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
<b>Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données</b>	<b>1 090,2</b>	<b>436,0</b>	<b>175,2</b>	<b>154,4</b>	<b>26,0</b>	<b>1 222,6</b>	<b>226,6</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>	<b>-33,7</b>
- Dépréciations pour créances douteuses	175,5	37,6	23,6	13,7	-1,3	174,5	0,0	5,2	8,2	-11,0
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	134,1	24,6	17,5	12,3	-1,2	127,7		3,7	4,1	-6,7
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	39,4	13,0	6,1	1,4	-0,1	44,8		1,5	4,1	-4,3
. Opérations sur titres	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0		0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	8,6	254,1	144,5	140,7	28,2	5,7	113,9	2,5	0,0	1,8
- Juste valeur des garanties	709,0	112,7	0,0	0,0	0,0	821,7	112,7		0,0	0,0
- Dépréciations collectives	197,1	31,6	7,1	0,0	-0,9	220,7	0,0	0,0	0,0	-24,5
<b>Provisions pour risques et charges divers d'exploitation</b>	<b>13,2</b>	<b>0,3</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>8,8</b>				
<b>Autres provisions</b>	<b>38,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>13,1</b>	<b>0,0</b>	<b>27,3</b>				
- Provisions pour restructuration	29,1	0,9	0,1	11,9	0,0	18,0				
- Provisions pour engagements sociaux	9,7	1,1	0,3	1,2	0,0	9,3				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

## 8.18. Fonds de garantie publics

(en millions €)	2007	2006
<b>OSEO financement</b>		
Prêts à la création d'entreprise (PCE)	25,3	9,2
Contrats de développement	9,2	8,6
Fonds de garantie créances professionnelles	4,0	0,0
Fonds producteurs bananes	2,2	2,2
Autres	2,0	2,1
<b>Total OSEO financement</b>	<b>42,7</b>	<b>22,1</b>
<b>OSEO garantie</b>		
Fonds du noyau dur	1 176,4	1 015,1
Fonds de garantie à capital préservé	176,0	176,3
Fonds spécifiques	59,8	41,2
Fonds DOM	92,9	83,0
Fonds en gestion extinctive	62,5	57,8
<b>Total OSEO garantie</b>	<b>1 567,6</b>	<b>1 373,4</b>
<b>OSEO garantie régions</b>	<b>110,5</b>	<b>90,5</b>
<b>Total des fonds de garantie publics</b>	<b>1 720,8</b>	<b>1 486,0</b>

### Fonds de garantie publics d'OSEO garantie

(en millions €)

<b>Fonds de garantie publics au 31/12/2006</b>	<b>1 373,4</b>
Dotations aux fonds de garantie 2007	280,4
Remboursements des fonds de garantie	-5,1
Commissions de garantie	22,7
Produits financiers	120,4
Coût du risque	-224,3
Actualisation des provisions	0,1
<b>Fonds de garantie publics au 31/12/2007</b>	<b>1 567,6</b>

## 8.19. Dettes subordonnées

(en millions €)	2007	2006
Dettes subordonnées à durée indéterminée	80,0	87,8
Dépôts de garantie à caractère mutuel	17,6	17,2
Dettes rattachées	1,5	1,6
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>99,1</b>	<b>106,6</b>
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	99,1	106,6

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

*Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants*

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Courant	95,9	101,8
Non courant	3,2	4,8
<b>Total</b>	<b>99,1</b>	<b>106,6</b>

Les dettes subordonnées d'OSEO financement sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudeniels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO financement</i>				
<i>(en millions €)</i>	<b>Émission</b>	<b>Taux</b>	<b>Option</b>	<b>Montant</b>
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2008	34,0
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2008	5,1
TSDI 30 M. GBP	1993	Fixe	16/09/2008	40,9
<b>Total</b>				<b>80,0</b>

## **8.20. Capital**

Le capital social d'OSEO financement est composé de 47 153 758 actions nominatives au nominal de 8 €, entièrement libérées.

Aucun changement n'est intervenu sur la structure du capital au cours de l'exercice.

Statutairement, du fait de sa mission d'intérêt général visant à faciliter l'accès au financement des PME, la majorité du capital d'OSEO financement doit être détenu par l'Etat ou des entreprises publiques.

OSEO financement respecte largement ses obligations réglementaires (ratio prudentiel de solvabilité et coefficients de liquidité).

## 8.21. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions €)	2007	2006
Actif	7,1	11,0
Passif	250,2	279,5

Hors Union Economique et Monétaire

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et du change terme).

## Note 9 - Notes relatives au compte de résultat

### 9.1. Produits et charges d'intérêts

#### *Intérêts et produits assimilés*

(en millions €)	2007	2006
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>22,1</b>	<b>29,6</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Comptes ordinaires débiteurs	0,5	0,3
Crédits de trésorerie	39,8	35,0
Crédits à moyen et long terme	178,9	162,4
Crédits divers	109,7	92,6
Créances subordonnées	1,2	0,2
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	-6,9	3,5
<b>Sous total opérations avec la clientèle</b>	<b>323,2</b>	<b>294,0</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Loyers	728,7	679,5
Dotations aux amortissements	-501,4	-473,9
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-54,2	-55,8
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-5,4	-8,3
Autres produits	94,8	99,4
<b>Sous total opérations de location-financement</b>	<b>262,5</b>	<b>240,9</b>
<b>Opérations sur instruments financiers</b>		
Actifs financiers disponibles à la vente	111,8	79,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	125,4	113,4
Dérivés de couverture	422,6	404,0
<b>Sous total opérations sur instruments financiers</b>	<b>659,8</b>	<b>596,8</b>
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 267,6</b>	<b>1 161,4</b>

### Intérêts et charges assimilées

(en millions €)	2007	2006
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>-269,6</b>	<b>-226,9</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-46,0</b>	<b>-41,3</b>
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-24,3	-31,2
<b>Opérations de location financement</b>		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	-0,4
Autres charges	-91,7	-90,4
<b>Sous-total opérations de location financement</b>	<b>-91,7</b>	<b>-90,8</b>
<b>Opérations sur instruments financiers</b>		
Dettes représentées par un titre	-94,4	-88,1
Dettes subordonnées	-6,0	-10,9
Dérivés de couverture	-395,9	-358,8
<b>Sous-total opérations sur instruments financiers</b>	<b>-496,3</b>	<b>-457,8</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>-118,9</b>	<b>-87,6</b>
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-117,4	-86,9
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>-1 022,5</b>	<b>-904,3</b>

### 9.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions €)	2007	2006
<b>Résultat net sur portefeuille de transaction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option</b>	<b>3,1</b>	<b>-4,0</b>
<b>Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts</b>	<b>1,4</b>	<b>4,1</b>
Micro-couverture (inefficacité)	-0,6	0,3
Macro-couverture cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	2,1	3,8
Autres	-0,1	0,0
<b>Résultat net des opérations de change</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4,2</b>	<b>0,1</b>

### 9.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions €)	2007	2006
<b>Dividendes</b>	<b>6,7</b>	<b>3,3</b>
<b>Résultats de cession</b>	<b>53,2</b>	<b>16,5</b>
Plus-values de cession	52,3	21,2
Moins-values de cession	-1,4	-8,0
Reprises de dépréciation	2,3	3,3
<b>Pertes de valeur des titres à revenu variable</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,9</b>
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>58,6</b>	<b>19,0</b>

### 9.4. Produits et charges des autres activités

(en millions €)	2007	2006
<b>Produits</b>		
Charges refacturées	4,6	3,3
Immeubles de placement	2,0	1,9
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	4,4	3,0
Plus-value de cession sur stocks	1,8	0,0
Autres produits	11,4	11,4
<b>Total des produits des autres activités</b>	<b>24,2</b>	<b>19,6</b>
<b>Charges</b>		
Immeubles de placement	-0,4	-0,4
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,4	-0,4
Moins-value de cession sur stocks	-1,8	0,0
Autres charges	-7,7	-7,5
<b>Total des charges des autres activités</b>	<b>-9,9</b>	<b>-7,9</b>



## 9.5. Charges générales d'exploitation

(en millions €)	2007	2006
Charges de personnel	-109,0	-105,2
Impôts et taxes	-6,3	-6,1
Autres charges d'exploitation	-49,6	-49,8
Coûts liés aux restructurations	-0,8	0,0
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-165,7</b>	<b>-161,1</b>

## 9.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions €)	2007	2006
Dotations aux amortissements	-9,7	-8,9
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
<b>Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-9,7</b>	<b>-8,9</b>

## 9.7. Coût du risque

(en millions €)	2007				2006
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-14,0	-24,5	4,3	-34,2	-7,3
Pertes non provisionnées	-5,2	0,0	-2,5	-7,7	-12,2
Récupérations des créances amorties	8,2	0,0	0,0	8,2	11,4
<b>Total coût du risque</b>	<b>-11,0</b>	<b>-24,5</b>	<b>1,8</b>	<b>-33,7</b>	<b>-8,1</b>

## 9.8. Impôts

### Impôt sur les bénéfices

(en millions €)	2007	2006
Impôt sur les sociétés	-11,8	-25,3
Impôts différés	-17,7	-12,1
<b>Total de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>-29,5</b>	<b>-37,4</b>

### Situation Fiscale Latente

(en millions €)		2007	2006
Résultat net part du Groupe		72,8	67,9
Résultat net part des Minoritaires		14,9	9,2
Charge nette d'impôt comptabilisée		29,5	37,4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(A)</b>	<b>117,2</b>	<b>114,5</b>
Taux d'imposition de droit commun français	<b>(B)</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>
<b>Charge d'impôt théorique totale</b>	<b>(C)=(A*B)</b>	<b>40,4</b>	<b>39,4</b>
Éléments en rapprochement :			
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		-9,0	-2,3
Autres différences permanentes		0,3	0,2
Consommation ou création des déficits reportables		-1,4	0,0
Autres éléments		-0,8	0,1
<b>Total des éléments en rapprochement</b>	<b>(D)</b>	<b>-10,9</b>	<b>-2,0</b>
<b>Charge nette d'impôt comptabilisée</b>	<b>(C) + (D)</b>	<b>29,5</b>	<b>37,4</b>

## ➤ Note 10 - Exposition, gestion et mesure des risques

### 10.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux instruments financiers et la manière dont le groupe OSEO financement les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO financement exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le memorandum des activités financières.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

## 10.2. Risques de crédit

### 10.2.1. Cadre d'intervention

Les risques de crédit sont définis comme les risques de défaillance des contreparties ou groupes bénéficiaires. Selon les activités concernées, ces derniers peuvent être appréciés à partir d'un système de notation interne ou externe et/ou des méthodes de suivi des risques adaptés à la spécificité des activités développées.

La Direction des engagements est en charge de la sélection et du suivi des risques de crédit à la clientèle d'OSEO financement.

- Elle propose à la Direction Générale d'OSEO financement les objectifs et les règles qui lui paraissent devoir être retenus en matière de risques de crédit.
- Elle est responsable des outils et supports utilisés par l'établissement en matière d'étude et de décision. Notamment, elle définit les méthodes et les techniques d'analyse financière.
- Elle participe à la conception des systèmes de notation en liaison avec le Département de Gestion des risques de crédit.
- Elle établit, à travers la maîtrise des processus de décision, la jurisprudence de l'établissement en matière d'engagement.
- Elle assiste le réseau dans le traitement des opérations de Prêts à Moyen et Long Terme en recouvrement amiable et prend directement en charge les dossiers présentant les risques les plus conséquents.
- Elle est associée à l'élaboration de nouveaux produits et à la transformation significative de produits existants.
- Elle assure le contrôle permanent des processus d'octroi, de gestion, de recouvrement et d'actualisation des opérations de crédit dont elle fait rapport au Contrôleur Permanent d'OSEO financement et au Contrôleur Permanent du Groupe OSEO.

Le Département « Gestion des risques de crédit », rattaché au Directeur du Financement et des Risques, est chargé notamment :

- de concevoir, en liaison avec la Direction des Engagements, les modèles de notation.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la validation des systèmes destinés à permettre la mise en production de ces modèles.
- de mettre en œuvre les procédures permettant de s'assurer que les définitions des notes et des lots sont appliqués de façon cohérente dans l'ensemble du Réseau et à la Direction des Engagements.
- d'élaborer et d'analyser des synthèses sur le fonctionnement des systèmes de notation.
- de surveiller, tester et contrôler régulièrement les modèles de notation.

## 10.2.2 - Gestion et mesure des risques de crédit

- **Procédures de décisions et de sélection des risques**

Une instruction définit annuellement les orientations de la politique de risque par type de crédit en fonction du système de notation en vigueur et des garanties et sûretés associées.

Les décisions d'engagement de crédit d'OSEO financement pour la classe d'actifs "Corporate" se fondent sur un système de notation interne qui tient compte à la fois des caractéristiques de la contrepartie, du projet et de celles relatives à la transaction.

La note de contrepartie est une mesure du risque de crédit « intrinsèque » reposant sur les fondamentaux de l'entreprise.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La mesure du risque de crédit est effectuée sur la base d'une probabilité de défaut à un an.

Les organes de décision d'octroi de crédits et de garanties sont le Comex, le Comité des engagements, la Direction des engagements et les Directions de Réseau.

Le schéma délégataire fixe des limites de compétences à chaque niveau, en fonction de la finalité du projet étudié, du type de produit, de la note de contrepartie, du montant de la demande et du montant global des engagements du groupe avec la contrepartie concernée.

Ces délégations peuvent faire l'objet de subdélégations de la part des Directeurs du Réseau, après avis conforme du Directeur du Financement et des Risques et du Directeur du Réseau.

- **Surveillance et reporting des risques**

Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions d'octroi et plus généralement le respect des instructions en matière de politique de crédit.

Le département « Gestion des risques de crédit » produit des analyses de risques sur les encours de crédit sur la base des systèmes de notation interne actualisés périodiquement.

Des comités nationaux ou régionaux (selon le montant des engagements contractés) examinent annuellement :

1. les « grands engagements », c'est-à-dire la situation de groupes bénéficiaires sains pour lesquels les montants unitaires des engagements sont les plus élevés,

2. les « grands engagements sensibles », à savoir les groupes qui ont un engagement ayant un statut de défaut, mais ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse.

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision d'un Comité du Recouvrement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les espérances de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les espérances de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité qui ne peut-être inférieure à l'année et qui dépend du montant de l'encours contentieux. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants sont examinés deux fois par an par le Comité Contentieux qui comprend outre le Directeur, le chef de service opérationnel, le responsable des Fonctions Supports et le gestionnaire du dossier.

Un comité de suivi des risques et de leur couverture, regroupant les Directeurs Généraux, l'Inspecteur Général, les Directeurs du Financement et des Risques, du Contrôle de Gestion, du Contentieux, des Engagements, du Développement, des Études et de l'Évaluation, de la Comptabilité, des filières-métiers, se réunit semestriellement.

Il examine les analyses de risques sur les encours de crédit sains, l'évolution de la sinistralité, la couverture des risques et leur impact sur le coût du risque.

### **10.3. Risque de contrepartie sur activités financières**

#### **10.3.1. Exposition au risque de contrepartie**

- **Origine**

L'exposition d'OSEO financement au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie gérés par OSEO garantie,
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux d'OSEO financement,
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO.

- **Mesure**

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant

à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

### 10.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

### 10.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en huit catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
  - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
  - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
  - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
  - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Les risques sont suivis au niveau des contreparties juridiques et consolidés par groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini des limites distinctes pour OSEO financement, OSEO garantie et OSEO.

- 2) Une limite en durée d'engagements calculée par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité pour une contrepartie,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risques de l'établissement

### 10.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction de la Gestion des Bilans établit quotidiennement un compte rendu des limites mises à jour, des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par

contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Financière, de la Gestion des Bilans, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres du Directoire d'OSEO financement ainsi qu'aux membres du Comité financier.

#### 10.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

- **Exposition maximum au risque de crédit**

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38,2	47,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	298,1	329,8
Actifs financiers disponibles à la vente	2 334,4	2 401,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	404,0	459,6
Prêts et créances envers la clientèle	4 296,2	4 009,4
Opérations de location financement	3 055,2	2 919,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 659,7	3 235,2
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	6 789,1	6 287,4
Octroi de lignes de crédits irrévocables	2 147,6	2 178,7
<b>Total</b>	<b>23 022,5</b>	<b>21 867,8</b>

- **Informations quantitatives sur le risque de crédit**

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

### Ventilation par nature des crédits

(en millions €)	2007				2006			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
<b>Nature des prêts et créances envers la clientèle</b>								
Prêts et créances envers la clientèle	3 717,2	548,7	30,3	<b>4 296,2</b>	3 482,0	501,9	25,5	<b>4 009,4</b>
Octroi de lignes de crédits irrévocables	622,6	977,5	0,4	<b>1 600,5</b>	541,8	1 182,7	0,0	<b>1 724,5</b>

(en millions €)	2007			2006		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
<b>Nature des opérations de location financement</b>						
Opérations de location financement	2 010,1	1 045,1	<b>3 055,2</b>	2 022,4	896,7	<b>2 919,1</b>
Octroi de lignes de crédits irrévocables	289,6	257,5	<b>547,1</b>	179,6	274,6	<b>454,2</b>

### Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe OSEO financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions €)	2007					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>1 287,8</b>	<b>715,1</b>	<b>1 314,8</b>	<b>386,6</b>	<b>591,9</b>	<b>4 296,2</b>
PLMT	1 195,6	607,0	1 129,2	199,1	586,3	3 717,2
FCT	92,2	108,0	158,7	187,5	2,3	548,7
Autres	0,0	0,1	26,9	0,0	3,3	30,3
<b>Opérations de location financement</b>	<b>649,6</b>	<b>1 003,3</b>	<b>1 125,7</b>	<b>140,3</b>	<b>136,3</b>	<b>3 055,2</b>
CBI	552,0	665,6	636,6	34,0	121,9	2 010,1
CBM	97,6	337,7	489,1	106,3	14,4	1 045,1
<b>Total</b>	<b>1 937,4</b>	<b>1 718,4</b>	<b>2 440,5</b>	<b>526,9</b>	<b>728,2</b>	<b>7 351,4</b>



(en millions €)

Secteurs d'activité économique	2006					Total
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>1 237,1</b>	<b>716,2</b>	<b>1 161,0</b>	<b>306,8</b>	<b>588,3</b>	<b>4 009,4</b>
PLMT	1 150,0	619,0	987,4	141,0	584,6	3 482,0
FCT	87,1	97,1	149,8	165,8	2,1	501,9
Autres	0,0	0,1	23,8	0,0	1,6	25,5
<b>Opérations de location financement</b>	<b>662,1</b>	<b>988,4</b>	<b>1 009,0</b>	<b>125,1</b>	<b>134,5</b>	<b>2 919,1</b>
CBI	564,7	704,9	602,2	33,0	117,6	2 022,4
CBM	97,4	283,5	406,8	92,1	16,9	896,7
<b>Total</b>	<b>1 899,2</b>	<b>1 704,6</b>	<b>2 170,0</b>	<b>431,9</b>	<b>722,8</b>	<b>6 928,5</b>

(en millions €)

Secteurs d'activité économique	2007					Total
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	1 104,9	1 395,4	3 209,2	504,6	575,0	<b>6 789,1</b>

(en millions €)

Secteurs d'activité économique	2006					Total
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	988,2	1 377,4	2 981,0	404,7	536,1	<b>6 287,4</b>

### Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2007					Total
	Administrations centrales	Établissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	26,5	0,0	11,7	0,0	<b>38,2</b>
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	298,1	0,0	0,0	0,0	<b>298,1</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	954,3	1 296,8	0,0	83,3	0,0	<b>2 334,4</b>
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	404,0	0,0	0,0	0,0	<b>404,0</b>
Prêts et créances envers la clientèle	9,3	0,0	0,0	4 033,6	253,3	<b>4 296,2</b>
PLMT	8,1	0,0	0,0	3 467,7	241,4	3 717,2
FCT	0,0	0,0	0,0	548,7	0,0	548,7
Autres	1,2	0,0	0,0	17,2	11,9	30,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 055,2	0,0	<b>3 055,2</b>
CBI	0,0	0,0	0,0	2 010,1	0,0	2 010,1
CBM	0,0	0,0	0,0	1 045,1	0,0	1 045,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 739,3	1 772,6	0,0	147,8	0,0	<b>3 659,7</b>
<b>Total</b>	<b>2 702,9</b>	<b>3 798,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 331,6</b>	<b>253,3</b>	<b>14 085,8</b>

(en millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2006					Total
	Administrations centrales	Établissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	34,1	0,0	13,5	0,0	47,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	329,8	0,0	0,0	0,0	329,8
Actifs financiers disponibles à la vente	1 163,6	994,7	0,0	242,7	0,0	2 401,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,1	459,5	0,0	0,0	0,0	459,6
Prêts et créances envers la clientèle	9,2	0,0	0,0	3 781,1	219,1	4 009,4
PLMT	8,1	0,0	0,0	3 270,3	203,6	3 482,0
FCT	0,0	0,0	0,0	501,9	0,0	501,9
Autres	1,1	0,0	0,0	8,9	15,5	25,5
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	2 919,1	0,0	2 919,1
CBI	0,0	0,0	0,0	2 022,4	0,0	2 022,4
CBM	0,0	0,0	0,0	896,7	0,0	896,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 473,5	1 644,7	0,0	117,0	0,0	3 235,2
<b>Total</b>	<b>2 646,4</b>	<b>3 462,8</b>	<b>0,0</b>	<b>7 073,4</b>	<b>219,1</b>	<b>13 401,7</b>

(en millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2007					Total
	Administrations centrales	Établissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,2	0,0	6 788,9	0,0	6 789,1

(en millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2006					Total
	Administrations centrales	Établissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,6	0,0	6 286,8	0,0	6 287,4

- Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions €)	2007				2006			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	404,0	0,0	0,0	404,0	459,5	0,0	0,1	459,6
Prêts et créances envers la clientèle	4 174,6	72,4	49,2	4 296,2	3 873,8	103,9	31,7	4 009,4
PLMT	3 618,0	57,9	41,3	3 717,2	3 366,2	89,0	26,8	3 482,0
FCT	531,8	14,5	2,4	548,7	483,6	14,9	3,4	501,9
Autres	24,8	0,0	5,5	30,3	24,0	0,0	1,5	25,5
Opérations de location financement	3 000,8	42,7	11,7	3 055,2	2 867,9	43,6	7,6	2 919,1
CBI	1 974,3	30,1	5,7	2 010,1	1 987,8	29,3	5,3	2 022,4
CBM	1 026,5	12,6	6,0	1 045,1	880,1	14,3	2,3	896,7
<b>Total</b>	<b>7 579,4</b>	<b>115,1</b>	<b>60,9</b>	<b>7 755,4</b>	<b>7 201,2</b>	<b>147,5</b>	<b>39,4</b>	<b>7 388,1</b>

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers  
(non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions €)	2007						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
Notation interne	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Risque faible	1 560,9	56,0	0,0	1 616,9	816,2	488,7	1 304,9
Risque moyen	931,6	329,1	0,0	1 260,7	520,9	390,0	910,9
Risque élevé	93,5	88,0	0,0	181,5	69,5	39,8	109,3
Non noté	1 032,0	58,7	24,8	1 115,5	567,7	108,0	675,7
<b>Total des prêts et créances sains</b>	<b>3 618,0</b>	<b>531,8</b>	<b>24,8</b>	<b>4 174,6</b>	<b>1 974,3</b>	<b>1 026,5</b>	<b>3 000,8</b>

(en millions €)	2006						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
Notation interne	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Risque faible	549,7	76,8	0,0	626,5	298,2	175,2	473,4
Risque moyen	682,2	194,8	0,0	877,0	404,0	291,7	695,7
Risque élevé	181,4	53,7	0,0	235,1	106,1	43,0	149,1
Non noté	1 952,9	158,3	24,0	2 135,2	1 179,4	370,2	1 549,6
<b>Total des prêts et créances sains</b>	<b>3 366,2</b>	<b>483,6</b>	<b>24,0</b>	<b>3 873,8</b>	<b>1 987,7</b>	<b>880,1</b>	<b>2 867,8</b>

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables  
(non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions €)

Notation Échelle Moody's	2007				Total
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
AAA	20,4	954,3	2,8	2 233,3	3 210,8
AA- à AA+	6,5	1 002,6	348,2	1 403,3	2 760,6
A- à A+	0,0	296,7	22,2	23,1	342,0
En dessous de A-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	11,3	76,0	30,8	0,0	118,1
<b>Total des actifs sains</b>	<b>38,2</b>	<b>2 329,6</b>	<b>404,0</b>	<b>3 659,7</b>	<b>6 431,5</b>

(en millions €)

Notation Échelle Moody's	2006				Total
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
AAA	20,7	1 515,2	2,7	2 280,7	3 819,3
AA- à AA+	13,4	462,5	343,0	769,5	1 588,4
A- à A+	0,0	253,9	94,4	185,0	533,3
En dessous de A-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	13,5	164,1	19,4	0,0	197,0
<b>Total des actifs sains</b>	<b>47,6</b>	<b>2 395,7</b>	<b>459,5</b>	<b>3 235,2</b>	<b>6 138,0</b>

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions €)

	2007				Total
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	13,5	9,7	16,6	32,6	72,4
PLMT	9,4	8,3	12,7	27,5	57,9
FCT	4,1	1,4	3,9	5,1	14,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	4,0	2,0	3,9	32,8	42,7
CBI	3,7	2,0	3,6	20,8	30,1
CBM	0,3	0,0	0,3	12,0	12,6
<b>Total</b>	<b>17,5</b>	<b>11,7</b>	<b>20,5</b>	<b>65,4</b>	<b>115,1</b>

(en millions €)	2006				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
Prêts et créances envers la clientèle	27,1	25,8	41,3	9,7	<b>103,9</b>
<i>PLMT</i>	25,2	24,1	38,6	1,1	89,0
<i>FCT</i>	1,9	1,7	2,7	8,6	14,9
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	1,9	2,0	4,7	35,0	<b>43,6</b>
<i>CBI</i>	0,1	1,3	1,8	26,1	29,3
<i>CBM</i>	1,8	0,7	2,9	8,9	14,3
<b>Total</b>	<b>29,0</b>	<b>27,8</b>	<b>46,0</b>	<b>44,7</b>	<b>147,5</b>

## Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2007																
(en millions €)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	32,2	8,0	1,3	0,3	0,0	0,0	33,5	8,3	2,2	0,2	2,2	0,4	4,4	0,6
Industrie	0,0	0,0	41,2	11,0	2,4	0,2	0,4	0,0	44,0	11,2	11,8	4,0	11,5	2,5	23,3	6,5
Services	0,0	0,0	30,4	8,5	5,3	0,4	5,9	5,3	41,6	14,2	11,6	0,6	8,7	2,4	20,3	3,0
BTP	0,0	0,0	4,5	1,2	9,1	1,5	0,0	0,0	13,6	2,7	0,3	0,3	3,1	0,7	3,4	1,0
Tourisme	0,0	0,0	43,3	12,6	0,0	0,0	0,8	0,2	44,1	12,8	5,0	0,6	0,1	0,0	5,1	0,6
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>151,6</b>	<b>41,3</b>	<b>18,1</b>	<b>2,4</b>	<b>7,1</b>	<b>5,5</b>	<b>176,8</b>	<b>49,2</b>	<b>30,9</b>	<b>5,7</b>	<b>25,6</b>	<b>6,0</b>	<b>56,5</b>	<b>11,7</b>

2006																
(en millions €)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	25,1	3,7	1,2	0,2	0,0	0,0	26,3	3,9	0,7	0,5	2,0	0,2	2,7	0,7
Industrie	0,0	0,0	43,4	10,5	2,9	0,5	0,2	0,0	46,5	11,0	15,6	2,4	9,3	1,1	24,9	3,5
Services	0,1	0,1	23,5	3,3	5,9	1,0	2,0	1,4	31,4	5,7	12,4	1,8	5,0	0,8	17,4	2,6
BTP	0,0	0,0	2,7	0,7	10,9	1,7	0,0	0,0	13,6	2,4	0,4	0,3	1,1	0,2	1,5	0,5
Tourisme	0,0	0,0	44,5	8,6	0,0	0,0	0,5	0,1	45,0	8,7	0,4	0,3	0,2	0,0	0,6	0,3
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>139,2</b>	<b>26,8</b>	<b>20,9</b>	<b>3,4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,5</b>	<b>162,8</b>	<b>31,7</b>	<b>29,5</b>	<b>5,3</b>	<b>17,6</b>	<b>2,3</b>	<b>47,1</b>	<b>7,6</b>

- Informations sur la juste valeur des garanties détenues sur les actifs en souffrance et dépréciés

Nature des garanties	2007						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
<b>Actifs en souffrance</b>	<b>57,9</b>	<b>14,5</b>	<b>0,0</b>	<b>72,4</b>	<b>25,8</b>	<b>12,6</b>	<b>38,4</b>
<i>Garanties "risque tiers" (1)</i>	17,1	1,0	0,0	18,1	5,9	1,2	7,1
<i>Sûretés</i>	40,8	0,0	0,0	40,8	19,9	11,4	31,3
<i>Autres garanties (2)</i>	0,0	13,5	0,0	13,5	0,0	0,0	0,0
<b>Actifs dépréciés individuellement</b>	<b>41,3</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>43,7</b>	<b>5,5</b>	<b>5,0</b>	<b>10,5</b>
<i>Garanties "risque tiers" (1)</i>	17,6	0,8	0,0	18,4	0,6	1,2	1,8
<i>Sûretés</i>	23,7	0,0	0,0	23,7	4,9	3,8	8,7
<i>Autres garanties (2)</i>	0,0	1,6	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>99,2</b>	<b>16,9</b>	<b>0,0</b>	<b>116,1</b>	<b>31,3</b>	<b>17,6</b>	<b>48,9</b>

Nature des garanties	2006						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
<b>Actifs en souffrance</b>	<b>67,2</b>	<b>14,9</b>	<b>0,0</b>	<b>82,1</b>	<b>24,1</b>	<b>14,2</b>	<b>38,3</b>
<i>Garanties "risque tiers" (1)</i>	17,7	1,3	0,0	19,0	5,6	1,3	6,9
<i>Sûretés</i>	49,5	0,0	0,0	49,5	18,5	12,9	31,4
<i>Autres garanties (2)</i>	0,0	13,6	0,0	13,6	0,0	0,0	0,0
<b>Actifs dépréciés individuellement</b>	<b>26,8</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>30,2</b>	<b>5,0</b>	<b>2,0</b>	<b>7,0</b>
<i>Garanties "risque tiers" (1)</i>	10,0	1,5	0,0	11,5	0,4	0,5	0,9
<i>Sûretés</i>	16,8	0,0	0,0	16,8	4,6	1,5	6,1
<i>Autres garanties (2)</i>	0,0	1,9	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>94,0</b>	<b>18,3</b>	<b>0,0</b>	<b>112,3</b>	<b>29,1</b>	<b>16,2</b>	<b>45,3</b>

(1) les garanties "risque tiers" regroupent les contreparties bancaires, les garanties d'OSEO garantie couvertes par des fonds de garantie, les autres fonds de garanties OSEO financement, et les garanties Etat

(2) les autres garanties concernent principalement l'activité de FCT (gage espèces et valeur des créances cédées)

## **10.5. Risques de marché d'OSEO financement**

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change.

### **10.5.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de marché**

La gestion financière conduite par OSEO financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel.

### **10.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de marché**

Le président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de marché dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. Le responsable du Département des Marchés participe au Comité à titre consultatif.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

### **10.5.3. Centralisation de la gestion du risque de marché**

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

A titre accessoire, OSEO financement peut intervenir à titre didactique sur les marchés pour compte propre. Cette activité s'exerce alors dans des conditions rigoureusement encadrées en termes de risque. Compte tenu de son objet et de ses caractéristiques, l'activité de marché pour compte propre ne constitue pas un centre de profit, même si elle se doit d'être au moins à l'équilibre.

### **10.5.4. Mesure des risques et limites**

- **Le risque de taux**

OSEO financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est consolidé et suivi au niveau du département de gestion des Bilans (gestion Actif-Passif). A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille



de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les mesures de risque de taux sont établies avant prise en compte d'hypothèses de production nouvelle.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risques. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,3 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Les positions propres sont clôturées dès que la perte latente atteint 0,10% des fonds propres de base. Une information immédiate des Responsables des Activités Financières, d'une part, et de la Gestion des Bilans, d'autre part, est effectuée.

Le résultat est apprécié comme la variation de valeur des positions, net des coûts de portage.

#### **Analyse de sensibilité des flux de trésorerie**

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2006.

(en millions €)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
<b>31 décembre 2007</b>		
Risque de revenu 2007	0,2	-0,2
Risque de prix 2007	-19,4	20,2
<b>31 décembre 2006</b>		
Risque de revenu 2006	1,3	-1,3
Risque de prix 2006	-20,6	21,4

- **Le risque de change**

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises (notamment USD/GBP et EUR/CHF).

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Les positions propres sont clôturées dès que la perte latente atteint 0,05 % des fonds propres de base.

Le résultat est apprécié comme la variation de valeur des positions, net des coûts de portage.

***Analyse de sensibilité***

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) du résultat à hauteur de 0,173 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

## **10.6. Risques de liquidité d'OSEO financement**

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

### **10.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité**

L'activité financière d'OSEO financement a pour objet de financer l'activité crédit de la Banque et de ses filiales. Elle consiste à recruter, aux meilleures conditions, les ressources et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

Le risque de liquidité de l'établissement est apprécié à travers les ratios réglementaires (principalement le coefficient de liquidité à un mois) et à travers un indicateur interne portant sur le montant de la trésorerie disponible. L'avance de liquidité (la trésorerie augmentée de la valeur du portefeuille de titres d'Etat non mobilisés) doit correspondre, au minimum, à quatre mois d'activité nouvelle.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle au titre des deux prochaines années, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité prévisionnels, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

Les coefficients de liquidité prévisionnels à court terme doivent être supérieurs à 120 %. Cette exigence interne supérieure à la contrainte réglementaire fixée à 100 % s'explique par le fait qu'OSEO financement n'a pas de ressources de dépôt et qu'il est prêteur sur des durées longues. Pour cette raison, le coefficient de ressources permanentes à 5 ans qui est réglementairement de 60 % est fixé en interne à 100 % et est suivi selon une périodicité semestrielle.

### **10.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité**

Le président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance d'OSEO financement. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le département de la Gestion des bilans.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

### **10.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité**

L'établissement mesure globalement, sur un rythme mensuel, les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle financier est fondée sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles de celles de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Activités Financières d'OSEO financement, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO financement ;
- les fonctions de contrôle et de reporting sont exercées par la Direction de la Gestion des Bilans qui évalue les stratégies envisagées. Elle rend également compte des risques encourus, des conditions dans lesquelles les décisions sont exécutées et du respect des limites de risque.

### **10.6.4. Sources de refinancement**

OSEO financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO financement dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. Le groupe a par ailleurs recruté des ressources auprès des Caisses d'Épargne, de la Banque Postale, de la BEI et de KFW. L'accès aux ressources de long terme (obligataire ou par emprunt bilatéral), détermine également sa capacité à émettre des certificats de dépôt à un taux inférieur à l'Euribor. OSEO financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

La couverture du risque de liquidité à court terme repose sur une avance globale de financement à moyen et long terme, qui permet à l'établissement, sans recours aux marchés, de pouvoir financer ses activités de prêts et celles de ses filiales pendant une durée de quatre mois.

## **10.7. Risques de marché et de liquidité d'OSEO garantie**

### **10.7.1. Objectifs de la gestion financière d'OSEO garantie**

La gestion financière d'OSEO garantie porte d'une part sur la gestion des fonds de garantie et d'autre part sur la gestion des fonds propres de l'établissement.

La gestion financière des fonds de garantie d'OSEO garantie se fait selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps semestriel, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques portés, simulés dans un scénario d'écoulement.

La gestion financière des fonds propres d'OSEO garantie consiste à placer les fonds selon une politique de risque validée par le Comité Financier et le Conseil d'Administration d'OSEO garantie.

### **10.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière d'OSEO garantie**

- **Le Comité Financier**

Le Comité Financier rapporte au Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et composé d'administrateurs et de mandataires sociaux. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

- **Le Comité de Gestion Financière**

Sur la base des orientations prises par le Comité Financier, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie et des fonds propres. Le Comité de Gestion Financière réunit les mandataires sociaux d'OSEO garantie, d'OSEO financement, l'inspection générale ainsi que les représentants des Directions opérationnelles en charge du suivi des risques, de la gestion de bilan et des affaires financières.

### **10.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière d'OSEO garantie**

La gestion financière d'OSEO garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

- **L'évolution des portefeuilles**

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

- **La liquidité**

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (noyau dur, fonds spécifiques, Fonds DOM, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO garantie régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. A chaque bloc est associé un profil de décaissements du passif. L'analyse de la liquidité consiste alors à rapprocher l'écoulement de l'actif (capital et intérêt des titres) à celui du passif simulé.

Seuls, les fonds du noyau dur et le fonds à capital préservé font l'objet de placements à moyen long terme. Les autres blocs sont actuellement placés à court terme.

- **Les performances comptables et financières**

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, monétaire, autres).

### • Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

## 10.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

<u>Flux annuels</u>	2007						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
<i>(en millions €)</i>							
<b>Remboursement des emprunts à terme</b>	<b>7 903</b>	<b>-9 457</b>	<b>0</b>	<b>-365</b>	<b>-238</b>	<b>-5 316</b>	<b>-3 538</b>
Livret de Développement Durable	5 171	-6 286	0	-255	-81	-3 157	-2 793
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 530	-1 717	0	-1	-66	-1 580	-70
TSDI	81	-85	0	-85	0	0	0
Autres emprunts	1 121	-1 369	0	-24	-91	-579	-675
<b>Remboursement des refinancements court terme</b>	<b>1 112</b>	<b>-1 116</b>	<b>0</b>	<b>-1 080</b>	<b>-31</b>	<b>-4</b>	<b>-1</b>
Certificats de dépôts	506	-508	0	-472	-31	-4	-1
Titres donnés en pension livrée	606	-608	0	-608	0	0	0
<b>Instruments dérivés</b>							
Dérivés hors couverture : flux sortants	0	6	0	0	2	3	1
Dérivés hors couverture : flux entrants	0	1	0	1	0	0	0
Dérivés de couverture : flux sortants	211	51	0	0	33	0	18
Dérivés de couverture : flux entrants	0	75	0	37	0	38	0

<b>Flux annuels</b>	<b>2006</b>						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
<i>(en millions €)</i>							
<b>Remboursement des emprunts à terme</b>	<b>6 914</b>	<b>-8 043</b>	<b>0</b>	<b>-356</b>	<b>-173</b>	<b>-4 220</b>	<b>-3 294</b>
Livret de Développement Durable	4 339	-5 009	0	-242	-63	-2 116	-2 588
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 553	-1 778	0	-1	-65	-1 642	-70
TSDI	90	-96	0	-96	0	0	0
Autres emprunts	932	-1 160	0	-17	-45	-462	-636
<b>Remboursement des refinancements court terme</b>	<b>1 451</b>	<b>-1 463</b>	<b>0</b>	<b>-1 029</b>	<b>-434</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts au jour le jour	25	-25	0	-25	0	0	0
Certificats de dépôts	712	-722	0	-288	-434	0	0
Titres donnés en pension livrée	714	-716	0	-716	0	0	0
<b>Instruments dérivés</b>							
Dérivés hors couverture : flux sortants	0	3	0	0	0	3	0
Dérivés hors couverture : flux entrants	0	1	0	1	0	0	0
Dérivés de couverture : flux sortants	177	0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture : flux entrants	0	189	0	30	3	154	2

## Note 11 - Avantages au personnel et autres rémunérations

### 11.1. Charges de personnel

<i>(en millions €)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Salaires et traitements	-66,6	-63,0
Autres charges sociales	-24,2	-22,3
Charges fiscales	-6,2	-4,4
Charges de retraite à cotisations définies	-7,2	-7,0
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-5,2	-5,1
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	0,4	-3,3
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-109,0</b>	<b>-105,2</b>

### 11.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé CDI, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 191 agents en 2007 (contre 1 188 agents en 2006), dont 74 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 15 273 jours à fin décembre 2007.



### 11.3. Engagements sociaux

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 4,5 % et 4 % ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

#### ***Indemnités de fin de carrière***

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

#### ***Prime de médaille d'honneur du travail***

Les salariés du groupe OSEO financement se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1er février 2002.

#### ***Frais de santé des retraités***

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein de l'UES groupe OSEO financement.

- **Autres engagements sociaux**

#### ***Retraite complémentaire***

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO financement.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.



### Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO financement est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

- Variation des engagements

(en millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2006	19,9	4,2	2,6	26,8
Coût des services rendus de l'année	0,5	0,2	0,0	0,7
Coût de l'actualisation	0,7	0,2	0,1	1,0
Prestations versées	-2,3	-0,4	-0,2	-2,9
Écarts actuariels	-0,6	-0,6	0,0	-1,2
- Écarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,5	-0,1	-0,1	0,3
- Écarts actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	-1,1	-0,5	0,1	-1,5
Coût des services passés	3,3	0,0	0,0	3,3
<b>Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2007</b>	<b>21,7</b>	<b>3,5</b>	<b>2,5</b>	<b>27,7</b>

- Évolution des fonds constitués en couverture des engagements

(en millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2006	22,4	0,0	0,0	22,4
Dotations de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0
Rendement attendu des actifs de couverture	0,7	0,0	0,0	0,7
Prestations versées	-2,3	0,0	0,0	-2,3
Gains et (pertes) actuariels	-0,2	0,0	0,0	-0,2
<b>Valeur de marché au 31 décembre 2007</b>	<b>20,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,7</b>

- Coût net de l'exercice 2007 comptabilisé en résultat

(en millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,5	0,2	0,0	0,7
Coût de l'actualisation	0,7	0,2	0,1	1,0
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	0,5	-0,7	0,0	-0,2
<b>Coût net de l'exercice 2007</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>

- **Variation des provisions et charges à payer**

(en millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2006	0,0	4,3	2,6	6,9
Coût net de l'exercice 2007	1,0	-0,3	0,1	0,8
Prestations versées	0,0	-0,4	-0,2	-0,6
<b>Provisions au 31 décembre 2007</b>	<b>1,0</b>	<b>3,5</b>	<b>2,5</b>	<b>7,1</b>

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2007 sont nuls.

#### 11.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 653 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de Surveillance.

### ➤ Note 12 - Informations sectorielles et géographiques

#### 12.1. Informations sectorielles

L'activité du groupe se décompose en trois métiers principaux :

- le cofinancement ; il s'agit de financements directs à long et moyen terme sous forme de prêts, d'opérations de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière. Cette activité s'exerce par les sociétés OSEO financement et OSEO bretagne,
- les interventions en garantie réalisées par les sociétés OSEO garantie et OSEO garantie régions,
- le financement court terme qui regroupe les opérations réalisées par OSEO financement qui participent au financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature.

Dans la rubrique « Autres » figurent notamment les activités des sociétés de capital-risque (Avenir Entreprises Investissement, Avenir Tourisme), les produits des participations et des activités de marché. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

(en millions €)	2007			2006		
	Résultat courant avant impôt	Produit Net Bancaire	Encours Moyen	Résultat courant avant impôt	Produit Net Bancaire	Encours Moyen
Cofinancement	43,3	160,5	7 074	73,7	164,9	6 770
Garantie	29,6	65,8	5 342	21,1	52,9	5 060
Financement court terme	5,4	42,4	815	4,3	40,6	792
Autres	38,9	57,7		15,4	33,7	

## 12.2. Informations géographiques

L'activité du groupe est exclusivement localisée sur le territoire français, conformément à l'objet social de l'établissement.

## ➤ Note 13 - Engagements de financement et de garantie

(en millions €)	2007	2006
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 936,7</b>	<b>8 466,1</b>
Engagements de financement	2 147,6	2 178,7
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	2 147,6	2 178,7
Engagements de garantie	6 789,1	6 287,4
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,1
<i>en faveur de la clientèle</i>	6 789,1	6 287,3
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	<b>512,7</b>	<b>555,0</b>
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	8,4	199,8
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	484,3	355,2
Engagements sur titres (titres à recevoir)	20,0	0,0

## ➤ Note 14 - Autres informations

### 14.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO financement sont les sociétés exerçant un contrôle ou une influence notable sur le groupe conformément aux normes IAS 27, 28 et 31, les sociétés dites « sœurs » eu égard à sa société Mère, les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 5, ainsi que les participations non consolidées.

- **Informations relatives aux sociétés liées**

La société Mère du groupe OSEO financement est la société OSEO qui la détient à plus de 53 %. Les transactions du groupe OSEO financement avec OSEO sont reprises dans la colonne « société mère ».

Filiales à 100 % d'OSEO, OSEO innovation n'a aucun lien de capital avec OSEO financement. Cependant, compte tenu de leur proximité, les transactions entre OSEO financement et OSEO innovation sont reprises dans la colonne « sociétés contrôlées par la même société mère ».

La Caisse des Dépôts détenant 43 % du capital d'OSEO financement exerce une influence notable sur le groupe au regard de la norme IAS 28. Ainsi, les transactions communes sont reprises dans la colonne « sociétés avec influence notable ».

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO financement sont toutes consolidées par intégration globale et les transactions communes se trouvent ainsi éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées (participations de plus de 20 %) sont reprises dans la colonne « Parties liées ».

### **31 décembre 2007**

#### **Bilan**

(en millions €)

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<b>Actif</b>					
Prêts et avances	0,0	0,0	0,0	3,8	3,8
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	8,2	8,2
Autres créances	1,4	0,0	0,6	0,1	2,1
<b>Total des actifs</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>12,1</b>	<b>14,1</b>
<b>Passif</b>					
Dépôts	7,7	0,0	37,3	0,0	45,0
Emprunts à terme	369,2	3 827,4	0,0	0,0	4 196,6
Autres passifs	0,0	0,0	2,8	0,0	2,8
<b>Total des passifs</b>	<b>376,9</b>	<b>3 827,4</b>	<b>40,1</b>	<b>0,0</b>	<b>4 244,4</b>
<b>Informations diverses</b>					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2

## Compte de résultat

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions €)</i>					
<b>Total des charges dont :</b>	<b>14,8</b>	<b>169,7</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>186,5</b>
Charges d'intérêts	14,8	169,7	1,4	0,0	185,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
<b>Total des produits dont :</b>	<b>2,3</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1,2</b>	<b>5,8</b>
Produits d'intérêts	0,0	0,2	0,0	0,2	0,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	2,2	0,0	1,5	0,1	3,8
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,1	0,0	0,6	0,9	1,6
<b>Autres informations</b>					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2

## 31 décembre 2006

### Bilan

	Société mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions €)</i>					
<b>Actif</b>					
Prêts et avances	0,0	0,0	0,0	4,7	4,7
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	8,3	8,3
Autres créances	0,8	0,0	0,5	0,0	1,3
<b>Total des actifs</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>13,0</b>	<b>14,3</b>
<b>Passif</b>					
Dépôts	23,8	0,0	0,0	1,3	25,1
Emprunts à terme	378,4	3 777,2	0,0	0,0	4 155,6
Autres passifs	0,3	0,0	0,9	0,0	1,2
<b>Total des passifs</b>	<b>402,5</b>	<b>3 777,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>4 181,9</b>
<b>Informations diverses</b>					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## Compte de résultat

	Société Mère	Sociétés avec influence notable	Sociétés contrôlées par la même société Mère	Autres parties liées	Total
<i>(en millions €)</i>					
<b>Total des charges dont :</b>	<b>9,3</b>	<b>159,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>169,1</b>
Charges d'intérêts	9,0	159,7	0,0	0,0	168,7
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Prestations de services reçues	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total des produits dont :</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>3,1</b>
Produits d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	2,0	0,0	0,5	0,0	2,5
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,1	0,0	0,3	0,0	0,4
<b>Autres informations</b>					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

### 14.2. Autres points

Au cours de l'exercice 2004, Avenir Entreprises Investissement avait indiqué avoir fait l'objet de deux actions en comblement de passif au titre de deux lignes de son portefeuille. Sur l'une d'entre elles, Avenir Entreprises Investissement a été acquittée en seconde instance, et le délai de pourvoi en cassation est désormais expiré. La provision a donc été reprise pour sa globalité.

Par ailleurs, une garantie actif-passif a été appelée le 28 décembre 2006. La provision au 31 décembre 2006 a été maintenue en totalité.

# 14. Comptes sociaux + annexes

## BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

ACTIF (en millions €)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Caisse, banques centrales, C.C.P.</b>		<b>15,3</b>	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	6	<b>1 160,7</b>	<b>1 157,3</b>	<b>1 250,0</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	3	<b>489,7</b>	<b>458,8</b>	<b>701,2</b>
- A vue		202,9	46,6	161,0
- A terme		286,8	412,2	540,2
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4	<b>4 405,8</b>	<b>4 095,7</b>	<b>3 975,6</b>
- Autres concours à la clientèle		4 384,1	4 089,1	3 968,5
- Comptes ordinaires débiteurs		21,7	6,6	7,1
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	6	<b>1 173,6</b>	<b>1 090,9</b>	<b>953,3</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	6	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	7	<b>14,4</b>	<b>14,1</b>	<b>15,8</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	7	<b>256,9</b>	<b>256,7</b>	<b>256,2</b>
<b>Crédit-bail et location avec option d'achat</b>	5	<b>2 831,9</b>	<b>2 749,3</b>	<b>2 699,9</b>
<b>Location simple</b>	5	<b>173,5</b>	<b>143,4</b>	<b>124,7</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	8	<b>15,2</b>	<b>11,8</b>	<b>7,9</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	8	<b>9,8</b>	<b>7,9</b>	<b>8,0</b>
<b>Capital souscrit non versé</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Actions propres</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres actifs</b>	9	<b>97,5</b>	<b>97,9</b>	<b>144,5</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	10	<b>211,8</b>	<b>292,2</b>	<b>302,9</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 856,1</b>	<b>10 392,5</b>	<b>10 456,5</b>

## BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

PASSIF (en millions €)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Banques centrales, C.C.P.</b>		92,6	59,9	64,6
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	11	6 183,0	5 471,5	5 347,7
. A vue		26,2	31,6	18,2
. A terme		6 156,8	5 439,9	5 329,5
<b>Opérations avec la clientèle</b>	12	757,8	755,4	655,1
- Autres dettes		757,8	755,4	655,1
. A vue		165,6	102,4	63,5
. A terme		592,2	653,0	591,6
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13	2 027,8	2 234,1	2 289,0
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		506,2	712,1	767,1
- Emprunts obligataires		1 521,6	1 522,0	1 521,9
<b>Autres passifs</b>	14	384,6	510,3	646,1
<b>Comptes de régularisation</b>	15	234,7	216,2	225,8
<b>Provisions</b>	16	243,1	278,1	254,3
<b>Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel</b>	17	99,1	106,6	219,1
<b>Fonds de garantie publics</b>		42,7	22,1	24,9
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		177,8	157,8	157,8
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	18	612,9	580,5	572,1
- Capital souscrit		377,2	377,2	377,2
- Primes d'émission		40,9	40,9	40,9
- Primes de fusion		57,9	57,9	57,9
- Réserves		56,2	43,5	31,1
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		10,5	7,4	3,7
- Report à nouveau		48,7	36,0	47,6
- Résultat de l'exercice		21,5	17,6	13,7
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 856,1</b>	<b>10 392,5</b>	<b>10 456,5</b>



## HORS-BILAN PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

(en millions €)

	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	21			
- <i>Engagements de financement</i>				
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		0,0	0,0	0,0
. Engagements en faveur de la clientèle		2 129,7	2 160,4	1 978,6
- <i>Engagements de garantie</i>				
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,1	24,1
. Engagements d'ordre de la clientèle		250,8	217,9	246,3
- <i>Engagements sur titres</i>				
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0	0,0
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	21			
- <i>Engagements de financement</i>				
. Engagements reçus d'établissements de crédit		336,6	193,2	13,5
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0	6,3
- <i>Engagements de garantie</i>				
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 361,8	1 175,1	1 086,3
- <i>Engagements sur titres</i>				
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0	0,0
. Autres engagements reçus		20,0	70,0	0,0

## COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE D'OSEO FINANCEMENT

<i>(en millions €)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et produits assimilés	23	439,0	411,8	402,6
Intérêts et charges assimilées	24	-415,1	-341,1	-320,7
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	25	690,3	641,9	615,5
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	26	-576,6	-535,9	-519,1
Produits sur opérations de location simple	25	65,7	56,8	52,0
Charges sur opérations de location simple	26	-66,8	-54,5	-47,4
Revenus des titres à revenu variable	27	12,8	13,5	9,1
Commissions (produits)		4,2	4,2	4,5
Commissions (charges)		-0,1	-0,2	-0,4
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	-0,2	-1,9	0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	29	-3,6	2,6	-0,8
Autres produits d'exploitation bancaire	30	38,4	32,4	29,4
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-5,2	-5,1	-5,0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>182,8</b>	<b>224,5</b>	<b>219,8</b>
Charges générales d'exploitation	32	-147,8	-143,3	-133,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5,8	-5,1	-5,4
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>29,2</b>	<b>76,1</b>	<b>80,5</b>
Coût du risque	33	12,4	-40,4	-27,9
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>41,6</b>	<b>35,7</b>	<b>52,6</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	34	1,6	1,9	2,6
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>43,2</b>	<b>37,6</b>	<b>55,2</b>
<i>. résultat exceptionnel</i>	35	0,0	0,0	-3,3
<i>. impôt sur les bénéfices</i>		1,4	-16,3	-14,7
<i>. dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées</i>		-23,1	-3,7	-23,5
<b>RESULTAT NET</b>		<b>21,5</b>	<b>17,6</b>	<b>13,7</b>

## Annexe Comptable

• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation.....	200
• Note 2 - Changement de méthode comptable.....	210
• Note 3 - Créances sur les établissements de crédit .....	210
• Note 4 - Opérations avec la clientèle .....	211
• Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple .....	212
• Note 6 - Portefeuille-titres .....	213
• Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées.....	214
• Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles .....	217
• Note 9 - Autres actifs .....	217
• Note 10 - Comptes de régularisation - Actif .....	218
• Note 11 - Dettes envers les établissements de crédit .....	218
• Note 12 - Opérations avec la clientèle - Passif.....	219
• Note 13 - Dettes représentées par un titre .....	220
• Note 14 - Autres passifs.....	220
• Note 15 - Comptes de régularisation - Passif.....	221
• Note 16 - Provisions pour risques et charges.....	221
• Note 17 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel.....	222
• Note 18 - Variation des capitaux propres .....	223
• Note 19 - Contre-valeur en euros des opérations en devises <sup>(1)</sup> .....	223
• Note 20 - Tableaux de flux des dépréciations et des provisions.....	224
• Note 21 - Engagements de hors-bilan.....	225
• Note 22 - Opérations en devises et instruments financiers à terme .....	226
• Note 23 - Intérêts et produits assimilés .....	228
• Note 24 - Intérêts et charges assimilées .....	228
• Note 25 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple .....	228
• Note 26 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple.....	229
• Note 27 - Revenus des titres à revenu variable .....	229
• Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	229
• Note 29 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés .....	230
• Note 30 - Autres produits d'exploitation bancaire .....	230
• Note 31 - Autres charges d'exploitation bancaire .....	231
• Note 32 - Charges générales d'exploitation .....	231
• Note 33 - Coût du risque.....	232
• Note 34 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	232
• Note 35 - Résultat exceptionnel .....	232
• Note 36 - Passage entre le résultat social et le résultat financier .....	233
• Note 37 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers.....	233
• Note 38 - Situation fiscale .....	234
• Note 39 - Informations sectorielles.....	234
• Note 40 - Effectifs .....	235
• Note 41 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction .....	235

## Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par les règlements n° 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### 1.1 PRESENTATION DES COMPTES

- **Bilan**

- ✓ Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- ✓ Le portefeuille-titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- ✓ Les créances subordonnées sont portées, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- ✓ Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- ✓ Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- ✓ La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- ✓ Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

- **Compte de résultat**

Conformément au règlement n° 2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 23 à 35.

## 1.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- **Risques de crédit**

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque étant avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

### Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

### Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et intérêts au taux d'intérêt effectif (TIE) fait l'objet d'une décote. Cette décote est enregistrée en coût du risque. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement subsistant suite à la restructuration, une dépréciation peut être constituée, en complément de la décote.

### Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé.

Les événements qui conduisent au reclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme,
- la résiliation du contrat,
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

#### Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle
- secteur d'activité
- grands types de contreparties.

Dans le cadre d'une politique de sélection et de contrôle des risques et d'une politique commerciale, un système de notation interne est utilisé par OSEO financement.

#### • **Dépréciations affectées à des créances douteuses**

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les dépréciations qu' OSEO financement a estimé nécessaires à la couverture de risques potentiels relatifs à certains secteurs d'activité et celles qui sont affectées à des engagements de hors bilan sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A l'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

- **Provisionnement collectif**

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, OSEO financement a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose sur l'analyse des notations internes (approche bâloise) associée à l'analyse du modèle historique de suivi du coût du risque. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée.

Le montant de la provision collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan ; à mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés et renégociations des prêts accordés à la clientèle**

Lorsque les ressources adossées à des prêts faisant l'objet d'une demande de renégociation ou d'un remboursement anticipé ne donnent pas lieu elles-mêmes à un remboursement accéléré, les indemnités de renégociation ou de résiliation perçues sont étalées au prorata des intérêts courus sur la durée résiduelle des prêts concernés.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

OSEO financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI et une autre partie au régime de SOFERGIE.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits

sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 36 et 37.

- **Opérations sur instruments financiers**

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 2005-01 du Comité de la Réglementation comptable modifiant les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, eux-mêmes modifiés par les règlements 2000-02 et 2002-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en trois portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :



### Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché,
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille,
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

### Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

### Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants.

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 94-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif ; ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

- **Opérations de hors bilan**

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02, 89-01, 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et des règlements 2002-01, 2002-02 et 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 22).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture<sup>19</sup>) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts,
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture<sup>20</sup>) sont comptabilisés prorata temporis.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

---

<sup>19</sup> En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

<sup>20</sup> En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions d'OSEO financement au sens de l'article 2c du règlement n° 90-15 modifié. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable ; les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire.
- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.
- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme et titres de l'activité de portefeuille**

#### Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements 2000-02 et 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise ; leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

#### Activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une

activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement 2002-10 modifié par le règlement 2003-07 et au règlement 2004-06 du Comité de la réglementation comptable.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

#### Fonds pour risques bancaires généraux

En application du règlement 90-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

#### Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

#### Intérêts et Commissions

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

### Charges d'emprunts

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus ; la charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

### Situation fiscale

OSEO financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXI-CONSEIL, AUXIFINANCES, Compagnie Auxiliaire OSEO et FINAC.

### Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux

- Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO financement.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

- Autres engagements sociaux

Les engagements sociaux ont été évalués au 31/12/2007 selon une méthode actuarielle qui tient compte de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Les taux d'actualisation retenus de 4,5 % et 4 % ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

- Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe. Ils ont été estimés à partir :

- ✓ des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- ✓ d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

OSEO financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars

2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

- Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1er février 2002.

- Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, OSEO financement est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

## ➤ Note 2 - Changement de méthode comptable

Le règlement 2005-01 du Comité de la réglementation comptable conduit à étaler de façon actuarielle la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe et des titres d'investissement sur la durée de vie résiduelle de ces titres.

Ce passage de l'étalement linéaire à l'étalement actuariel a entraîné une augmentation des capitaux propres d'un montant de 19,5 millions €.

## ➤ Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

(en millions €)	2007	2006	2005
Comptes à vue et prêts au jour le jour	202,9	46,6	161,0
Comptes et prêts à terme (1)	276,2	399,8	526,8
Prêts subordonnés	9,0	9,1	9,1
Créances douteuses			
. Montant brut (2)	0,0	0,1	0,1
. Dépréciations	0,0	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,1	0,1
Créances rattachées	1,6	3,2	4,2
<b>TOTAL</b>	<b>489,7</b>	<b>458,8</b>	<b>701,2</b>
(1) Dont prêts de refinancement aux autres filiales	189,3	191,4	181,8
(2) Avant déduction des garanties			

## Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)	D ≤ 3 m	3m < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	218,8	35,2	142,8	91,3
	<b>488,1</b>			

## ➤ Note 4 - Opérations avec la clientèle

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement de créances publiques.

(en millions €)	2007	2006	2005
Comptes ordinaires débiteurs	17,9	6,6	7,1
Crédits de trésorerie	531,5	485,1	511,2
Crédits à moyen et long terme (1)	3 031,4	2 921,0	2 871,1
. dont crédits restructurés à des conditions hors marché	3,7	2,6	0,9
Autres crédits et prêts subordonnés	664,6	513,8	389,7
Créances douteuses			
. Montant brut (2)	246,6	267,2	329,3
. Dépréciations (3)	-103,0	-111,9	-140,8
. Fonds de garantie affectés appelables	-4,3	-4,5	-6,7
Montant net	139,3	150,8	181,8
Créances rattachées	21,1	18,4	14,7
<b>TOTAL (4)</b>	<b>4 405,8</b>	<b>4 095,7</b>	<b>3 975,6</b>
(1) - Dont créances cédées à la Banque Européenne d'Investissement venant en garantie à hauteur de 120 % au moins des emprunts contractés auprès de celle-ci. La gestion de ces créances reste assurée par OSEO financement.	204,2	148,1	193,0
- Dont créances cédées à la Banque du développement du Conseil de l'Europe	131,3	54,2	70,0
(2) Avant déduction des garanties éventuelles			
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan			
(4) Dont créances éligibles au refinancement par la Banque de France ou le Système européen de banque centrale	62,4	68,1	85,2

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable conduit à les ventiler comme suit :

(en millions €)	Encours douteux	Encours douteux compromis	Total
Encours	72,4	174,2	<b>246,6</b>
Dépréciations	0,0	-103,0	<b>-103,0</b>
Fonds de garantie affectés appelables	0,0	-4,3	<b>-4,3</b>
<b>Montant net</b>	<b>72,4</b>	<b>66,9</b>	<b>139,3</b>

## Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2007

- Selon la durée restant à courir

(en millions €)	D ≤ 3 m	3m < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	273,8	824,2	1 894,7	1 252,7
<b>4 245,4</b>				

- Par secteurs d'activité économique

(en millions €)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Encours sains	1 287,0	684,9	1 330,4	379,7	563,4	<b>4 245,4</b>
Encours douteux	47,2	58,5	59,1	19,6	62,2	<b>246,6</b>
Dépréciations	-20,4	-25,6	-22,8	-9,6	-24,6	<b>-103,0</b>

- Par grands types de contrepartie

(en millions €)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Encours sains	0,0	0,0	0,0	3 997,7	247,7	<b>4 245,4</b>
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	241,8	4,8	<b>246,6</b>
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-102,6	-0,4	<b>-103,0</b>

## ➤ Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple

### Flux enregistrés au cours de l'exercice 2007

(en millions €)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
<b>Montant brut des immobilisations au 31/12/2006</b>	<b>3 668,5</b>	<b>1 527,5</b>	<b>5 196,0</b>
Entrées	298,7	471,5	770,2
Sorties	-210,9	-253,3	-464,2
<b>Montant brut des immobilisations au 31/12/2007</b>	<b>3 756,3</b>	<b>1 745,7</b>	<b>5 502,0</b>
Amortissements cumulés au 31/12/2007	-1 362,9	-824,6	-2 187,5
Dépréciations cumulées au 31/12/2007 (*)	-332,8	-4,8	-337,6
<b>Montant net des immobilisations au 31/12/2007</b>	<b>2 060,6</b>	<b>916,3</b>	<b>2 976,9</b>
Créances nettes	13,3	15,2	28,5
<b>Sous Total</b>	<b>2 073,9</b>	<b>931,5</b>	<b>3 005,4</b>
Réserve latente	14,2	158,3	172,5
<b>Encours financier net au 31/12/2007</b>	<b>2 088,1</b>	<b>1 089,8</b>	<b>3 177,9</b>
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi et Sofergie	180,5	0,0	180,5
- Provisions Art. 57	147,4	0,0	147,4



## ➤ Note 6 - Portefeuille-titres

### 6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2007

(en millions €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
<b>Montant brut au 31/12/2006</b>	<b>1 157,3</b>	<b>1 091,9</b>	<b>0,0</b>
Entrées et autres mouvements (1)	19,5	5 178,6	0,0
Sorties	-16,1	-5 094,5	0,0
Variation des créances rattachées	0,0	2,3	0,0
<b>Montant brut au 31/12/2007</b>	<b>1 160,7</b>	<b>1 178,3</b>	<b>0,0</b>
Dépréciations cumulées au 31/12/2007 (2)	0,0	-4,7	0,0
<b>Montant net au 31/12/2007</b>	<b>1 160,7</b>	<b>1 173,6</b>	<b>0,0</b>

(1) Amortissement des surcotes/décotes, variations de change

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

### Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)	D ≤ 3 m	3 m < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	232,6	914,8	0,0	13,3	<b>1 160,7</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	406,0	289,7	471,7	0,0	6,2	<b>1 173,6</b>
	<b>406,0</b>	<b>522,3</b>	<b>1 386,5</b>	<b>0,0</b>	<b>19,5</b>	<b>2 334,3</b>
	<b>2 314,8</b>					

### 6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions €)	2007					Total	2006 Total	2005 Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable				
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés			
Placement	11,1	719,6	454,0	0,0	0,0	1 184,7	1 102,7	1 044,5
Investissement	1 149,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 149,6	1 145,5	1 158,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 160,7</b>	<b>1 173,6</b>	<b>(*)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 334,3</b>	<b>2 248,2</b>	<b>2 203,3</b>

(\*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 1173,6

Les titres détenus en emploi des fonds de garantie inscrits au passif du bilan sont inclus dans le portefeuille de placement.

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 557,0 millions € fin 2007 contre 614,2 millions € à fin 2006 et 813,4 millions € à fin 2005 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation pour risque de contrepartie de 0,9 million €.

### 6.3 Transferts entre portefeuilles

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

### 6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses)

(en millions €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Dépréciations constituées & moins-values latentes	Plus-values latentes
Titres de placement	1 188,5	1 185,5	-3,0	-3,8	0,8
Titres d'investissement (*)	1 149,6	1 223,6	74,0		

(\*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Établissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

## ➤ Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

### 7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2007

(en millions €)	Autres titres détenus à long terme	Participations	Parts dans les entreprises liées
<b>Montant brut au 31/12/2006</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>	<b>257,9</b>
Entrées et autres mouvements	0,5	0,0	0,5
Sorties et autres mouvements	-0,8	0,0	-0,2
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
<b>Montant brut au 31/12/2007</b>	<b>15,3</b>	<b>0,0</b>	<b>258,2</b>
Dépréciations cumulées au 31/12/2007	-0,9	0,0	-1,3
<b>Montant net au 31/12/2007 (*)</b>	<b>14,4</b>	<b>0,0</b>	<b>256,9</b>
(*) Dont :			
- Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	14,4	0,0	256,9

## 7.2 Participations et filiales

(en milliers €)	Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce	% de capital détenu		Valeur nette comptable des titres détenus	Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts	Résultat net	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Directement	Indirectement								
<b>I - SOCIETE LIEES [1] (Article L. 233-1 du Code de commerce)</b>												
<b>Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :</b>												
<b>Garantie</b>												
	OSEO garantie	Créteil B 999 990 468	59,87%	-	126 665	72 060	302 133	31 673	11 706			1 347
	OSEO garantie régions	Créteil B 319 997 466	-	52,49%	2 807	4 800	6 485	1 287	858			
<b>Intervention en fonds propres :</b>												
	AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT	Paris B 329 726 715	80,28%	-	31 657	26 827	39 421	20 661	20 661			6 303
	AVENIR TOURISME	Paris B 335 295 705	56,10%	-	21 300	35 659	38 422	6 684	6 684			2 640
<b>Activité de contrepartie</b>												
	Compagnie Auxiliaire OSEO	Créteil B 562 007 963	100,00%	-	3 199	2 592	7 458	76	51			65
<b>Activité de crédit</b>												
	OSEO Bretagne	Rennes B 403 028 806	89,56%	-	[5] 16 650	10 652	13 650	4 291	3 271	202 494	601	304
<b>Immobilier</b>												
	AUXIFINANCES	Créteil B 352 780 605	100,00%	-	57 168	57 188	63 032	2 345	1 309	35 158		1 500
<b>Autres</b>												
	AUXICONSEIL	Créteil B 352 792 667	-	100,00%	2 896	2 850	3 073	90	60			
<b>Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :</b>												
	SCI TOPOR MONTAUBAN	Créteil B 340 905 389	100,00%	-	[6] 255	1	2	18	18			
<b>II - PARTICIPATIONS [2] (Article L. 233-2 du Code de commerce)</b>												
<b>Entités non incluses dans le périmètre de consolidation :</b>												
<b>Intervention en fonds propres :</b>												
	AVENIR ENTREPRISE (ex. A.E.G.) 23 avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS	Paris B 401 749 502	39,12%	-	629	835	1 364	496	318			13
	EUREFI - Maison de la Formation - Centre Jean Monnet - 54414 - LONGWY	Briey B 382 532 554	13,11%	-	2 919	22 265	[4] 22 338	[4] -284	[4] 1 228			
	FCPR - AVENIR ENTREPRISES 1-23 avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS		14,00%	-	6 531	46 778	44 083	-492	-492			
	INCOM - 62 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	Paris B 335 040 838	10,62%	-	[7] 591	5 779	[4] 6 364	[4] -804	[4] -806			
<b>III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS [3]</b>												
	Sociétés françaises				[8] 3 722							615
	Sociétés étrangères				0							

[1] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 50 %.

[2] Valeur nette comptable supérieure à 50 000 euros et pourcentage de détention supérieur à 10 %.

[3] Pourcentage de détention inférieur à 10% ou valeur nette comptable inférieure à 50 000 euros.

[4] Comptes au 31.12.2006.

[5] Après 1 200 milliers d'euros de dépréciation.

[6] Après 15 milliers d'euros de dépréciation.

[7] Après 798 milliers d'euros de dépréciation.

[8] Après 185 milliers d'euros de dépréciation.

### 7.3 Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

<b>CREANCES</b>		
Établissements de crédit		204,1 (1)
Clientèle		44,7 (2)
Obligations et autres titres à revenu fixe		0,0
<b>DETTES</b>		
Établissements de crédit		3 873,0 (3)
Clientèle		483,8 (4)
Dettes représentées par un titre		0,0
Dettes subordonnées		0,0
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
- Établissements de crédit		0,0
- Clientèle		0,0
<b>Engagements de garantie</b>		
- Établissements de crédit		0,7
- Clientèle		0,0
<b>Engagements sur titres</b>		
- Établissements de crédit		0,0
- Clientèle		0,0

(1) - Dont OSEO bretagne : 193,7  
 OSEO bretagne Prêt subordonné : 9,0

(2) - Dont AUXIFINANCES : 35,3

(3) - Dont CAISSE DES DEPOTS : 3 852,5

(4) - Dont OSEO : 376,9

AUXIFINANCES : 8,9

OSEO innovation : 39,8

## ➤ Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions €)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
<b>Montant brut au 31/12/2006</b>	<b>26,0</b>	<b>7,2</b>	<b>3,3</b>	<b>14,9</b>
Acquisitions	8,1	3,6	0,0	1,8
Sorties	-1,0	-2,0	0,0	-1,5
<b>Montant brut au 31/12/2007</b>	<b>33,1</b>	<b>8,8</b>	<b>3,3</b>	<b>15,2</b>
Amortissements cumulés au 31/12/2007	-17,9	-4,5	-1,9	-11,1
<b>Montant net au 31/12/2007</b>	<b>15,2</b>	<b>4,3</b>	<b>1,4</b>	<b>4,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15,2</b>	<b>9,8</b>		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

. Logiciels	:	de 1 à 5 ans
. Immeubles	:	de 25 à 55 ans
. Agencement, mobilier et matériel de bureau	:	de 4 à 10 ans
. Matériel informatique	:	4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 10,3 millions €.

## ➤ Note 9 - Autres actifs

(en millions €)	2007	2006	2005
Instruments conditionnels achetés	0,4	0,2	0,3
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,4	4,3	1,0
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	56,3	60,3	83,9
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	6,7	9,5	17,5
Autres débiteurs divers	33,5	23,4	41,5
Comptes de stocks et emplois divers	0,2	0,2	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>97,5</b>	<b>97,9</b>	<b>144,5</b>

## ➤ Note 10 - Comptes de régularisation - Actif

(en millions €)	2007	2006	2005
Valeurs à l'encaissement	8,4	8,7	9,5
Frais d'émission sur emprunts à répartir	4,4	5,0	6,3
Charges diverses constatées d'avance	2,0	1,6	2,9
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (*)	157,0	158,6	166,5
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	4,6	3,6	3,4
Prélèvements en route Concours Directs	0,4	76,6	75,6
Autres	35,0	38,1	38,7
<b>TOTAL</b>	<b>211,8</b>	<b>292,2</b>	<b>302,9</b>

(\*) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

## ➤ Note 11 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions €)	2007	2006	2005
Comptes ordinaires créditeurs	24,1	4,7	17,1
Emprunts au jour le jour	0,0	25,0	0,0
Emprunts à terme	5 492,8	4 708,1	4 420,1
. dont ressources Codevi - Livret Développement Durable	4 475,8	3 858,3	3 560,5
. dont emprunts BEI	108,4	119,4	122,8
. dont emprunts KfW et BDCE	780,0	550,0	550,0
Titres donnés en pension livrée (*)	547,4	602,7	783,2
Autres sommes dues	2,1	1,9	1,1
Dettes rattachées	116,6	129,1	126,2
<b>TOTAL</b>	<b>6 183,0</b>	<b>5 471,5</b>	<b>5 347,7</b>
(*) Dont - Effets publics	547,4	602,7	783,2
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)

D ≤ 3 m	3m < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
730,9	42,1	2773,4	2520,0
<b>6066,4</b>			

 **Note 12 - Opérations avec la clientèle - Passif**

(en millions €)

	2007	2006	2005
Emprunt auprès d'OSEO	364,7	374,3	284,3
Dépôts de garantie	99,9	79,9	62,6
Comptes ordinaires créditeurs	165,6	102,4	63,5
Comptes créditeurs à terme	22,0	35,2	35,9
Titres donnés en pension livrée (*)	56,8	109,8	157,0
Fonds reçus en instance d'affectation			
. Financement court terme	17,7	20,3	16,6
. Crédits à moyen et à long terme	23,1	25,6	30,8
Autres sommes dues	8,0	7,9	4,4
<b>TOTAL</b>	<b>757,8</b>	<b>755,4</b>	<b>655,1</b>
(*) Dont - Effets publics	56,8	109,8	133,4
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	23,6

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)

D ≤ 3 m	3m < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
301,4	63,2	52,7	340,5
<b>757,8</b>			

## ➤ Note 13 - Dettes représentées par un titre

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	466,4	30,0	4,0	1,0	4,8	506,2
Obligations			1 418,3	61,0	42,3	1 521,6
Emprunt décembre 1998 4,40% échéance 25/04/09			457,3		13,7	
Emprunt mai 1999 4,375% échéance 25/04/11			900,0		26,8	
Emprunt août 1996 6,70% échéance 19/08/11			61,0		1,5	
Emprunt novembre 1995 PIBOR échéance 20/11/15				61,0	0,3	
<b>TOTAL</b>	<b>466,4</b>	<b>30,0</b>	<b>1 422,3</b>	<b>62,0</b>	<b>47,1</b>	<b>2 027,8</b>

## ➤ Note 14 - Autres passifs

(en millions €)	2007	2006	2005
Versements à effectuer sur titres non libérés	2,2	6,9	8,5
Dettes fiscales et sociales	8,4	13,6	18,7
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	107,4	184,8	297,3
Avances preneurs	71,1	75,1	66,2
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	81,5	92,7	100,6
Fournisseurs de crédit-bail	48,3	57,0	56,0
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	32,3	44,8	54,7
Autres créditeurs divers	6,4	7,7	12,6
Avances (FDES, régionales, diverses)	27,0	27,7	31,5
<b>TOTAL</b>	<b>384,6</b>	<b>510,3</b>	<b>646,1</b>



## ➤ Note 15 - Comptes de régularisation - Passif

(en millions €)	2007	2006	2005
Plus-value sur titres de couverture à étaler	1,2	1,8	2,4
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	32,0	13,7	7,8
Soulttes liées à des opérations de résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	3,2	4,0	4,7
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	9,3	12,0	15,5
Autres produits constatés d'avance	3,7	3,0	1,8
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	70,1	73,5	85,2
Provisions pour congés payés	15,6	13,4	14,1
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	44,4	40,5	39,4
Divers	55,2	54,3	54,9
<b>TOTAL</b>	<b>234,7</b>	<b>216,2</b>	<b>225,8</b>

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

## ➤ Note 16 - Provisions

(en millions €)	2007	2006	2005
Provisions pour risques de crédit (1)	215,2	236,4	202,1
Provisions pour plan de départs anticipés des salariés	17,6	28,9	44,1
Provisions pour autres engagements sociaux (2)	8,6	8,9	5,3
Autres	1,7	3,9	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>243,1</b>	<b>278,1</b>	<b>254,3</b>
(1) Dont - Provision collective sur encours des prêts à moyen et long terme et opérations de crédit bail (cf. Note 1)	211,5	230,4	190,4
- Provision sectorielle de garantie des financements des créances publiques	3,4	5,1	9,4

(2) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève au 31/12/2007 à 20,6 millions €

## ➤ Note 17 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel

(en millions €)	2007	2006	2005
Titres subordonnés à terme (TSR)	0,0	0,0	75,3
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	80,0	87,7	116,7
Dettes rattachées	1,4	1,7	5,6
Dépôts de garantie à caractère mutuel	17,7	17,2	21,5
<b>TOTAL</b>	<b>99,1</b>	<b>106,6</b>	<b>219,1</b>

Les dettes subordonnées d'OSEO financement comprenaient des titres subordonnés remboursables (TSR) et des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 80,0 millions € au 31 décembre. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(en millions d'euros)	Dettes subordonnées à durée indéterminée			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2008	34,0
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2008	5,1
TSDI 30 M. GBP	1993	Fixe	16/09/2008	40,9
<b>TOTAL</b>				<b>80,0</b>

## ➤ Note 18 - Variation des capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(en millions €)	2006	Affectation du résultat 2006	Autres mouvements	2007
Capital	377,2	0,0	0,0	377,2
Primes d'émission	40,9	0,0	0,0	40,9
Primes de fusion	57,9	0,0	0,0	57,9
Réserve légale	13,5	0,9	0,0	14,4
Autres réserves	30,0	11,8	0,0	41,8
Provisions réglementées, subventions d'investissement	7,4	0,0	3,1 (1)	10,5
Report à nouveau	36,0	-6,9	19,6 (2)	48,7
Résultat de l'exercice	17,6	-17,6	21,5 (3)	21,5
<b>TOTAL</b>	<b>580,5</b>	<b>-11,8 (4)</b>	<b>44,2</b>	<b>612,9</b>

(1) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(2) Incidence des changements de méthodes comptables (cf. Note 2)

(3) Résultat 2007

(4) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2006 à hauteur de 11,8 millions €

Le capital social est composé de 47 153 758 actions nominatives de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

## ➤ Note 19 - Contre-valeur en euros des opérations en devises (1)

(en millions €)	2007	2006	2005
Actif	8,0	10,7	11,4
Passif	250,2	278,7	371,1

(1) Hors Union Economique et Monétaire

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

## Note 20 - Tableaux de flux des dépréciations et des provisions

(en millions €)	DEPRECIATIONS ET PROVISIONS AU 31/12/05	DEPRECIATIONS ET PROVISIONS AU 31/12/06	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées(1)	Autres variations (2)	DEPRECIATIONS ET PROVISIONS AU 31/12/07	Créances irré récupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
<b>Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit</b>	<b>343,8</b>	<b>349,2</b>	<b>56,5</b>	<b>70,0</b>	<b>12,3</b>	<b>-4,3</b>	<b>319,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,6</b>	<b>12,4</b>
- Dépréciations pour créances douteuses	141,7	112,8	24,0	17,2	12,3	-3,4	103,9	0,0	0,0	0,0
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	140,8	111,9	24,0	17,2	12,3	-3,4	103,0	3,7	2,6	-7,9
. Opérations sur titres et divers	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	202,1	236,4	32,5	52,8	0,0	-0,9	215,2			20,3
<b>Provisions pour risques et charges divers d'exploitation</b>	<b>8,1</b>	<b>12,8</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>	<b>0,0</b>	<b>10,2</b>			
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>157,8</b>	<b>157,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>177,8</b>			
<b>Provisions à caractère exceptionnel</b>	<b>44,1</b>	<b>28,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>11,6</b>	<b>0,0</b>	<b>17,7</b>			
- Provisions pour restructuration	44,1	28,9	0,5	0,1	11,6	0,0	17,7			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

## Note 21 - Engagements de hors-bilan

### **Engagements donnés**

Les engagements de financement correspondent principalement à des accords de crédit confirmé délivrés par OSEO financement.

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements.

### **Engagements reçus**

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit incluent à hauteur de 858,8 millions € des garanties reçues d'OSEO garantie (contre 821,9 au 31/12/2006 et 753,7 au 31/12/2005).

➤ Note 22 - Opérations en devises et instruments financiers à terme

	2007								2006		2005	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
	Micro		Macro		nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché								
<i>(en millions €)</i>												
<u>Opérations effectuées de gré à gré</u>												
. Contrats d'échange de devises	334,9	-12,3	179,5	-19,9	0,0	0,0	514,4	-32,2	549,2	-13,7	613,2	-9,5
. Contrats d'échange de taux	3 047,3	63,3	6 423,1	24,0	0,0	0,0	9 470,4	87,3	8 753,5	157,6	8 053,8	260,3
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	92,7	0,5	0,0	0,0	92,7	0,5	26,8	0,0	34,8	0,0
<u>Opérations effectuées sur marchés organisés</u>												
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	4,5	0,1	0,0	0,0	4,5	0,1	0,7	0,0	30,1	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,7	0,0	2,6	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 382,2</b>	<b>51,0</b>	<b>6 702,8</b>	<b>4,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10 085,0</b>	<b>55,7</b>	<b>9 330,9</b>	<b>143,9</b>	<b>8 734,5</b>	<b>250,8</b>

(\*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

## Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2007

(en millions €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 693,5	5 522,6	2 861,4
Opérations effectuées sur marchés organisés	7,5	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par OSEO financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions €)	2007		2006		2005	
	Coût de remplacement positif (1)	Équivalent risques pondérés (2)	Coût de remplacement positif (1)	Équivalent risques pondérés (2)	Coût de remplacement positif (1)	Équivalent risques pondérés (2)
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque sur les établissements de crédit de la zone A (3)	230,7	55,6	334,6	79,0	572,1	128,3
Risques sur la clientèle	0,3	0,2	0,6	0,4	1,6	0,9
Total avant effet des accords de compensation, dont :	231,0	55,8	335,2	79,4	573,7	129,2
- <i>taux d'intérêt</i>	230,9	55,1	333,6	76,8	572,7	127,2
- <i>taux de change</i>	0,1	0,7	1,6	2,6	1,0	2,0
Incidence des accords de compensation	-115,3	-22,4	-146,0	-27,1	-258,2	-52,2
Incidence des garanties reçues	-96,1	-19,2	-167,3	-33,5	-283,6	-56,7
<b>Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues</b>	<b>19,6</b>	<b>14,2</b>	<b>21,9</b>	<b>18,8</b>	<b>31,9</b>	<b>20,3</b>

(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives après compensation et aux plus-values non compensables, avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie.

(2) Correspond à l'addition du coût de remplacement net positif et du risque de crédit potentiel, pondérés en fonction des taux applicables à la contrepartie concernée. Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération. C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

## ➤ Note 23 - Intérêts et produits assimilés

(en millions €)	2007	2006	2005
Opérations avec les établissements de crédit (1)	37,3	62,9	76,5
Opérations avec la clientèle (2)	263,4	230,6	209,1
- Comptes ordinaires débiteurs	0,6	0,2	0,1
- Crédits de trésorerie	39,4	34,8	30,0
- Crédits à moyen et long terme	174,2	158,1	147,2
- Crédits divers et créances subordonnées	33,5	21,8	16,5
- Opérations de hors-bilan	15,7	15,7	15,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	126,6	109,3	112,6
Instruments financiers de couverture	11,7	9,0	4,3
Autres intérêts et produits assimilés	0,0	0,0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>439,0</b>	<b>411,8</b>	<b>402,6</b>
(1) - Dont intérêts des avances en compte courant et des prêts de refinancement accordés à la SA Auxifip, filiale cédée en 1997	6,8	11,8	15,4
(2) - Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps	4,0	5,1	-

## ➤ Note 24 - Intérêts et charges assimilés

(en millions €)	2007	2006	2005
Opérations avec les établissements de crédit	-292,6	-223,3	-210,2
Opérations avec la clientèle	-22,9	-15,4	-6,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	-99,2	-102,0	-103,9
. Obligations	-66,4	-66,8	-70,7
. Titres de créances négociables	-26,8	-21,2	-16,6
. Titres subordonnés	-5,9	-10,8	-14,1
. Résultat des micro couvertures	-0,1	-3,2	-2,5
Instruments financiers de macro couverture	-0,4	-0,4	-0,6
<b>TOTAL</b>	<b>-415,1</b>	<b>-341,1</b>	<b>-320,7</b>

## ➤ Note 25 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple



(en millions €)	2007	2006	2005
<b>Produits</b>			
Loyers (*)	688,1	638,2	608,3
Autres produits	60,9	57,8	54,6
Plus-values	13,9	11,2	12,7
Coût du risque	-6,9	-8,5	-8,1
<b>TOTAL</b>	<b>756,0</b>	<b>698,7</b>	<b>667,5</b>
(*) Dont loyer Crédit-Bail Energie	36,5	32,7	30,9

### ➤ Note 26 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple

(en millions €)	2007	2006	2005
Dotation aux amortissements (*)	-503,7	-457,8	-440,8
Dotation aux provisions spéciales	-45,4	-43,8	-41,3
Moins-values	-32,8	-33,4	-31,0
Autres charges	-61,5	-55,4	-53,4
<b>TOTAL</b>	<b>-643,4</b>	<b>-590,4</b>	<b>-566,5</b>
(*) Dont amortissements exceptionnels sur un an de biens destinés à l'économie d'énergie	9,1	10,4	10,7

### ➤ Note 27 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions €)	2007	2006	2005
Autres titres détenus à long terme	0,6	0,9	1,8
Participations	0,0	0,0	0,0
Parts dans les entreprises liées	12,2	12,6	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>12,8</b>	<b>13,5</b>	<b>9,1</b>

### ➤ Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions €)	2007	2006	2005
Titres de transaction	0,0	0,0	0,0
Opérations de change	-0,2	0,0	0,1
Opérations sur instruments financiers	0,0	-1,9	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,1</b>

### ➤ Note 29 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions €)	2007	2006	2005
Dotations ou reprises nettes aux provisions	-3,7	3,1	-0,2
Moins-values de cession	0,0	-4,7	-0,7
Plus-values de cession	0,1	4,2	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>-3,6</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,8</b>

### ➤ Note 30 - Autres produits d'exploitation bancaire

(en millions €)	2007	2006	2005
Produits facturés à des sociétés du Groupe	25,7	21,3	17,8
Autres charges refacturées	0,5	0,4	0,1
Commissions recouvrement et intéressement Assurance	4,4	3,0	3,6
Reprise de provisions disponibles	0,5	0,5	1,4
Quote-part de subventions d'investissement	2,5	3,1	1,9
Autres produits	4,8	4,1	4,6
<b>TOTAL</b>	<b>38,4</b>	<b>32,4</b>	<b>29,4</b>

## ➤ Note 31 - Autres charges d'exploitation bancaire

(en millions €)	2007	2006	2005
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	-0,1	-0,1	-0,1
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	0,0	0,0	-0,9
Produits de placement rétrocédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-2,4	-1,8	-1,3
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-1,6	-1,8	-1,3
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-1,5	-1,4	-1,9
Reprise de provisions utilisées	0,4	0,0	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,0</b>

## ➤ Note 32 - Charges générales d'exploitation

(en millions €)	2007	2006	2005
<b>Frais de personnel</b>			
- Salaires et traitements	-54,2	-52,3	-51,3
- Intéressement	-4,1	-4,3	-4,2
- Charges de retraites	-6,2	-6,2	-6,1
- Autres charges sociales	-19,6	-17,2	-16,9
- Charges fiscales	-4,7	-2,9	-4,9
- Provision et cotisation d'assurance pour salaires et traitements différés	-2,1	-4,2	-0,1
<b>Sous-total</b>	<b>-90,9</b>	<b>-87,1</b>	<b>-83,5</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4,1</b>	<b>-2,9</b>
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>-52,8</b>	<b>-52,1</b>	<b>-47,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-147,8</b>	<b>-143,3</b>	<b>-133,9</b>

## ➤ Note 33 - Coût du risque

	2007				2006	2005
	Actif soustractif	Provisions dynamiques sur risques crédit à la clientèle	Autres passifs	TOTAL	TOTAL	TOTAL
<i>(en millions €)</i>						
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-6,7	19,7	0,6	13,5	-37,8	-27,8
Pertes non provisionnées	-3,7	0,0	0,0	-3,7	-7,5	-3,6
Récupérations sur créances amorties	2,6	0,0	0,0	2,6	4,9	3,5
<b>SOLDE</b>	<b>-7,8</b>	<b>19,7</b>	<b>0,6</b>	<b>12,4</b>	<b>-40,4</b>	<b>-27,9</b>

## ➤ Note 34 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2007				2006	2005
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL	TOTAL
<i>(en millions €)</i>						
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-1,3
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,7	0,7	0,1	2,4
Moins-values de cession	0,0	-0,1	-0,4	-0,5	0,0	-0,9
Plus-values de cession	0,6	0,0	0,9	1,5	2,0	2,4
<b>SOLDE</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>

## ➤ Note 35 - Résultat exceptionnel

	2007	2006	2005
<i>(en millions €)</i>			
Provisions pour réorganisation interne	0,0	0,0	-3,3
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,3</b>

## ➤ Note 36 - Passage entre le résultat social et le résultat financier

(en millions €)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Dotations aux amortissements comptables	-194,4	-309,2	-503,6
Plus/moins-values comptables	-6,8	-12,1	-18,9
<b>TOTAL</b>	<b>-201,2</b>	<b>-321,3</b>	<b>-522,5</b>
Dotations aux amortissements financiers	-193,7	-279,7	-473,4
Plus/moins-values financières	-6,8	1,4	-5,4
Dépréciation financière sur éléments d'actif	0,2	-2,6	-2,4
<b>TOTAL</b>	<b>-200,3</b>	<b>-280,9</b>	<b>-481,2</b>
Augmentation de la réserve latente	0,9	40,4	41,3

## ➤ Note 37 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers

(en millions €)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>228,6</b>	<b>253,6</b>	<b>250,9</b>
Charges générales d'exploitation	-147,8	-143,3	-133,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5,8	-5,1	-5,4
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>75,0</b>	<b>105,2</b>	<b>111,6</b>
Coût du risque	7,9	-41,6	-31,7
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>82,9</b>	<b>63,6</b>	<b>79,9</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,6	1,9	2,6
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>84,5</b>	<b>65,5</b>	<b>82,5</b>
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	-3,3
Impôt sur les bénéfices	1,4	-16,3	-14,7
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-23,1	-3,7	-23,5
<b>Résultat Net</b>	<b>62,8</b>	<b>45,5</b>	<b>41,0</b>

## Note 38 - Situation fiscale

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2007 (provisoire) au taux de droit commun est déficitaire de l'ordre de 16,0 millions €, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

*(en millions €)*

Résultat comptable avant impôt de l'exercice	21,5
Dotations au FRBG	20,0
Reprise nette de la provision collective	-20,7
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	-12,6
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé et réaménagement de taux étalés	-3,6
Imposition titres et dividendes	-14,2
Autres éléments retraités	-6,4
<b>Résultat fiscal</b>	<b>-16,0</b>

Ce résultat fiscal au taux de droit commun ne génère aucune charge d'impôt.

La charge d'impôt ayant été inférieure à la provision pour impôt constituée au 31 décembre 2006, une diminution de charge de 1,4 million € a été enregistrée en avril 2007.

Le résultat fiscal de l'exercice 2007 aux taux réduits ne génère aucune charge d'impôt.

## Note 39 - Informations sectorielles

OSEO financement exerce principalement les deux métiers suivants :

- le cofinancement ; il s'agit de financements directs à long et moyen terme sous forme de prêts directs ou de crédit-bail,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature.

Dans la rubrique « AUTRES » figurent notamment les commissions perçues au titre des garanties données, la gestion des participations et les activités de marché. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

(en millions €)

Activité	Produit net bancaire financier	Encours moyen
Cofinancement	127	6 807
<i>dont crédit-bail</i>	45	3 176
Financement court terme	42	815
Autres	60	0

#### **Note 40 - Effectifs**

L'effectif moyen payé, y compris les agents rattachés, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 964 agents en 2007, dont 77 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2007 à 12 801 jours.

#### **Note 41 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction**

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 653 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de Surveillance.

# 15. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

## 15.1. Historique et évolution de la société

Constitué en 1980 par le regroupement de la plupart des activités de la Caisse Centrale du Crédit Hôtelier Commercial et Industriel (CCCHCI), de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat (CNME) et du Groupement Interprofessionnel de la Petite et Moyenne Entreprise (GIPME), le Crédit d'Equipeement des PME (CEPME) a été investi d'une mission d'intérêt général en faveur des petites et moyennes entreprises : contribuer au financement de l'investissement par des prêts à moyen et long terme, bonifiés jusqu'en 1986, et satisfaire les besoins de trésorerie liés à l'exécution des commandes publiques. Dans ce but, le CEPME a progressivement diversifié ses modes d'intervention en élargissant la gamme des produits qu'il propose à sa clientèle et en créant des filiales spécialisées, notamment en matière de crédit-bail et d'interventions en fonds propres.

Les décisions prises par les pouvoirs publics, en juillet 1996, ont fixé les conditions du rapprochement du CEPME et de la Sofaris au sein de la Banque du Développement des PME (BDPME) ainsi que les principes d'intervention du nouvel ensemble. En conséquence, depuis le début 1997, l'activité de la BDPME, établissement de place, s'est exercée exclusivement en partenariat avec les banques et les sociétés de capital-investissement, sous forme de cofinancements mis en place par le CEPME et ses filiales spécialisées et sous forme de garanties accordée par Sofaris.

En 2004, les pouvoirs publics ont décidé le rapprochement de la BDPME avec l'Anvar sous l'égide d'OSEO, établissement public à caractère industriel et commercial et compagnie financière soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire. Ainsi, pour renforcer la lisibilité extérieure, le nouveau nom du groupe a-t-il été décliné pour l'ensemble des structures qui le composent. La BDPME est donc devenue OSEO bdpme suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2005.

Après une période de transition de près de deux années, il est apparu souhaitable, en termes de simplicité et de visibilité des interventions du groupe de centrer la communication sur la marque unique OSEO. Dans cette logique, la marque OSEO a été déclinée avec les noms des métiers et des régions au lieu et place des anciennes dénominations des sociétés du groupe. OSEO bdpme a par conséquent changé sa dénomination sociale en OSEO financement par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006.

A l'été 2007, le groupe prend un nouveau tournant. Dans le cadre de la politique qui est menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité est donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne.

Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) avec OSEO tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Au 31 décembre 2007, c'est chose faite. Après dissolution de l'Agence de l'Innovation Industrielle, l'activité d'« Innovation Stratégique Industrielle » est transférée par l'Etat à OSEO innovation. A cet effet, l'Assemblée Générale Mixte d'OSEO innovation qui s'est



réunie le 12 décembre 2007 a approuvé l'ensemble des opérations relatives à l'apport des activités de l'Agence de l'Innovation Industrielle à OSEO innovation.

## 15.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

OSEO financement est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

OSEO financement a été créé le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex, téléphone : 01.41.79.80.00.

## 15.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable

OSEO financement est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 et ses textes d'application, et par les dispositions légales ou réglementaires relatives à la participation de l'Etat aux sociétés anonymes et notamment de la Loi n°83-675 du 26 juillet 1983.

Banque à agrément limité conformément à son objet social, OSEO financement relève de la Loi n°84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. A ce titre, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux établissements de crédit s'applique à OSEO financement.

Le Ministre de l'Economie désigne un Commissaire du Gouvernement auprès d'OSEO financement. Le Commissaire du Gouvernement exerce sous l'autorité du Ministre de l'Economie une surveillance sur la gestion financière d'OSEO financement et sur l'orientation générale de son activité et de celle des sociétés dont il détient le contrôle directement ou indirectement.

La législation applicable à l'émetteur est la législation française.

### Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2006, le document de référence de l'exercice 2006 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2007, sous le n° de

dépôt D.07-0516. Les comptes consolidés figurent pages 89 à 127 et le rapport d'audit correspondant figure page 79 du même document. L'attestation des responsables du contrôle figure page

- pour l'exercice 2005, le document de référence de l'exercice 2005 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 13 juin 2006, sous le n° de dépôt D.06-0568. Les comptes consolidés figurent pages 90 à 138 et le rapport d'audit correspondant figure page 80 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 188.

### Informations sur les tendances

OSEO financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

OSEO financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

### Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

OSEO financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance d'OSEO financement, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

### Documents accessibles au public

OSEO financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2007 d'OSEO financement est accessible sur le site d'OSEO : [oseo.fr](http://oseo.fr),
- les rapports annuels 2006 et 2005, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet, [oseo.fr](http://oseo.fr).

## 16. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

### 16.1. Personnes responsables

Le Président du Directoire d'OSEO financement, Monsieur François DROUIN, est responsable des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce dont le responsable est le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-François ROUBAUD.

#### **Attestation du Président du Directoire**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient aucune observation de leur part.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 86 à 92 dudit document. Aucune observation n'a été formulée par les Commissaires aux Comptes sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Aucune observation n'a été également formulée sur les comptes consolidés.

Le Président du Directoire  
François DROUIN

#### **Attestation du Président du Conseil de Surveillance** pour les informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du code de commerce sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations présentées dans le rapport visées à l'article L. 255-68 du Code de Commerce ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, figurant en pages 76 à 77 dudit document. Aucune observation n'a été formulée par les Commissaires aux Comptes.

Le Président du Conseil de Surveillance  
Jean-François ROUBAUD

## 16.2. Contrôleurs légaux des comptes

### • Titulaires

**Mazars & Guérard**, membre de la Compagnie Régionale de Paris, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, représenté par Charles de BOISRIOU et Guillaume POTEL.

Les comptes individuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et Guillaume POTEL.

**Picarle & Associés**, membre de la Compagnie Régionale de Paris – Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche 92037 Paris la Défense Cedex - nommé pour la première fois en 1997 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 – représenté par Denis PICARLE et Marc CHARLES,

Les comptes individuels et consolidés des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006 ont été audités et certifiés par Denis PICARLE et Marc CHARLES.

### • Suppléants

Monsieur Franck Boyer  
61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex  
Nommé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2004 pour un mandat de 6 ans  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
L'expiration du mandat pour OSEO financement est en 2010 et 2011 pour OSEO.

Madame Béatrice Coquereau  
10, Place Adolphe Max – 75009 Paris  
Nommée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2003 pour un mandat de 6 ans  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
L'expiration du mandat pour OSEO financement est en 2009.

# 17. Table de correspondance

Rubriques de l'annexe XI du règlement (CE) n° 809/2 004 du 29 avril 2004  
(schéma propre aux banques)

1. Personnes responsables .....	238 ; 239
2. Contrôleurs légaux des comptes .....	240
3. Facteurs de risque .....	43 à 50
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société .....	235
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités.....	28 à 38
5.2. Principaux marchés .....	28 à 38
6. Organigramme .....	8 ; 82 ; 83
7. Information sur les tendances.....	237
8. Prévisions ou estimations du bénéfice.....	Sans objet
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1. Membres des organes de direction et de surveillance.....	9 à 12
9.2. Conflits d'intérêts.....	237
10. Principaux actionnaires.....	6 ; 7
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques .....	103 à 108
11.2. États financiers.....	103 à 235
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles .....	86 à 99
11.4. Date des dernières informations financières .....	102
11.5. Informations financières intermédiaires et autres .....	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	237
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur.....	237
12. Contrats importants.....	Sans objet
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	Sans objet
14. Documents accessibles au public.....	237
Informations incluses par références .....	236

**OSEO financement**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 377.230.064 euros  
320 252 489 RCS Créteil - Code APE 6492 Z  
N° TVA FR 27 320 252 489

**Siège social :**

27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort Cedex  
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

